



Centre Thucydide

Analyse et recherche en relations internationales

Cahier Thucydide n°19

Diplomatie arctique
Gouvernance par temps froid

Alexandre DELANGLE

Mémoire – juin 2017

Cahiers Thucydide

Les textes mis en ligne dans le cadre des Cahiers Thucydide sont exclusivement diffusés sous cette forme. Ils ne font pas l'objet d'une publication papier parallèle. La série rassemble des études et recherches de caractère académique réalisées dans le cadre du Centre Thucydide depuis plusieurs années. Elle est appelée à être régulièrement enrichie de nouvelles études et recherches. Il s'agit pour une part de monographies rédigées par des membres du Centre, mémoires de Master ou thèses de Doctorat, pour une autre part d'Actes de colloques, enfin de Rapports de recherche réalisés pour des institutions publiques.

Les Cahiers Thucydide n'obéissent pas à une périodicité particulière. Sont mis en ligne les travaux qui en sont jugés dignes après leur rédaction et leur évaluation. Leur numérotation suit un ordre chronologique. Les analyses qui y figurent et les opinions qui y sont émises sont celles de leurs auteurs, et le Centre Thucydide n'en assume pas nécessairement la responsabilité. Ils sont librement ouverts à la consultation des utilisateurs du site « afri-ct.org ». Le Centre Thucydide remercie ceux qui les citent, quelle qu'en soit la forme, de mentionner leur source, avec la référence aux Cahiers et leur numéro d'ordre.

Liste des Cahiers Thucydide

- n°1 : L'instrumentalisation politique de la famine au Niger, 2004-2005
- n°2 : Doctrine du maintien de la Paix des Nations Unies : conditions de réussite des opérations de maintien de la paix
- n°3 : La Convention d'Ottawa, dix ans après
- n°4 : Christian Zionism and its Strategic Consequences for the United States, Israel and the Palestinians (en anglais)
- n°5 : La géopolitique de l'Arctique face au réchauffement climatique
- n°6 : Richesse énergétique et stabilité dans les pays en développement, de Port-Harcourt à Kashagan
- n°7 : Les Etats-Unis et « l'axe du mal » : étude d'une rhétorique des relations internationales
- n°8 : Stratégies gouvernementales pour le développement du nucléaire civil : pratiques françaises et américaines
- n°9 : Analyse, interprétation et conséquences des événements militaires en Géorgie (août 2008)
- n°10 : L'Afrique et les juridictions internationales pénales
- n°11 : La mise en place du Service européen pour l'action extérieure
- n°12 : Six mois à l'UNESCO
- n°13 : La France et le règlement de la question libyenne, 1945-1949
- n°14 : L'Union européenne et les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies
- n°15 : La construction du concept d' « Amérique latine ». La France, les États-Unis et la latinisation du continent américain
- n°16 : Le Caire, l'Égypte, le Moyen-Orient : Français, Anglais et les autres (1940-1945)
- n°17 : Les projets de la Russie et de la Chine en Asie centrale : coopération – compétition
- n°18 : Surveiller ou punir. Embargos et sanctions à l'encontre de l'Irak de 1980 à 1998
- n°19 : Diplomatie arctique. Gouvernance par temps froid

Le **Centre Thucydide – Analyse et recherche en relations internationales** a été créé en 1999, dans le cadre de l'Université Panthéon-Assas (Paris 2). Le Centre est généraliste et se consacre aux relations internationales dans leurs diverses dimensions, ce qui se traduit par la publication, depuis 2000, de l'Annuaire Français de Relations Internationales, publié chaque année aux éditions Bruylant. Il organise, seul ou en partenariat, des colloques et conférences en France ou à l'étranger et conduit des projets de recherche académique ou appliqués qui donnent lieu à publication ou à diffusion restreinte.

Il comporte une équipe d'une vingtaine de chercheurs, doctorants ou docteurs. Il est équipe d'accueil pour le Master Relations internationales de l'Université et pour les doctorants de l'École doctorale Droit international, Droit européen, Relations internationales et Droit comparé. Créé par le professeur Serge Sur et dirigé par lui jusqu'en 2014, il est désormais sous la direction du professeur Julian Fernandez.

Il doit son nom à l'historien grec Thucydide (v. 460 av. JC / v. 400 av. JC), auteur de La Guerre du Péloponnèse (431 av. JC / 404 av. JC), considéré comme l'un des fondateurs de l'histoire mais aussi de l'étude rationnelle des relations internationales. Il est l'un des maîtres de la géopolitique comme de l'analyse des conflits et de la compétition pour la puissance entre entités politiques. Thucydide traite également des institutions publiques et met en débat les questions de la guerre et de la paix, des alliances, de la décision politique, en illustrant ce qui relève de l'action humaine, calculs, stratégies, valeurs, et les facteurs objectifs qui la conditionnent et en orientent les résultats. Humaniste et réaliste, sa pensée est pleinement moderne.

Adresse postale

Centre Thucydide - Analyse et recherche en relations internationales
Université Panthéon-Assas (Paris II)
Bureau 219
12, place du Panthéon - 75005 Paris

Site internet : www.afri-ct.org

Diplomatie arctique

-

Gouvernance par temps froid

Alexandre DELANGLE

Mémoire de recherche pour le Master 2 Relations Internationales
Paris II Panthéon-Assas – Paris IV Paris-Sorbonne
Année 2016-2017

sous la direction du professeur Jean-Paul PANCRACIO



**« Un traité global unique eut été nécessaire.
Les Etats riverains n'en veulent à aucun prix, ce qui le rend impossible.
Le sauvetage de cette perle du monde qu'est l'Arctique va nécessiter
un labeur diplomatique mondial tenace.
Y a t-il tâche plus exaltante ? »¹**

-

Michel Rocard, ambassadeur français pour les pôles (2009-2016)

¹ Témoignage de septembre 2011, recueilli par son ancien groupe de travail, l'organisation non gouvernementale Le Cercle Polaire, consultable ici : <http://www.lecerclepolaire.com/fr/le-cercle-polaire/membres-dhonneur/15-le-cercle-polaire-francais/cerclepolaire-fr/membres-dhonneur-fr/39-michel-rocard>

Avançant inexorablement vers leurs objectifs, les Etats polaires adoptent à première vue la diplomatie du brise-glace, sans considération pour ce qui se trouverait sur leur chemin. Comme illustré sur la couverture de cette étude, que pourrait espérer la gouvernance face à de tels appétits ?

Au fur et à mesure que la région arctique devient accessible par les effets du changement climatique, les Etats côtiers voient émerger une série de nouveaux enjeux et intérêts envers un territoire autrefois délaissé car inadapté à l'activité humaine. A présent, les géants canadiens et russes affirment le contrôle de leur territoire et désirent repousser toute intrusion ou ingérence dans leurs affaires arctiques, escomptées prometteuses. Mais ces derniers se retrouvent néanmoins à promouvoir, dans une certaine mesure, la coopération internationale au sein du Conseil de l'Arctique. Tel est le paradoxe de la gouvernance polaire : un grand « machin »² imparfait mais indispensable aux yeux de la scène internationale, attirée par les perspectives économiques ou la nécessité de protéger la région la plus affectée par le changement climatique.

En effet, au vu de l'impact que pourrait avoir une mauvaise gestion de l'océan glacial et de ses environs, une pression diplomatique internationale s'est mobilisée pour renforcer une première forme de gouvernance. L'idée de gérer collectivement cet espace aussi fragile rencontre à présent un mélange de réticences et d'enthousiasmes de la part des nombreux acteurs impliqués dans cette logique transnationale, qu'ils soient étatiques ou non.

Ainsi, il nous faudrait accorder notre confiance à un forum intergouvernemental, dépourvu d'une personnalité juridique propre, encore moins bien doté que ne l'était la Société des Nations, pour répondre à de titanesques enjeux diplomatiques et environnementaux. Les angoisses évoquées par l'ancien premier ministre français Michel Rocard ont de quoi trouver écho auprès des autres observateurs non arctiques : comment garder son assurance quant au développement responsable de la région tandis que la diplomatie piétine de nouveau entre les grandes puissances ? Quelles perspectives peut-on accorder à un projet coopératif alors que nous entrons peut-être dans une ère de nouvel ordre mondial, ou plutôt de nouveau désordre mondial ?

Prise entre deux feux, les besoins sociaux et écologiques d'un côté, les intérêts étatiques et économiques de l'autre, les doutes se soulèvent autour de cette gouvernance par temps froid.

2 Pour reprendre le scepticisme du président De Gaulle envers l'Organisation des Nations Unies.

-SOMMAIRE-

- Introduction	p.4
<u>I- LE HAUT FORUM POLAIRE,</u>	
<u>DE LA SUBORDINATION ÉTATIQUE AU DYNAMISME IMPRÉVU</u>	p.30
-Le Conseil de l'Arctique, un fonctionnement volontairement imparfait-	p.31
-Le coup d'Etat diplomatique : la Déclaration d'Ilulissat-	p.35
-Rester entre voisins, le monopole des Etats côtiers-	p.38
-Marquer son territoire, prouver son « arcticité »-	p.43
-Le double discours des Etats : sécuriser ou militariser ?-	p.45
<u>II- LE CONSEIL DE L'ARCTIQUE EN MUTATION,</u>	
<u>NOUVEAUX INTÉRÊTS, NOUVELLES COMPÉTENCES</u>	p.52
-Demande de gouvernance, demande d'ingérence ?-	p.53
-La mondialisation conquérante, la motivation première dévoilée-	p.58
-Contournement et riposte du Conseil, le revirement économique-	p.61
-L'arrivée asiatique, observation et commerce mondial-	p.64
-Le développement d'une coopération intergouvernementale non contraignante-	p.68
<u>III- VERS UNE GOUVERNANCE AFFIRMÉE ?</u>	
<u>UN AVENIR D'INFLUENCE ET DE DÉFIS</u>	p.72
-La <i>soft law</i> , socle d'un futur régime juridique contraignant ?-	p.73
-Un Conseil difficile à réformer, ces erreurs du passé qui ne passent pas-	p.76
-Une gouvernance par la recherche, le pari réussi du <i>soft power</i> ?-	p.79
-Une chance pour les peuples autochtones, une opportunité pour le Groenland ?-	p.84
-Présidence américaine du Conseil, le curieux succès de la bipolarité-	p.88
-Conclusion	p.91
-Sources et Bibliographie	p.94
-Annexes	p.104

-INTRODUCTION-

-Le retour médiatique d'une région presque oubliée-

« Nous devons tous être reconnaissants à la Russie d'avoir planté son drapeau sur le fond marin du Pôle Nord. On ne pouvait pas mieux faire pour attirer l'attention sur l'Arctique ».³

David Balton (Ambassadeur attaché au département d'Etat des Etats-Unis)

Le 2 août 2007, l'opération *Arktika* envoyait deux sous-marins de type MIR planter un drapeau russe en titane au fond de l'océan glacial, littéralement sous le pôle Nord. Les images de cette expédition firent très vite le tour du monde, en écho parfait avec la demande russe d'extension de son territoire maritime (le long de la dorsale de Lomonossov) de 2001, auprès de la Commission des limites du plateau continental des Nations Unies. Si en droit international le fait de planter un drapeau n'a aucune valeur, dans l'analyse politique, cela peut avoir l'effet d'un *Big Bang*, ici, l'événement ouvrit le champ d'étude de l'Arctique contemporain.

Immédiatement, le ministre canadien des affaires étrangères lança l'alerte : « Nous ne sommes pas au XVe siècle. Vous ne pouvez pas vous promener autour du monde, planter des drapeaux et revendiquer un territoire ». A cela, l'explorateur et membre de la *Douma*, Arthur Tchilingarov, présent à bord de l'un des sous-marins, répondit : « si quelqu'un n'est pas d'accord, qu'il aille descendre lui aussi... et essayer d'y planter quelque chose. La Russie doit gagner, elle en a la capacité. L'Arctique a toujours été russe »⁴. De son côté, le chef de cette mission initialement scientifique, Anatoly Sagalevitch, membre de l'Académie des Sciences de Russie affirmait en 2013 que cette expédition était le fruit d'une collecte de fonds privés, longue de 10 ans à cause du profond désintérêt manifesté par l'Etat russe... qui n'hésita pas à se réapproprier l'exploit dès le 3 août 2007⁵. Pourtant, en 2008, le scientifique reçut le titre de « Héros de la Fédération de Russie », tout comme son confrère Tchilingarov, celui-là même qui annonçait déjà la veille de la démonstration que l'océan arctique était russe⁶. Le 6 août, les Etats-Unis dépêchaient à leur tour une expédition

3 RAKHMANOVA Tania, *Arctique, la conquête glaciale*, ARTE France, 2013

4 BAMFORD James, « Frozen assets : inside the spy cold war for the Arctic », *Foreign policy*, consulté le 24/03/2017, <http://foreignpolicy.com/2015/05/11/frozen-assets-arctic-espionage-spying-new-cold-war-russia-canada/>

5 RAKHMANOVA Tania, *op cit.*

6 « L'Arctique est russe. Nous devons prouver que le pôle nord est une extension de la masse terrestre russe », cf. CARRINGTON Damian, « Activists plant signed flag on north pole seabed in Arctic protection campaign », *The Guardian*, 15/04/2013, consulté le 08/05/2017, <https://www.theguardian.com/environment/2013/apr/15/activists-plant-flag-north-pole-arctic>

arctique, suivie le 7 août par une opération militaire canadienne⁷ et le 14 août par une mobilisation conjointe entre le Danemark, la Norvège et la Suède pour prouver que la dorsale de Lomonossov n'était pas russe mais groenlandaise. Par conséquent nous entrons alors dans une nouvelle ère de médiatisation arctique.

Le XXe siècle avait déjà eu son lot de « héros patriotiques » comme le soviétique Ivan Papanine (1894-1986) ou d'explorateur intrépide comme Paul-Emile Victor. A cette époque, la région possédait encore l'aura d'un espace sauvage, hostile. Or, depuis l'expédition russe de 2007, l'Arctique est devenu plus accessible mais également, d'une manière paradoxale, plus dangereuse, dans les esprits au moins. Plus accessible car, nouvelle conscience environnementale oblige, de plus en plus de citoyens ont eu accès au pôle Nord par les images ou le tourisme. Plus dangereuse car quantité d'interprétations et exagérations des entreprises étatiques n'ont cessé d'émerger depuis cette manifestation russe : les Etats-Unis avaient planté leur drapeau sur la Lune, la Russie avait planté le sien au fond de l'Arctique. Pour ces analystes, la guerre froide était de retour, d'autant plus qu'un an plus tard, était dévoilée la véritable raison d'un tel dévouement à l'exploration arctique.

En juillet 2008, l'Institut Géologique des Etats-Unis (*US Geological Survey*), publiait un rapport contenant ses estimations quant à la présence de potentiels hydrocarbures. Les évaluations étaient frappantes : près de 13% des réserves mondiales connues de pétrole et de gaz se trouveraient en Arctique, suffisamment de pétrole pour remplir 90 milliards de barils et environ 48 téra m³ de gaz, au moment même où le baril atteignait un prix record de 140 dollars⁸. Le choc médiatique fut tel que les terme d'« *Eldorado* » ou de « nouveau *far west* » furent employés pour désigner la probable concurrence des Etats pour les ressources, tout en laissant de côté le fait que ces fameux gisements ne sont accessibles que par un processus de forage *offshore* ou *deep offshore* au coût prohibitif. Autrefois territoire lointain et délaissé, l'Arctique revenait au centre des intrigues d'Etats en quête d'énergies fossiles.

Et pourtant, l'observateur averti aura remarqué que cet événement n'était pas une soudaine lubie des Etats mais l'affirmation médiatique d'un phénomène de fond, cela faisait longtemps que l'Arctique était surveillé. A ce titre, nous pouvons évoquer le fait que les recherches d'hydrocarbures en

7 Menée entre le 7 et 13 août 2007, l'opération *Nanook* fut la plus grande démonstration de force canadienne dans le nord du pays. L'exercice se voit répété chaque année, avec pour mission principale d'assurer la sécurité du passage du nord-ouest. YENIKEYEFF Shamil M., KRYSIEK Timothy F., « The Battle for the Next Energy Frontier : The Russian Polar Expedition and the Future of Arctic Hydrocarbons », *Oxford Energy Comment*, 2007

8 2008 fut l'année qui connût une hausse record des prix des hydrocarbures avant d'assister à la chute brutale de ces mêmes prix jusqu'en 2011 où le baril atteignit les 120 dollars. Cependant, le potentiel énergétique arctique avait tout de même été gravé dans les opinions publiques. cf. LE CLAINCHE Mathilde, PESME Frédéric, « Arctique : une traversée stratégique », *Politique étrangère*, 2010/4, pp. 857-870 & US Geological Survey, *Circum-Arctic Resource Appraisal: Estimates of Undiscovered Oil and Gas North of the Arctic Circle*, 2008, 4p., consulté le 10/05/2017, <https://pubs.usgs.gov/fs/2008/3049/fs2008-3049.pdf>

Arctique ne datent pas d'aujourd'hui mais du siècle dernier – d'ailleurs, qui se souvient encore que le numéro de l'Institut Géologique des Etats-Unis de 2007 traitait déjà du pétrole groenlandais?

Ainsi, les opérations de forages *offshore* arctiques et subarctiques peuvent au moins remonter aux années 1960, quand le golfe d'Alaska voyait arriver ses premières plateformes⁹, sans parler du Kulluk (« le tonnerre » en Inuvialuktun), cette station mobile d'exploration pétrolière qui sillonnait déjà les eaux arctiques canadiennes de 1983 à 1993 avant d'être vendue à d'autres multinationales, puis à la compagnie Shell en 2005¹⁰. Quant au droit international, lui aussi était sollicité avant 2007 : lorsque la Russie¹¹ demanda en 2001 à la Commission des limites du plateau continental de considérer son dossier de revendication, le Canada et le Danemark ratifièrent à leur tour la Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer en 2003 et 2004, ce qui leur permettait de revendiquer eux aussi une extension de leurs possessions maritimes. Quant à la Norvège, partie à la Convention depuis 1996, elle déposa sa demande en 2004, toujours sur les talons de Moscou.

En somme, la quatrième année polaire mondiale 2007-2008 remplit effectivement son rôle de sensibilisation¹². Comme le mentionnait David Balton, l'opération coup de poing des explorateurs russes a bien percuté les consciences sur un contentieux qui se préparait depuis plusieurs années. En revanche, il s'avère pertinent de remarquer que la théâtralisation de la compétition arctique, issue de cet événement de 2007, n'a été possible que grâce à un acte perçu comme politique. Ce n'est ni le droit ni les explorations polaires qui ont provoqué cet engouement de l'hémisphère nord pour son point le plus haut, mais bien un électrochoc médiatique sur des gouvernements restés peu soucieux du potentiel arctique, à l'image des Etats-Unis, pour qui l'Arctique n'était finalement qu'une périphérie délaissée¹³.

9 Belmar engineering, Platform information, *Cook Inlet Information, Alaska*, 2000, 86p., consulté le 12/05/2017, <https://www.circac.org/wp-content/uploads/Platform-Information-Cook-Inletpdf.pdf>

10 MCKENZIE Funk, « The wreck of the Kulluk », *The New York Times*, 30/12/2014, consulté le 10/05/2017, https://www.nytimes.com/2015/01/04/magazine/the-wreck-of-the-kulluk.html?_r=0

11 Partie depuis 1997 à la Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer présentée en 1982 à Montego Bay, la Russie (via l'Union soviétique) fut historiquement l'une des premières nations arctiques à proposer un partage sectoriel de la région. En 1926, Moscou suivit les idées de répartition du sénateur canadien Poirier de 1905 et 1925, mais cela par décrets étatiques et non règlement juridique international. cf. TIMTCHENKO Leonid, « The Russian Arctic Sectoral Concept : Past and Present », *Arctic*, 1997/1, n°50, pp. 39-35

12 L'année polaire mondiale, initiative purement scientifique pensée par l'officier de marine austro-hongrois Karl Weyprecht (1838-1881), s'était tenue à trois occasions : 1882-1883 / 1932-1933 et 1957-1958.

13 Achetée en 1867, l'Etat d'Alaska ressent encore aujourd'hui la frustration d'avoir été l'une des provinces américaines les plus délaissées du pays. Cela à cause d'une suite d'événements qui détournèrent le regard de Washington : gestion post-guerre de Sécession, guerre des Philippines, première Guerre mondiale, crise économique, etc.cf. KOBTZEFF Oleg (dir.), « Quest of the Arctic », *The Geostrategic Review*, Paris, L'Harmattan, 2016, n°7, 187p., p. 33

-Un espace géographique hautement politique-

« Toutes les conditions sont réunies pour que la région de Mourmansk devienne une des régions les plus développées et dynamiques de la Fédération de Russie, une sorte d'enclave européenne au nord du pays qui pourrait servir de modèle de développement industriel »¹⁴.

Marina Kovtun, gouverneur de la région de Mourmansk (depuis 2012)

En accord avec ses racines grecques, le nom « Arctique » évoque immédiatement la « terre des ours »¹⁵, un désert de glace, soit une définition insuffisante pour notre étude. Nous partirons du principe que toute représentation spatiale est issue d'une construction politique et sociale.

Défini en premier lieu comme l'océan le plus restreint au monde avec ses 14 millions de km²¹⁶, l'Arctique peut aussi être vu comme une région stratégique, la couronne de trois continents (Amérique, Europe, Asie) dont les affrontements mutuels ont durablement marqué cet espace. Au lieu de voir un simple océan, les analystes préfèrent regarder une région qui s'étendrait alors jusqu'à la ligne du « cercle arctique »¹⁷, dessinée pour inclure l'espace où il fait jour ou nuit pendant au moins 24 heures à chaque solstice, et qui réunit en son sein des étendues terrestres réparties entre 8 Etats¹⁸. Au delà de la calotte glaciaire et des mer arctiques (mer sibérienne, celle des Tchouktches, de Beaufort, de Baffin, du Groenland, de Barents, de Kara et de Laptev), s'étend une impressionnante diversité d'écosystèmes, abrités par la toundra et la taïga.

A la différence du pôle Sud, la région arctique se démarque par sa population permanente d'environ 4 millions de personnes¹⁹ dont 550 000 ressortissants des peuples autochtones²⁰. Outre les acteurs étatiques de la région, ces populations constituent à la fois la première ceinture historique d'activités humaines, de maîtrise du territoire ; et, depuis une récente prise de conscience identitaire, la première expression politique grâce aux multiples organisations internationales ethno-culturelles²¹. Loin des stéréotypes, la région arctique n'est pas recouverte de communautés tribales mais possède un fort taux d'urbanisme puisque près de 80% de la population vivrait en ville²².

14 KOVTUN Marina, BERG Eugène, « Mourmansk, carrefour géostratégique », *Géoéconomie*, 2013/2, n° 65, pp. 67-84

15 En grec ancien: ἄρκτος, soit "l'ours", et ἀρκτικός, "relatif aux ours". Il s'agit probablement ici d'une référence astronomique désignant la direction des constellations de la Grande et petite ourses: le nord. BAILLY Anatole, *Dictionnaire grec-français, le Grand Bailly*, Paris, Hachette, 2000, 2230p.

16 Ou 6% de la surface terrestre.

17 Latitude 66° 33'N, avec un rayon de 2500km à partir du pôle Nord, soit un espace composé aux deux tiers de banquise et à un tiers de terres gelées.

18 Russie (42 000km de côte), Finlande, Suède, Norvège, Danemark, Islande, Canada (1 700km de côte) et Etats-Unis.

19 GRID Arendal, UNEP, WWF, *Vital Arctic Graphics*, 2005, 48p., p.16

20 Sames en Scandinavie, Nénètses, Evenks, Tchouktches en Sibérie, Inuits en Amérique du Nord, et bien d'autres.

21 On compte parmi ces organisations, l'Association Aléoute Internationale, le Conseil Athabaskan Arctique, le Conseil International Gwich'in, le Conseil Circumpolaire Inuit, le Conseil Same et le Conseil Parlementaire Same, l'Association Russe des Peuples Autochtones du Nord, de Sibérie et d'Extrême Orient. cf. DUBREUIL Antoine, « La construction de territoires identitaires régionaux et locaux en Arctique », *Prospective et stratégie*, 2014/1, n°4-5, pp. 157-174

22 Seule la Russie possède des « aires urbaines » supérieures à 100 000 habitants, à l'image de Mourmansk ou

Pour aborder pleinement cet espace polaire, il faut garder en tête que dans la grande majorité des cas, nos mappemondes nous privent de l'idée même d'une région arctique avec le voisinage de cinq Etats côtiers : le Canada, le Danemark (par le Groenland), la Norvège, la Russie et les Etats-Unis (par l'Alaska)²³. De plus, notre manière coutumière d'appréhender le Grand Nord ne cesse d'être ébranlée lorsque le Royaume-Uni, ou encore la Chine, surprennent à se décrire comme « Etats presque riverains »²⁴. La région polaire, classiquement définie comme la partie interne du cercle arctique²⁵, a cela de particulier qu'elle révèle presque immédiatement que géographie et volonté politique sont liées. Il nous faut alors considérer qu'il existe plusieurs manières d'aborder ce territoire dont l'aspect monolithique est parfois battu en brèche par les voisins étatiques eux-mêmes – certains sont désireux d'insister sur la géographie traditionnelle pour affirmer leur enracinement territorial, tandis que d'autres sont prêts à reconsidérer le caractère arbitraire des frontières pour se rapprocher du pôle Nord, au moins symboliquement.

Une nouvelle observation nous oblige à remarquer que cette ligne géographique peut aussi coïncider avec une ligne politique. En effet, comme nous le verrons, les Etats inclus dans la région arctique trahissent souvent une dynamique centripète alors que les acteurs situés à l'extérieur de ce cercle témoignent d'une logique centrifuge. Autrement dit, les Etats proprement arctiques préfèrent conserver la prise de décision à un niveau régional, quitte à repousser les demandes extérieures.

Ce premier point de friction diplomatique nous apprend alors que l'Arctique n'est pas à considérer comme un bloc mais comme un point de rencontre, un carrefour entre des logiques souverainistes, internationalistes et même sociales. C'est donc la dimension politique de cette région qui nous intéressera en priorité lors de notre étude. A ce titre, les analystes se sont déjà réappropriés les termes de « Grand Nord » (employé pour évoquer un territoire symboliquement mis en confrontation entre différents enjeux nationaux) et d'« Arctique » (utilisé pour désigner un espace géographique soumis à des enjeux globaux) dans une logique assez révélatrice d'une politisation croissante du pôle Nord. L'observateur commencera donc par avoir le réflexe de jouer avec les échelles géographiques et politiques quand il s'intéressera aux raisons du retour des intérêts polaires, motivé par des problématiques internationales, économiques certes, mais aussi sécuritaires.

Arkhangelsk. (cf. CANOBBIO Eric, *Atlas des pôles : Régions polaires, questions sur un avenir incertain*, Paris, Autrement, 2007, 80p., p.44). Selon selon l'*Arctic Human Development Report* du Conseil Nordique, paru en 2014, la population arctique connaît une baisse de 50 000 âmes depuis l'an 2000. La chute démographique rencontrée en Suède, Finlande et Russie explique ce phénomène, alors que les autres régions voient leur population augmenter. La Russie posséderait à présent moins de la moitié de la population arctique.

23 Ces 5 Etats sont considérés comme les Etats arctiques, souvent désignés par les anglophones comme *Arctic five*, pour souligner l'importance politique de ce « club ».

24 « *The United Kingdom is not an Arctic State, but we are the Arctic's nearest neighbour* ». cf. Royaume-Uni, *Adapting to change, UK policy towards the Arctic*, 2013, 40p., p.5

25 Cf. Annexe 1

-Changement climatique et enjeux sécuritaires-

« Le changement climatique est aussi un enjeu sécuritaire majeur. C'est un multiplicateur de menaces qui aggrave beaucoup de conflits. Famines, manques d'eau, inondations, déplacements forcés et bien d'autres »²⁶.

-
Sauli Niinistö, Président de la République de Finlande (2012-2017),
face aux présidents russe et islandais au forum *Arctic, territory of dialogue*.

Si l'exploitation d'hydrocarbures a été présentée comme l'une des raisons expliquant le soudain intérêt des Etats pour l'Arctique, la concertation internationale devient nécessaire lorsque le changement climatique est défini comme une menace transnationale.

De manière générale, les décideurs politiques contemporains sont réduits à devoir choisir entre deux visions de développement : une première ne dépassant pas le court-terme avec une réponse immédiate à des problèmes économiques, délaissant des mesures de protection de l'environnement jugées trop coûteuses, et une seconde, où des réformes écologiques seraient entreprises pour éviter sur le long terme des coups exorbitants de réadaptation à un monde appauvri²⁷. Les pressions exercées par les électeurs et les grandes entreprises tendent à valoriser les feuilles de route « court-termistes ». Or les effets du changement climatique diminuent déjà les capacités de nos sociétés : depuis 1960, l'Afrique occidentale a vu doubler ses journées de canicule et l'Inde aurait déjà perdu 3% de son temps de travail diurne à cause de la hausse des températures²⁸.

Si les premiers impacts concrets du changement climatique ne devraient se révéler que d'ici les années 2050, des liens ont déjà été faits entre des sécheresses inhabituelles et le pouvoir croissant de groupes terroristes locaux²⁹. Cela en plus des prévisions de type : perte de 17% du territoire du Bangladesh due à la montée des eaux³⁰, disparition de la ville de Miami sous l'océan d'ici 2100 (soit la cité la plus touchée par la montée des mers, avant Guangzhou et New York)³¹, déplacements

26 Le président islandais reprend de la sorte les arguments déjà mentionnés par le secrétaire d'Etat à la Défense, Chuck Hagel (2013-2015), qui qualifiait le changement climatique de multiplicateur de menaces. POUTINE Vladimir, NIINISTÖ Sauli, JOHANNESON Gudni, *Arctic, territory of dialogue*, 29/03/2017, Arkhangelsk, [en ligne], disponible ici : <http://en.kremlin.ru/events/president/news/54149>, consultée le 06/05/2017

27 UNEP.ORG, *UNEP Report : cost of adapting to climate change could hit \$500B per year by 2050*, 10/05/2016, consulté le 09/05/2017, <http://www.un.org/sustainabledevelopment/blog/2016/05/unep-report-cost-of-adapting-to-climate-change-could-hit-500b-per-year-by-2050/>

28 AFP, « Le coût du réchauffement climatique estimé à 2000 milliards de dollars par an », *Le Figaro*, 02/05/2016, consulté le 09/05/2017, <http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2016/05/02/20002-20160502ARTFIG00071-le-cout-du-rechauffement-climatique-estime-a-2000-milliards-de-dollars-par-an.php>

29 Cela en Syrie et au Nigéria. Témoignage de la chercheuse Lucile de Maertens in DATAGUEULE, *2 degrés avant la fin du monde*, France 4, 2015, confirmé par le rapport commandé par le bureau des affaires étrangères allemand CLIMATE DIPLOMACY, FEDERAL FOREIGN OFFICE, *Insurgency, Terrorism and Organised Crime in a Warming Climate*, Berlin, Adelphi, 2016, 76p.

30 Le pays se situant sur le delta du Gange. KOBZEFF Oleg (dir), *op cit.* p.135

31 Près de 69 milliards de dollars de propriétés y seraient en danger. RUGGERI Amanda, « Miami's fight against rising seas », *BBC*, 04/04/2017, <http://www.bbc.com/future/story/20170403-miamis-fight-against-sea-level-rise> & National Wildlife Federation, *Changing Tides, How Sea-Level Rise Harms Wildlife And Recreation Economies Along The U.S. Eastern Seaboard*, Washington, 2016, 35p.

massifs de populations. Evoquons également les remarques du précédent Secrétaire d'Etat américain à la Défense, Chuck Hagel (2013-2015), pour qui le changement climatique était un multiplicateur de menaces, aussi bien au niveau des bactéries que du terrorisme. La vie politique des Etats-Unis est un bon exemple pour illustrer les difficultés que peuvent rencontrer les chefs d'Etats et le Pentagone face aux blocages de parlementaires récalcitrants³². Or les Etats-Unis comptaient déjà parmi les premières nations à s'interroger sur les répercussions militaires du changement climatique, jugées en 2003 bien plus sérieuses que celles du terrorisme³³.

« S'interroger aujourd'hui sur la valeur stratégique et militaire de la sécurité liée aux problématiques environnementales, c'est donc se demander quand, pourquoi et comment les États devraient se préoccuper de cette question autrefois réservée aux ONG: en quoi les risques environnementaux sont-ils une menace pour la stabilité économique et politique des États ? Que peuvent faire ces États pour faire face à une telle menace ? Doivent-ils utiliser leur outil militaire et pourquoi? Quels sont les principaux facteurs de déstabilisation géopolitique qu'engendrent les changements climatiques? Doit-on mettre en place une grille d'analyse des risques et menaces à caractère stratégique liés à l'environnement? Toutes ces questions n'ont pas aujourd'hui de réponse tout à fait évidente. »³⁴

Ainsi, parce que les effets du changement climatique auront des conséquences sur la manière de penser la gestion des populations, des centres urbains et des territoires en fonction de l'appauvrissement des ressources alimentaires ou de la multiplication des désastres naturels, les Etats sollicitent des centres de réflexions ou mettent au point des stratégies de contournement, ce fut le cas de la Chine qui publia en 2012, 2014 et 2016 une doctrine adaptée³⁵. Cet exemple révèle plutôt bien à quel point de multiples pans de la société sont à revoir, de l'approvisionnement énergétique jusqu'à la promotion médiatique en passant par la réduction de dioxyde de carbone.

Il y a donc derrière la thématique du changement climatique un réel potentiel d'intérêt pour les Etats, même sceptiques, qui subissent ou bénéficient de ces changements. Si les pays les plus chauds (parfois également les plus pauvres) n'ont que peu à gagner des conséquences d'un phénomène de réchauffement, les pays arctiques sont motivés par une mise en commun de leurs connaissances pour préserver une sécurité environnementale régionale et internationale.

32 GOODELL Jeff, « The Pentagon & Climate Change : how deniers put national security at risk », *Rolling stone*, 12/02/2015, consulté le 10/05/2017, <http://www.rollingstone.com/politics/news/the-pentagon-climate-change-how-climate-deniers-put-national-security-at-risk-20150212>

33 SWARTZ Peter, RANDALL Doug, « An Abrupt Climate Change Scenario and Its Implications for United States National Security », *stephensneider.stanford.edu*, 2004, 22p., consulté le 10/05/2017, https://stephenschneider.stanford.edu/Publications/PDF_Papers/SchwartzRandall2004.pdf

34 PAILLARD Christophe-Alexandre, « Le réchauffement climatique et la sécurité militaire », *Géoéconomie*, 2015/5, n° 77, pp. 73-87

35 NATIONAL DEVELOPMENT AND REFORM COMMISSION, « China's Policies and Actions for Addressing Climate Change (2016) », *ccchina.gov*, 2016, 77p., consulté le 23/03/2017, [http://cdm.ccchina.gov.cn/archiver/cdmcn/UpFile/Files/ccer/China's%20Policies%20and%20Actions%20on%20Climate%20Change%20\(2016\).pdf](http://cdm.ccchina.gov.cn/archiver/cdmcn/UpFile/Files/ccer/China's%20Policies%20and%20Actions%20on%20Climate%20Change%20(2016).pdf)

-L'Arctique face au changement climatique, un problème global-

« L'Arctique est la clef de voute du système climatique régional et global. Le destin de l'Arctique est lié à celui de Miami, Mumbai, Shanghai et d'autres villes côtières autour du monde (...) Quand l'Arctique souffre, le monde entier ressent sa douleur »³⁶.

-
Ban Ki-moon, secrétaire général des Nations Unies (2007-2016)

En octobre 2016, à Reykjavik, le secrétaire général des Nation Unies exprimait devant une assemblée de représentants étatiques, et autres membres éminents de la société civile, l'une des raisons qui permettent d'expliquer ce vif intérêt pour cette région polaire. La communication de la Commission de l'Union européenne au Conseil et au Parlement le mentionnait déjà en 2008³⁷, les effets du changement climatique sont bien plus développés au pôle Nord qu'ailleurs. Pire, cette détérioration environnementale particulière peut avoir des conséquences internationales à cause du déséquilibre évoqué. Comme le dit le secrétaire général, la région polaire est le « *ground zero* » du changement climatique³⁸. En d'autres termes, ce qui se passe en Arctique, ne reste pas en Arctique. Au pôle Nord, le changement climatique se traduit principalement par un effet de réchauffement. Or à partir du moment où les émissions de gaz à effet de serre augmentent, la proportion des rayons de soleil renvoyés depuis la Terre dans la stratosphère diminue, ce qui est saisissant dans le cas arctique puisque la neige réfléchit bien plus la lumière que les autres surfaces terrestres. Par l'effet d'albédo, les rayons lumineux sont renvoyés avec une plus grande intensité depuis l'Arctique, mais si ces derniers se retrouvent bloqués par un effet de serre, alors la chaleur reste dans la région, accélérant la fonte des glaces. Un cercle vicieux se met alors en place puisque les eaux sombres ne réfléchissent que très peu la lumière et conservent sa chaleur, encourageant la diminution des surfaces gelées³⁹.

Avant d'évoquer les avantages que peut accorder l'accessibilité de l'Arctique aux Etats environnants, il nous faut d'abord comprendre comment les modifications environnementales font apparaître de nouvelles menaces globales mais aussi locales.

Tout d'abord, en plus du risque mondial que pose la montée des eaux, où la fonte des glaciers groenlandais est complice, il faut évoquer le déséquilibre des températures. Si le pôle nord continue à se réchauffer plus vite que les autres régions du globe, alors la dynamique des vents s'en verra

36 KI-MOON Ban, « Secretary-General's address to the Arctic Circle Assembly », *un.org*, 2016, consulté le 12/05/2017, <https://www.un.org/sg/en/content/sg/statement/2016-10-08/secretary-general's-address-arctic-circle-assembly-prepared-delivery>

37 Union Européenne, *Communication conjointe au parlement européen et au conseil, Une politique arctique intégrée de l'Union européenne*, 2016, 19p., p3-4

38 KI-MOON Ban, *op cit.*

39 BESNAULT Amiral, *op cit.*, p19

altérée. En effet, durant ces 30 dernières années, la force des vents a diminué de 5 à 15%, et les courants marins devraient eux aussi connaître une telle diminution⁴⁰.

Au-delà de ces enjeux globaux, il nous faut aborder les menaces qui pèsent sur la région et nous permettent de comprendre pourquoi les Etats voudraient se tourner vers la coopération malgré leurs différends. En premier lieu, la maîtrise du territoire risque de se précariser, car le réchauffement de la région polaire, en plus de faire reculer les glaces, contribue à l'expansion des zones forestières subarctiques vers le nord et modifie donc le paysage de la toundra. Le danger de nouveaux incendies se fait alors d'autant plus entendre lorsque la fonte des terres gelées (ou pergélisol) libère du méthane, un gaz à effet de serre encore plus préoccupant que le dioxyde de carbone et très inflammable ; or en Sibérie, il y aurait environ 7 000 poches de méthanes prêtes à éclater⁴¹. L'enjeu sanitaire est également de mise puisque le pergélisol contient quantité de bactéries prêtes à se répandre, malgré leur sommeil de plusieurs milliers d'années. La péninsule sibérienne de Yamal connu de la sorte en août 2016 une infection à l'anthrax causant la mort d'un adolescent de 12 ans, l'hospitalisation d'une vingtaine de personnes et l'abattage d'environ 2 000 rennes. Cette crise est attribuée à l'émergence du sol autrefois gelé d'une ancienne carcasse infectée dont les bactéries étaient préservées. Le pergélisol empêchant de creuser des tombes suffisamment profondes, les scientifiques redoutent donc l'ouverture d'une boîte de Pandore bactériologique⁴². Ajoutons à cela que la hausse générale des températures impliquera l'extension des zones affectées par les maladies similaires à la malaria.

La fonte du pergélisol inquiète également en milieu urbain où des infrastructures entières doivent ou devront être relocalisées. Ce fut le cas en 2002 pour la localité de Shishmaref en Alaska, qui dut quitter l'île de sable gelé sur laquelle elle se trouvait pour être réinstallée sur le continent, avec un coût total de 200 millions de dollars, et un déracinement de la communauté Inupiaq qui y vivait depuis 4000 ans. Il s'agit peut-être là d'un premier exemple de migration climatique⁴³. De plus, cette insécurité structurelle s'applique également aux bâtiments gouvernementaux tels que la centrale nucléaire russe de Bilibino. Cet édifice, unique en son genre dans le cercle polaire, inquiète d'autant plus que sa date de construction, 1973, relève de la même génération que celui de Tchernobyl. Il est prévu que plusieurs réacteurs soient fermés d'ici 2021, mais pour voir la relève être assurée par une

40 « Climate change, The Arctic as it is known today is almost certainly gone », *The Economist*, 29/03/2017, consulté le 29/03/2017, <http://www.economist.com/news/leaders/21721379-current-trends-arctic-will-be-ice-free-summer-2040-arctic-it-known-today>

41 POUTINE Vladimir, NIINISTÖ Sauli, JOHANNESSON Gudni, *op cit.*

42 FOX-SKELLY Jasmin, « There are diseases hidden in ice and they are waking up », *BBC*, 04/05/2017, consulté le 05/05/2017, <http://www.bbc.com/earth/story/20170504-there-are-diseases-hidden-in-ice-and-they-are-waking-up>

43 RAHER Rémi, MARÉ Cyril, *op cit.*, p43

centrale nucléaire flottante, préparée depuis 2006 ; l'entreprise Rosatom disposant d'une capacité d'influence importante auprès du gouvernement russe⁴⁴.

La question de la sécurité sociétale doit aussi être soulevée dans le sens où des cultures entières risquent de disparaître faute de pouvoir conserver leur traditions, leur langue, leurs modes de subsistance, avec les diminutions du nombre de phoques, caribous et ours. Spiritualisé par les Inuits, l'ours polaire (*Nanuq*) connaît lui aussi une menace de carence alimentaire certaine avec le retrait des glaces. En avril 2014, des scientifiques norvégiens photographiaient un ours squelettique en train de ronger une carcasse de dauphin, phénomène jusque là inédit, révélant que les animaux marins migraient vers des eaux plus froides même en dehors des périodes estivales⁴⁵.

Réfléchir aux dangers arctiques revient à revoir la question de la maîtrise du territoire, à la fois localement et régionalement, car certains évènement peuvent aisément condamner toute la région, à l'image d'une catastrophe pétrolière qui ruinerait toute perspective économique dans l'exploitation des hydrocarbures ou des ressources halieutiques. Nous assistons alors en Arctique à un phénomène de rapprochement limité, dans le sens où des Etats voisins souvent divisés dans leur politique internationale préfèrent être partenaires dans le Grand nord. Mais si les Etats ressentent à présent la nécessité de mieux contrôler leur territoire arctique, d'exercer une nouvelle veille sur des immensités de plus en plus accessibles dans le cas du Canada et de la Russie, il ne faut pas oublier non plus que l'Arctique a déjà été un lieu d'affrontements et que les ententes diplomatiques se limitent aux frontières, chaque gouvernement ayant sa propre vision de l'Arctique.

44 DIGGES Charles, « Russia's Bilibino nuclear station shutting down reactors to make way for floating nuclear plant », *bollona.org*, 09/05/2016, consulté le 03/03/2017, <http://bellona.org/news/nuclear-issues/2016-05-russias-bilibin-nuclear-station-shutting-down-reactors-to-make-way-for-floating-nuclear-plant>

45 AFP, « Polar bears eat dolphins as Arctic warms », *The Guardian*, 12/06/2015, consulté le 08/05/2017, <https://www.theguardian.com/environment/2015/jun/12/polar-bears-eat-dolphins-as-arctic-warms>

-Un océan de désaccords, des vieux conflits aux nouvelles tensions-

« Je crois que dans le futur, qui tiendra l'Alaska tiendra le monde.
Je pense qu'il s'agit du lieu le plus stratégique de la planète »⁴⁶.

William Mitchell (1879-1936), général de l'armée américaine

Le général William « Billy » Mitchell, aujourd'hui considéré comme l'un des précurseurs de l'*US Air Force*, essaya de prouver le caractère stratégique de cette porte vers l'Arctique qu'est l'Alaska, en 1935 devant le Congrès américain. Le fait que sa proposition de ponts aériens et maritimes pour relier cette lointaine possession au reste du pays ne fut pas écoutée, renforce d'autant plus le retard américain historique sur la région arctique. De nos jours, l'héritage de l'administration Obama entre en conflit avec les actions du président Trump qui annonça le 28 avril 2017 qu'il rendait légal le forage en Arctique américain malgré les précédentes interdictions⁴⁷, illustrant de la sorte l'idée d'un retour états-unien en Alaska.

L'idée d'un conflit en milieu extrême ne tient pas uniquement du fantasme, au contraire, les Etats ont bien conscience des enjeux stratégiques locaux. Souvent oubliée, la campagne des îles aléoutiennes de juin 1942 à août 1943 entre Japonais et Américains eut bien lieu à limite du cercle arctique, avec à peu près les mêmes dimensions qu'une bataille du Pacifique⁴⁸. Le Canada connut également ce genre d'affrontement près de Terre-Neuve⁴⁹ quand il dut repousser des forces de l'Axe, tout en découvrant de nouveaux gisements pétroliers. Les Etats-Unis, l'Islande, le Royaume-Uni et la Russie soviétique connurent aussi l'importance de l'Arctique quand les convois maritimes transitaient par la région polaire pour décharger au port d'Arkhangelsk tout en évitant la marine nazie. Puis, pendant la guerre froide, l'Arctique fut synonyme de deux méthodes guerrières : espionnage et rivalité nucléaire. La calotte glaciaire fut une véritable cachette pour les sous-marins atomique, en particulier pour sa position optimale permettant de frapper les Etats-Unis, la Russie et la Chine. Aujourd'hui encore la France l'apprécie pour y conduire ses exercices sous-marin en milieu difficile⁵⁰. C'est d'ailleurs parce que la région arctique fut si marquée par la guerre froide qu'il est facile d'intégrer le spectre d'un affrontement armé. L'idée même d'un « Grand Jeu » arctique⁵¹ a

46 KING Byron, « Alaska: "The Most Important Strategic Place in the World," Part II », *The Reckoning*, 14/02/2008, consulté le 01/03/2017, <https://dailyreckoning.com/alaska-the-most-important-strategic-place-in-the-world-part-ii/>

47 « Trump executive order aims to allow Arctic drilling », *BBC News*, 28/04/2017, consulté le 29/04/2017, <http://www.bbc.com/news/world-us-canada-39753223>

48 KOBTZEFF Oleg (dir.), *op cit.* p.44

49 BESNAULT Amiral, *op cit.*, p.282

50 COLLIN Jean-Marie, « Arctique, la France prend position », *Diploweb*, 26/09/2010, consulté le 30/01/2017, <http://www.diploweb.com/Arctique-la-France-prend-position.html>

51 LABÉVIÈRE Richard, « Grand Nord : le réchauffement armé », *Revue internationale et stratégique*, 2011/4, n° 84, pp. 115-123

fait son apparition, s'appuyant entre autres sur le réveil de vieilles oppositions russo-otaniennes sur le plan de l'espionnage⁵² ou des patrouilles militaires alors que la stratégie arctique elle-même se modifie simultanément avec le changement climatique. Les vastes espaces de glacis défensif ne sont presque plus, il faut à présent sécuriser la haute mer, les côtes, les oléoducs et écarter les risques de transits clandestins. De même, les petits Etats craignent de disparaître face à l'appétit de grandes Nations. L'Islande refusa de trois fois les demandes d'acquisition de terrains de l'oligarque chinois Huang Nubo⁵³, qui trahissait de telle sorte les visions arctiques de son pays.

Mais les plus grandes inquiétudes contemporaines proviennent du comportement territorial des Etats. Géants terrestres, Canada et Russie peuvent à présent s'étendre en mer, grâce à l'Arctique, dans une dynamique qui appelle à reconsidérer le Droit International. Lors de la 3e Conférence des Nations Unies sur le Droit de la Mer, en 1973, le Canada demanda à ce que soit inséré l'article 234 permettant à un Etat côtier d'une mer recouverte de glace d'appliquer des mesures pour maîtriser la pollution marine par les navires et donc mieux contrôler les transits. Dès 1982, Russie et Canada employèrent cette règle pour limiter l'accès à leurs eaux⁵⁴ : c'est là un premier détournement d'une mesure environnementale au service de la souveraineté. Il est également essentiel de mentionner la rivalité exprimée pour le plateau continental suivant la dorsale de Lomonossov. Le gouvernement qui se l'approprierait, verrait sa Zone Economique Exclusive augmenter jusqu'à 350 milles marins, bien plus que les 200 milles habituels. Or la Russie a initié en 2001 une course juridique à l'appropriation du pôle nord, le Canada s'emporta lui aussi dans la spirale en 2013, suivi par le Danemark en 2014, au grand dam des Etats-Unis complètement hors-jeu par leur non ratification de la Convention de Montego Bay et donc impuissants face au délitement probable de leur multilatéralisme et apaisement des conflits territoriaux.

52 « L'Arctique est inconditionnellement une partie intégrale de la Russie (...) depuis plusieurs siècles » disait Vladimir Poutine. En 2015, 38 000 soldats, 110 avions et 50 bâtiments maritimes étaient déployés en Arctique. En 2017, 3 000 soldats rouvraient la base de renseignements d'Alakurtti dans le cercle arctique. BAMFORD James, « Frozen assets : inside the spy cold war for the Arctic », *Foreign policy*, consulté le 24/03/2017, <http://foreignpolicy.com/2015/05/11/frozen-assets-arctic-espionage-spying-new-cold-war-russia-canada/>

53 Ancien membre du comité de Propagande du Parti Communiste Chinois, fondateur de la compagnie Beijing Zhongkun Investment Group.

54 RAHER Rémi, MARÉ Cyril, *op cit.*, p. 155

-Quels acteurs pour quel Arctique ? Entre projets chocs et choc des projets-

« Le Canada doit faire un choix quand on en vient à défendre notre souveraineté sur l'Arctique ; soit on l'exerce, soit on la perd »⁵⁵.

-
Stephen Harper, Premier ministre canadien (2006-2015)

Le chef de gouvernement Stephen Harper reste célèbre pour avoir incarné le retour du souverainisme arctique au Canada. Bien que les critiques lui reprochent d'avoir surtout énoncé des promesses, sa vision d'un Grand Jeu arctique à somme nulle demeure intéressante.

Outre l'intérêt premier d'étendre leurs frontières, les Etats arctiques s'intéressent au potentiel de leur région sur les plans énergétique, halieutique, mais aussi commercial. En effet, avec l'annonce d'un océan arctique accessible sans brise-glace en période estivale, entre 2030 et 2050 selon les estimations, trois routes potentielles se découvrent et feraient un jour de l'ombre aux canaux de Suez et Panama : une première le long des côtes canadiennes (celle du Nord-ouest), une seconde tout le long de la côte russe (celle du Nord-est), et enfin une troisième, un peu moins intéressante, qui traverserait directement le pôle Nord⁵⁶. Dans le cas de la route du Nord-est, la distance entre l'Europe et l'Asie est raccourcie⁵⁷, permettant de grandes économies, laissant imaginer le passage de navires à plus grande capacité et accordant un grand avantage pour Moscou qui pourrait acheminer directement vers l'Asie les précieux hydrocarbures arctiques⁵⁸. De la sorte, les Etats arctiques se divisent en deux camps. La Russie et le Canada contre les Etats-Unis et l'Union Européenne, soit deux militants pour des passages libres, sans taxe et pourquoi pas, une vraie préservation environnementale par une internationalisation définitive de la haute mer arctique (autour du pôle Nord). Rien n'y fait, le refus des géants territoriaux russe et canadien (issus d'anciens empires) de toute intervention extérieure non autorisée⁵⁹ repose sur une méfiance historique envers l'implication internationale.

Héritière de la fermeture soviétique, la Russie possède une conception particulière de ce que doit être l'Arctique. Historiquement, les conquêtes territoriales russes sont une succession de ceintures de sécurité autour de la capitale, mais cette immensité territoriale asiatique a fini par

55 CHASE Steven, « Myth versus reality in Stephen Harper's northern strategy », *The Globe and Mail*, 17/01/2014, consulté le 04/02/2017, <http://www.theglobeandmail.com/news/national/the-north/myth-versus-reality-in-stephen-harpers-northern-strategy/article16397458/?page=all>

56 Un tourisme polaire comme même à émerger, avec jusque là 140 navires de tourisme pour 4000 visiteurs en 2007. LE CLAINCHE Mathilde, PESME Frédéric, *op cit*.

57 La distance traditionnelle Rotterdam-Yokohama baisse de 37%, soit 7 000km au lieu de 11 100.

58 Cf. Annexe 2

59 La Russie espère ainsi faire prospérer ses offres de location de brise-glaces et imposer une taxe de passage sur sa nouvelle route du nord. RAHER Rémi, MARÉ Cyril, *op cit*, p. 74

desservir Moscou quand elle échoua à défendre son flanc maritime extrême-oriental face aux Japonais en 1905. La Russie contemporaine a donc décidé que sa périphérie arctique lui permettrait une meilleure connexion eurasiatique. Clairement, l'intégration de cette côte permettrait de s'approprier une potentielle artère commerciale et industrielle : « notre principal objectif est de faire de l'Arctique une réserve de ressources pour la Russie du XXI^e siècle » disait le président Dmitri Medvedev⁶⁰. Ce que nous pouvons déduire de cette politique russe est que Moscou essaye à la fois de rassurer son économie intérieure⁶¹ mais aussi de saisir l'opportunité de revenir dans le jeu international en développant une passerelle eurasiatique. Souvent montrée du doigt pour son attitude à l'international, la Russie a compris qu'elle pouvait s'affirmer comme première puissance arctique pour dominer une partie des futurs échanges mondialisés, cela par ses atouts géographiques, ses héritages soviétiques, et surtout, une volonté politique.

La position canadienne face au Grand Nord ne repose pas exactement sur la même logique. Perçu comme un large glacis défensif, l'Arctique canadien fut pensé comme un espace trop sensible et intime pour y accueillir des incursions étrangères inadéquates. Deux évènements majeurs renforcèrent cette fermeture : en 1969, le superpétrolier américain *Manhattan* empruntait sans autorisation le passage du Nord-ouest pour prouver la pertinence de cette route maritime, dans l'idée de faire pression sur le voisin canadien et le forcer à reconnaître ces eaux comme internationales. Ottawa réagit par une extension de ses eaux territoriales de 3 à 12 miles et publia un recueil de règles sur la prévention de la pollution. Tout navire devenu source de pollution pouvait être sujet d'expulsion, ou de destruction en cas d'incident, par les autorités canadiennes, sur une distance de 100 miles au delà des côtes. La législation canadienne s'oppose donc à toute internationalisation de ses eaux arctiques en les regroupant dans une zone anti-pollution (ZCAP), ce à quoi les Etats-Unis répondirent par le transit en 1985 de leur brise-glace *Polar Sea* depuis leur base de Thulé, au Groenland, jusqu'à celle de Barrow, en Alaska, toujours sans notification⁶². Ainsi, la préservation écologique devenait un prétexte de souveraineté politique mais dont l'objectif n'était pas tant la fermeture que le contrôle strict des traversées.

Par son éloignement par rapport au cercle arctique, Washington a toujours eu du mal à s'y imposer : son interprétation contestable du droit de la mer, où une voie commerciale majeure devrait automatiquement être internationalisée⁶³, n'a l'apparence que d'un prétexte pour assurer sa conception de la liberté des mers et donc assurer tout éventuel passage de la *US Navy*. Sa parole n'a que très peu de valeur tant son faible intérêt pour le Grand Nord est flagrant ; sur ses deux brise-

60 LE CLAINCHE Mathilde, PESME Frédéric, *op cit.*

61 Puisque toute économie actuelle ne peut se passer de ressources énergétiques bon marché, facilement transportables, avec des cotes boursières rassurées par les perspectives de nouvelles exploitations et productions.

62 LE CLAINCHE Mathilde, PESME Frédéric, *ibid.* & BESNAULT Amiral, *op cit.*, p283-284

63 RAHER Rémi, MARÉ Cyril, *op cit.*, p. 76

glaces, un seul est opérationnel⁶⁴. Ce désavantage est alors compensé par un réseau d'alliances, qui permet de se fier aux capacités du Danemark (donc au Groenland), à l'Islande et à la Norvège. Dans l'esprit de la présidence américaine⁶⁵, cet internationalisme relève aussi de l'intérêt stratégique pour une Nation aussi éloignée que les Etats-Unis, représentés par la très isolée Alaska.

Cette attitude est épaulée depuis octobre 2008 par l'Union Européenne dont le Parlement vota presque à l'unanimité une proposition de résolution pour initier des négociations et adopter un traité international similaire à celui de l'Antarctique⁶⁶. Il convient alors de distinguer cette position européenne à la fois intéressée par un commerce eurasiatique dynamisé, mais aussi par l'idée de créer une zone internationale pacifique et écologique. Quant aux autres Etats non-arctiques qui viendraient à s'intéresser au Grand nord, pour des raisons essentiellement économiques, la division entre souverainisme et internationalisme importe peu tant que les passages présentent un avantage par rapport aux canaux habituels.

Enfin, il nous faut évoquer le rôle symbolique que peut jouer certaines organisations issues de la société civile, dont l'intérêt ne cesse de croître grâce aux réseaux médiatiques contemporains. Contre l'accumulation des revendications, les souverainetés et démonstrations militaires, quatre activistes de Greenpeace installèrent le 15 avril 2013 sous la calotte glaciaire une capsule en titane contenant une pétition pour la sanctuarisation de l'Arctique, appuyée par 3 millions de signatures, juste à côté du drapeau russe posé 6 ans plus tôt. Josefina Skerk, membre du groupe et du Parlement sami de Suède expliquait ce geste :

« Nous sommes là pour dire que cette zone spéciale de l'Arctique n'appartient à aucune personne, à aucune nation, elle est un héritage commun. Nous demandons que cette région soit déclarée sanctuaire internationalisé, hors d'atteinte de toute compagnie pétrolière ou démonstration politique »⁶⁷.

Cette contre-attaque explicite à l'opération des scientifiques de Moscou montre qu'il existe bien un souci de recentrer les divisions étatiques sur des principes écologiques, alors que les litiges juridiques écartent ouvertement cette question, et que les voix civiles se perdent dans ce Grand Jeu. Entre souveraineté et internationalisme, la région arctique est prise entre deux feux. Du moins en apparence...

64 Les Etats-Unis compte le *Polar Sea*, commandé en 1977, inopérable, et le *Polar Star*, commandé en 1976, qui devrait partir à la casse d'ici dix ans. Washington dépend donc des 13 brise-glaces dont dispose le Canada ou des 9 norvégiens. Or face à cette marine recomposée, la Russie affiche 43 brise-glaces dont 6 à propulsion nucléaire KING Byron, *op cit*.

65 Une présidence qui depuis Ronald Reagan affiche son désir de ratifier la Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer pour mettre un terme aux incohérences politiques d'un pays qui veut être le garant du droit maritime.

66 Le cas de l'Antarctique est effectivement devenu une référence, puisque le pôle sud bénéficie depuis 1959 d'un statut spécial où les revendications territoriales des Etats se voient gelées au profit d'activités purement pacifiques.

67 CARRINGTON Damian, « Activists plant signed flag on north pole seabed in Arctic protection campaign », *The Guardian*, 15/04/2013, consulté le 08/05/2017, <https://www.theguardian.com/environment/2013/apr/15/activists-plant-flag-north-pole-arctic>

-La « gouvernance polaire », une longue construction-

« Les pays arctiques prennent conscience que les problèmes de pollution d'aujourd'hui ne tiennent pas compte des frontières nationales et qu'aucun Etat ne pourrait agir efficacement seul contre les menaces environnementales qui pèsent sur l'Arctique »⁶⁸.

Stratégie de Protection Environnementale de l'Arctique, 1991

Très loin du mythe d'un *Far West* glacé, la région arctique n'est pas juridiquement laissée à l'abandon, bien que les Etats s'approprient certains instruments juridiques comme le Droit de la mer pour étendre leur contrôle sur les eaux environnantes, des accords ont été trouvés et cela jusqu'à créer une première forme de « gouvernance polaire ».

Issu du vieux français, le terme de gouvernance a connu plusieurs définitions. Dans le cadre de notre étude, nous nous attacherons aux interprétations que les penseurs des années 1980 et 1990 ont pu accorder à ce mot. Les premiers, issus des écoles de commerce, et du néo-libéralisme naissant⁶⁹, estimaient que la *good governance*, le *new public management*, correspondait aux garanties de bonne conduite données par les Etats, nécessaires à l'obtention de prêts ou de secours économiques accordés par des institutions du système onusien (Banque mondiale, FMI, PNUD). Cette première définition renverrait donc à une technicisation des institutions intergouvernementales et à des enjeux de plus en plus économiques⁷⁰. Néanmoins, pour les théoriciens des années 1990, la gouvernance se caractérise par ses tentatives d'instaurer une institution normative au niveau sinon au dessus des Etats, à défaut de parvenir à un gouvernement mondial. D'abord attachée à la question des droits de l'Homme et de la démocratie, la gouvernance s'est aussi étendue au domaine du développement durable, cela dans une quête d'alternative à l'anarchie internationale. Nous parlons donc d'un processus souple, animé par des acteurs publics ou privés, et encouragé par les effets de la mondialisation pour laisser de côté toute conflictualité ou tentative de domination en faveur d'une solution pacifique⁷¹. Or, avec le changement climatique, il devient pertinent de remarquer la construction d'une gouvernance climatique grâce aux Conférences des Parties (COP) ou encore Groupe d'Experts Intergouvernementaux sur le Climat (GIEC), dont les études scientifiques permettent d'évaluer ou d'influencer les politiques publiques et économiques. De la sorte, la tâche de la gouvernance climatique est herculéenne, car elle doit s'en prendre aux fondations même de la l'Etat contemporain soutenue par la production industrielle et donc le rejet d'émanations polluantes.

68 *Stratégie de Protection Environnementale de l'Arctique*, 1991, 45p., p.9

69 SPURK Jan, « La gouvernance ou le règne de la raison instrumentale », *L'Homme et la société*, 2016/1, n° 199, pp. 21-46

70 DAHAN Amy, « La gouvernance du climat : entre climatisation du monde et schisme de réalité », *L'Homme et la société*, 2016/1, n° 199, pp. 79-90

71 ATTAR Frank, *Dictionnaire des relations internationales de 1945 à nos jours*, Paris, Seuil, 2009, 1084p., p. 414-415

Disons-le de suite : préserver l'environnement arctique ou mondial ne pourra se faire dans le secret d'une instance internationale. Sans l'appui des gouvernements, la gouvernance n'est rien.

La première tentative notable qu'il nous faut souligner est celle du Conseil nordique. Initié par une première rencontre entre les gouvernements d'Islande, du Danemark, de la Norvège, de la Suède et de la Finlande en 1953 à Copenhague⁷², ce forum inter-parlementaire se démarqua très vite par la création d'un marché commun ainsi que d'une Union nordique des passeports, rapprochant considérablement les Etats nordiques dans ce que nous pourrions considérer comme une première forme d'Union européenne post-Convention de Schengen (1990). Appuyé par la croyance en des liens culturels, certainement motivé par sa position intermédiaire entre l'Union soviétique et la construction européenne, le Conseil nordique instaura également une vraie intégration régionale dès 1962 avec des liens juridiques, culturels, éducatifs, sociaux et économiques⁷³.

Si l'Arctique connut un sort différent de l'Antarctique à cause de sa position centrale entre l'Union soviétique et l'Amérique, le pôle Nord est peut-être bien la seule région au monde où la Russie oublie ses désaccords avec les Occidentaux et favorise la coopération. A plusieurs reprises, Moscou accepta de se lier aux propositions de ses voisins. Prenons pour exemple l'Accord sur la Protection des Ours Polaires de 1973⁷⁴, issu d'un travail concerté entre scientifiques internationaux préoccupés par les conséquences de la chasse jugée excessive dans les années 1950 et 1960. Cette Convention doit être gardée en tête pour comprendre les fondements d'une diplomatie arctique indépendante des tensions politiques. Car c'est par la prise de conscience environnementale que la gouvernance polaire a commencé.

Cette construction d'une coopération arctique ne prit réellement son envol qu'avec les années 1990 où l'optimisme d'une fin de l'Histoire se mêla à la politique de main tendue du dernier chef soviétique, Mikhaïl Gorbatchev. C'est pourquoi, en juin 1991, la rencontre à Rovaniemi (Finlande) des huit Etats arctiques en compagnie de représentants du Royaume-Uni, d'Allemagne, de Pologne, des Nations-Unies, et des associations d'autochtones, put les réunir autour d'un objectif environnemental et diplomatique dans un cadre de fin de guerre froide. La déclaration qui suivit cette entrevue inaugura ainsi la *Stratégie pour la Protection de l'Environnement Arctique*⁷⁵. Six priorités d'action transnationale de lutte contre la pollution furent annoncées et cinq groupes de travail furent créés pour l'occasion dont l'activité n'a cessé de croître :

72 CANOBBIO Eric, *op cit.*, p. 14-15

73 CHAUVET Victor, *La Triangulaire diplomatique, Danemark-Groenland-Union européenne*, Paris, l'Harmattan, 2014, 175p., p. 131-132

74 MARION Rémy, BENHAMOU, Farid, *Géopolitique de l'ours polaire*, Saint-Claude de Diray, Hesse, 2015, 195p.

75 RAHER Rémi, MARÉ Cyril, *op cit.*, p. 120-121

- le Programme de Contrôle et d'Évaluation de l'Arctique, dont le rôle de veille consiste à réunir des informations environnementales et adresser des propositions aux gouvernements.
- le plan de Protection des Milieux Marins de l'Arctique, chargé de prévention anti-pollution, seul ou avec une organisation internationale.
- le plan de Préparation, de Prévention et d'Intervention lié aux Situations d'Urgence, centre émetteur de proposition pour améliorer les opérations de recherche et sauvetage.
- le plan de Conservation de la Flore et de la Faune de l'Arctique, dédié à la réalisation de travaux d'observations quant à l'adaptation et évolution de l'écosystème.
- l'Équipe spéciale sur le Développement Durable, fondée dans le dessein d'influencer les gouvernements en faveur de la préservation de l'environnement.

Ainsi, pour la première fois, un accord liait par principe tous les États du cercle arctique. Par la structure souple d'une coopération intergouvernementale, encore précaire, souhaitée par les gouvernements finlandais et canadiens, la diplomatie mondiale continuait à avancer vers la fin des tensions entre l'Est et l'Ouest. Ce vif intérêt pour la préservation de l'environnement s'explique aussi par la catastrophe nucléaire de 1986 où l'Ukraine soviétique connut l'explosion de sa centrale de Tchernobyl. A nouveau, l'inquiétude environnementale déboucha sur une entente diplomatique lorsque les États-Unis et la Norvège signèrent avec la Russie en septembre 1996 une déclaration de coopération militaire arctique, pour aider financièrement Moscou à traiter les déchets radioactifs laissés par ce qui fut la plus grande flotte nucléaire au monde⁷⁶.

C'est donc tout un pan de la guerre froide qui prit fin dans le vœu d'une politique éclairée par des centres de réflexions partagés, dédiés à l'étude du lien entre sécurité internationale et environnement. D'un point de vue réaliste, il ne s'agit pas vraiment de porter une cause écologique mais de créer un terrain neutre où les anciens adversaires peuvent se retrouver, surtout lorsque l'on considère l'appel de la *Stratégie pour la Protection Environnementale* à ratifier différents traités pré-existants pour renforcer la coopération régionale⁷⁷ et donc tourner la page de la guerre froide.

76 Sur les 464 sous-marins nucléaires mondiaux, 245 étaient soviétiques entre 1950 et 1995 (BUKHARIN Oleg, HANDLER Joshua, « Russian Nuclear-Submarine Decommissioning », *Science & Global Security*, 1995, n°5, pp.245-271). Aussi, par la course aux armements, l'océan arctique est devenu un véritable cimetière atomique. Ne serait-ce qu'au fond de la mer de Kara et de Barents, se trouvent entre autres trois sous-marins à propulsion nucléaire, cinq réacteurs atomiques, et 17 000 containers remplis de déchets du même type. Des observations rapporteraient même que la radioactivité de la région, supérieure à la normale, se répercuterait jusqu'aux eaux canadiennes. RAHER Rémi, MARÉ Cyril, *ibid.*, p. 68-69

77 Comme la Convention Internationale de Responsabilité Civile pour les Dégâts issus de Pollutions Pétrolières (1969), la Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires (MARPOL, 1973-78), ou encore un appel à ratifier la Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer (1982). cf. *Stratégie de Protection Environnementale de l'Arctique*, 1991, 45p., p.24

-Le Conseil de l'Arctique, sortir de la guerre froide, entrer en coopération-

« Que le pôle Nord soit un pôle de paix (...) [et une] zone de coopération fructueuse »⁷⁸.

Mikhaïl Gorbatchev, Secrétaire général puis Président de l'URSS (1985-1991)

Dans le cas arctique, le principe de gouvernance ne doit pas être entendu comme l'installation d'un gouvernement supra-étatique mais comme une coopération influencée par les avancées scientifiques. Ce choix de confier la diplomatie à des personnes de science offre une nouvelle facette de l'entente interétatique, souvent conditionnée à des calculs économiques. Sur le court et moyen terme, les probabilités de voir émerger une autorité unique en Arctique sont presque nulles, néanmoins, s'arrêter à cette constatation reviendrait à passer à côté d'un acquis diplomatique considérable.

Insufflé par le dernier chef soviétique, le « processus de Rovaniemi » gagna en pertinence après la chute de l'URSS, alors que les tensions prenaient officiellement fin et que les Etats arctiques pouvaient ouvertement se rapprocher diplomatiquement en même temps que les enjeux militaires diminuaient. La structure proposée par la *Stratégie pour la Protection de l'Environnement Arctique* était incomplète et présentait des faiblesses par sa nature informelle et son financement erratique. A aucun moment, le texte de la *Stratégie* ne mentionnait ces problématiques, son objectif principal étant de définir les missions des groupes de travail.

Dans l'idée d'en faire un véritable lieu de discussion, la *Déclaration d'Ottawa* annonça le 19 septembre 1996 que les huit Etats arctiques s'engageaient à créer le Conseil de l'Arctique, un forum voué à garantir la coopération régionale et réunir les groupes de travail sous une seule supervision⁷⁹. Cette entreprise issue de négociations et encouragée par les chefs canadiens et états-uniens, trouve sa dynamique dans le projet politique d'une normalisation des relations avec la Russie. Ainsi, les représentants ministériels de chaque pays s'accordaient à se retrouver tous les deux ans pour discuter des travaux effectués durant cette période, fixer les nouvelles priorités des groupes de travail dans un esprit de développement durable de la région et désigner la nouvelle présidence tournante du forum⁸⁰. Tous les six mois, des représentants de chaque délégations sont invités dans les enceintes choisies par la présidence pour maintenir le lien entre recherches et gouvernements.

78 France, *op cit.*, p. 10

79 *Déclaration sur la création du Conseil de l'Arctique*, 1996, 3p., p. 1 & Cf. Annexe 3

80 Dans l'ordre : Canada, Etats-Unis, Finlande, Islande, Norvège, Russie, Danemark, Suède. Le second cycle commença donc en 2013 lorsque le Canada reprit la Présidence du Conseil. Il en revient à cette fonction d'organiser les rencontres, réunions de travail, d'entretenir le site internet ainsi que les archives.

L'architecture de ce nouveau Conseil donne le statut de membre aux huit Etats fondateurs⁸¹, celui de participant permanent à trois organisations de peuples autochtones⁸² et laisse ouverte la possibilité d'accueillir des observateurs⁸³.

Comme nous allons le voir, cette instance internationale n'est pas exempte de défauts qui pourraient desservir ses principes fondateurs, mais ils ne doivent pas occulter l'avancée que représente cette institutionnalisation de la coopération polaire dans une zone au passé tumultueux. La réussite que représente la création de ce Conseil est d'autant plus forte que la région en question commençait à connaître une situation politique et environnementale critique (les pollutions dénoncées par la *Stratégie pour la Protection* étant celles des polluants organiques persistants, des hydrocarbures, métaux lourds, du bruit, de la radioactivité et de l'acidification). La place réservée aux peuples autochtones, certes non votants mais présents au Conseil, est à comparer avec le désintéret historique des Etats pour ces populations locales face au développement industriel et parfois aux tests nucléaires⁸⁴.

En somme, le Conseil de l'Arctique est un pari : la paix et de la bonne gestion environnementale d'une région autant affectée ne peuvent être atteintes par une bureaucratie pesante mais par la diplomatie souple voire particulière. Particulière car le cœur de ce multilatéralisme ne se trouve pas réellement dans les réunions biennales des membres du Conseil mais plutôt dans les groupes de travail, aux réunions plus fréquentes et portées sur la neutralité scientifique. Bien sûr, la souveraineté des Etats est toujours présente, car elle s'exprime aussi bien en dehors de ce forum qu'à l'intérieur où la recherche scientifique n'est en fin de compte qu'un porte-étendard du savoir-faire d'un Etat. Le mérite du Conseil est donc d'avoir su détourner la souveraineté pour la laisser s'appliquer de manière moins contrariante.

Tout compte fait, peu importe que cette institution ne dispose pas d'une personnalité juridique propre, elle demeure unique en son genre. C'est parce que le Conseil est lié aux Etats qui l'ont créé qu'il devient la seule place où peuvent être discutés les grands dossiers arctiques.

81 Soit les Etats-Unis, le Canada, le Danemark, l'Islande, la Norvège, la Suède, la Finlande et la Russie.

82 Soit la Conférence circumpolaire inuit, le Saami Council, et l'Association des minorités autochtones du Nord, de la Sibérie et des régions extrême-orientales de la Fédération de Russie.

83 Peuvent candidater les Etats non-arctiques, les organisations intergouvernementales et interparlementaires, mondiales et régionales, et les organisations non-gouvernementales.

84 Tsar bomba, le plus puissant engin nucléaire jamais testé au monde (57 mégatonnes), explosa à 3,7km d'altitude au dessus de l'île de la Nouvelle-Zemble soviétique, le 30 octobre 1961. La démilitarisation fulgurante de l'Arctique russe des années 1990 laissa plusieurs sites atomiques à l'abandon et entraîna des effets néfastes, aussi bien sur les habitants que sur l'écosystème. cf. CHARRON Andrea, « Canada and the Arctic Council », *International Journal*, 2012/3, n°67, pp. 765-783

-Peut-on parler de gouvernance ?-

« Je voudrais insister sur le fait que la Russie est ouverte à la coopération et fait son possible pour créer un environnement adéquat (...).

Nous avons prévu pour les années à venir un grand programme économique pour l'Arctique. Il inclut déjà plus de 150 projets avec des investissements estimés en milliers de milliards de roubles »⁸⁵.

-
Vladimir Poutine, Président et Premier ministre de Russie (depuis 1999)

Alors que la région arctique suscite de grands appétits étatiques vis à vis des ressources et de la (re)conquête de territoires délaissés, nous serions tentés de dire que la « faim » justifierait les moyens. Or, nous avons vu que les Etats arctique avaient déclaré en chœur être conscients de la nécessité de coopérer, de protéger leur environnement et d'assurer un avenir digne à leurs ressortissants autochtones. Par conséquent, nous partirons du principe qu'il est plus qu'improbable de voir éclater un conflit ouvert.

A partir du moment où les gouvernements désirent attirer des entreprises dans la région, il en va de leur intérêt de maintenir l'environnement le plus stable possible, car aucun chef industriel n'apprécierait de voir ses investissements courir des risques inutiles, sans parler des compagnies d'assurances. Le Conseil de l'Arctique et la coopération multilatérale constituent alors une preuve que les Etats sont prêts à mettre de côté leurs pulsions expansionnistes au profit de leurs débouchés économiques. De plus, ces dernières perspectives d'enrichissements sont à relativiser quand nous savons que les fonds marins arctiques sont mouvants⁸⁶, que la cartographie des passages est très lacunaire⁸⁷ et qu'organiser des lignes commerciales reviendraient à commander des navires à coque renforcée, bien plus coûteux⁸⁸. Le gain de temps et de distance ne sont pas les seules données à prendre en compte car la régularité est également très importante dans le commerce maritime⁸⁹ et les autres canaux, comme celui de Panama⁹⁰, se préparent à la concurrence. Avec un nombre record de 71 passages en 2013, contre 15 à 18 000 par an pour le canal de Suez⁹¹, les routes arctiques resteront fort probablement un marché bien plus local qu'international.

Le second point abordé par les adeptes du retour géopolitique est celui des revendications

85 POUTINE Vladimir, NIINISTÖ Sauli, JOHANNESSON Gudni, *op cit.*

86 Les fonds marins, constitués de terre gelée peuvent très bien remonter jusqu'à la surface. cf. RAKHMANOVA Tania, *op cit.*

87 Seulement 10% des eaux canadiennes seraient cartographiées en 2010. cf. LE CLAINCHE Mathilde, PESME Frédéric, *op cit.*

88 THOREZ Pierre, « La Route maritime du Nord. Les promesses d'une seconde vie », *Le Courrier des pays de l'Est*, 2008/2, n° 1066, pp. 48-59

89 Or comment assurer la viabilité économique d'une route impraticable pendant les saisons froides ? Il faudrait rediriger les navires le reste de l'année vers d'autres marchés. cf. LASSERRE Frédéric, « Le passage du Nord-Ouest : une route maritime en devenir ? » *Revue internationale et stratégique*, 2001/2, n° 42, pp. 143-160

90 RAHER Rémi, MARÉ Cyril, *op cit.*, p. 51

91 *Ibid.* p.51

territoriales, associées à l'accaparement des ressources. Or nous savons aujourd'hui qu'environ 95% des richesses arctiques estimées se trouveraient à l'intérieur des Zones Economiques Exclusives. Avec du recul, si les Etats arctiques se sont succédés avec une telle vitesse pour leurs revendications, il vaut mieux y voir une course contre la montre et non pas contre les voisins⁹² puisque la Convention sur le Droit de la Mer elle-même impose un délai de dix ans aux Etats voulant déposer leur revendication sur un plateau continental. La Commission des Nations Unies ne tient pas compte de l'ordre des demandes et encore moins des démonstrations de force, il nous appartient donc de ne pas céder à la dramatisation médiatique des expressions de souveraineté, que les Etats acceptent par souci électoral. En revanche, il est vrai que l'avis de la Commission n'accorde qu'une légitimité à revendiquer un plateau continental et ne remplace en rien des négociations multilatérales. Dès lors que l'océan arctique reste peu exploré, les Etats auront tout intérêt à travailler ensemble pour limiter les frais d'expéditions et de recherche afin de présenter des dossiers de revendication plus complets. Et tandis que la Russie peut facilement être perçue comme un élément perturbateur, cette dernière a tout de même mis fin en 2010 avec la Norvège à 40 ans de disputes juridiques pour le tracé de leur frontière maritime, prouvant de la sorte, que les Etats sont prêts à régler leurs différends de manière pacifique. Quant aux ressources, bien que plus accessibles en mer, leur coût d'accès reste élevé ; et sur terre, avec la fonte du pergélisol, le prix d'accès aux richesses grimpera en proportion de la fonte du pergélisol, appelant de nouvelles structures et techniques adéquates⁹³.

Stabilité et règne du droit sont bien meilleurs pour les affaires, or il s'agit justement des arguments massues du Conseil de l'Arctique. Ecologie de façade ou prise de conscience sincère ? La réponse importe peu dans le sens où les gouvernements ont besoin de garder un Arctique sûr s'ils veulent l'exploiter durablement. Les plus cyniques y verraient une transposition du concept de *greenwashing*⁹⁴ au milieu politique, à la fois par la volonté de faire un Conseil le plus faible possible politiquement parlant, au pouvoir décisionnel quasi-nul car totalement dépendant des participations étatiques. Cependant, parler de gouvernance polaire en évoquant le Conseil nous semble toujours pertinent puisque ce forum s'est démarqué par la construction progressive d'un espace de dialogue et de coopération entre les Etats, entre autres par l'entretien d'une expertise scientifique et la signature de trois accords considérés comme contraignants.

92 LASSERRE Frédéric, « Enjeux géopolitiques et géoéconomiques contemporains en Arctique », *Géoéconomie*, 2013/2, n° 65, pp. 135-152

93 *Ibid.*

94 Le *greenwashing*, ou écoblanchiment, est une pratique contemporaine des stratégies d'entreprises désireuses de vendre un produit supposé respectueux de l'environnement au point d'investir plus en publicité qu'en action écologique, parfois totalement fictive.

-Une recherche francophone à la fois riche et lacunaire-

« Les pôles ont longtemps été pour moi des lieux lointains, qui ne m'atteignirent que par l'émerveillement devant des photographies somptueuses, puis par l'inquiétude lorsque des scientifiques se mirent à parler de manière récurrente de recul des glaces »⁹⁵.

-
Michel Rocard

L'étude francophone de l'Arctique et des milieux polaires compte aujourd'hui de nombreux ouvrages et apports scientifiques. Bien que la recherche anglo-saxonne⁹⁶ conserve une certaine avance dans ce domaine qui concerne directement plusieurs de leurs plus grands représentants⁹⁷, la France bénéficie d'un patrimoine de connaissances polaires considérable. Engagé en Arctique depuis la période des Grandes Découvertes⁹⁸, l'Hexagone est aujourd'hui considéré comme un partenaire scientifique respecté parmi les acteurs arctiques. Par conséquent, nous pouvons aujourd'hui relever une quantité impressionnante de travaux en ce qui concerne l'Arctique, notamment depuis le XXe siècle, en ethnologie mais aussi en étude des phénomènes biologiques et géologiques. Plusieurs explorateurs ont de la sorte rivalisé de passion pour le pôle Nord, à l'image de l'explorateur Jean-Baptiste Charcot (1867-1936)⁹⁹ ou de Paul-Emile Victor (1907-1995)¹⁰⁰, célèbre pour ses recherches auprès des peuples autochtones du Groenland dès 1934 ou encore sa direction des missions polaires françaises de 1947 à 1976. De plus, certains de ses travaux de surveillance de la région, réalisés auprès de l'*US Air Force* pendant la Seconde guerre mondiale, seraient toujours malencontreusement indisponibles aux archives du Pentagone¹⁰¹.

Quant aux sciences dite « dures », la recherche francophone bénéficie également d'une présence maintenue dans l'archipel norvégien du Svalbard, où deux bases scientifiques, baptisées AWIPEV et Jean Corbel, assurent une veille continue. Il y a donc un savoir-faire historique français en terme de recherche, de cartographie et même de stratégie arctiques¹⁰², au point que la France occupe aujourd'hui la 9e place en matière de publications scientifiques sur l'Arctique¹⁰³.

95 Témoignage de Michel Rocard, 2008, pour la campagne « L'appel des pôles » initiée par Le Cercle Polaire, cité par CANOBBIO Eric, *Mondes arctiques, miroirs de la mondialisation*, Paris, La Documentation Française, 2011, 64p., p.61

96 Privilégiée par le fait que les plus grandes revues scientifiques internationales ne publient qu'en langue anglaise.

97 Etats-Unis, Canada, et même le Royaume-Uni qui dispose officiellement d'une politique arctique depuis 2013 et possède un siège d'observateur au Conseil de l'Arctique. Royaume-Uni, *op cit.*

98 Soucieux de trouver une nouvelle route de la soie, le roi François Ier envoya Jean de Verrazzane essayer de contourner le continent américain par le nord en 1524, puis Jacques Cartier en 1534.

99 KAHN Serge, *Jean-Baptiste Charcot, Pionnier des mers polaires*, Grenoble, Glénat, 2008, 319p.

100 DUGAST Stéphane, VICTOR Daphné, *Paul-Emile Victor*, Paris, Robert Laffont, 2015, 480p.

101 Témoignage de Stéphane Dugast, biographe de P.-E. Victor, cité par KOBTZEFF Oleg, « Arctic Geopolitics as a Major Public Issue : the reasons behind a lack of awareness », in KOBTZEFF Oleg (dir.), *op cit.*, p. 48

102 Une tradition qui se perpétue avec les travaux de Jean Mallaurie, ou encore de Michèle Therrien.

103 République française, *op cit.*

Si les études des spécialistes en relations internationales ont pris de la vigueur lors du retour médiatique de la région arctique en 2007, la question de la gouvernance polaire ne trouve que très peu d'écho en France. Effectivement, quantités d'articles et même d'ouvrages¹⁰⁴ se sont penchés sur la question d'une éventuelle réémergence d'un conflit entre grandes puissances pour le contrôle de ce qui apparaissait comme la future réponse aux besoins énergétiques. Quitte à se répéter parfois, il n'était alors question que du « retour de la géopolitique »¹⁰⁵, et de grand pessimisme quant à l'avenir de la coopération régionale. Nous nous posons en opposition avec cette dernière école de pensée qui n'a pas su considérer les subtilités de la gouvernance polaire. Dans ce champ, les apports francophones sont minces, à part quelques articles de qualité, mais isolés¹⁰⁶ ou quelques chapitres bien menés mais incomplets¹⁰⁷. Assurément, le thème de la gouvernance en tant que tel dispose de son propre registre d'investigations universitaires¹⁰⁸, mais ce dernier doit encore compter sur les efforts anglo-saxons (peut-être culturellement plus concernés par la gouvernance et le droit ?) quand il s'agit de lier cette thématique à la question polaire.

De ce fait, il a fallu attendre la fin des années 2000 ainsi que le début de la décennie 2010 pour voir émerger une littérature scientifique anglophone explicitement dédiée au Conseil de l'Arctique, et destinée à poser les fondations d'un domaine d'étude à part entière¹⁰⁹. L'absence de ces ouvrages dans les catalogues des centres de recherches français, y compris celui de la Bibliothèque Nationale de France, appelle par conséquent à initier une première étude. Aussi, ce qui nous a frappé dans les travaux déjà réalisés est l'idée selon laquelle la gouvernance arctique marquerait une opposition entre le règne du droit et le souverainisme des Etats, sans chercher à savoir si le Conseil de l'Arctique n'était pas justement en train d'appeler les gouvernements à mieux se déployer dans le Grand Nord. L'étude du Conseil demeure donc marginale, parfois reléguée à une description simpliste de table ronde relativement délaissée. Or c'est là le cœur de notre sujet : le paradoxe d'une gouvernance polaire qui parvient à prospérer alors qu'à première vue, les Etats souhaitent imposer leur vision nationale et préserver les multiples enjeux qui s'y trouvent.

104 MARCHAND Pascal, « La Russie et l'Arctique. Enjeux géostratégiques pour une grande puissance », *Le Courrier des pays de l'Est*, 2008/2, n° 1066, pp. 6-19

GARCIN Thierry, *Géopolitique de l'Arctique*, Paris, Economica, 2013, 192p.

105 LASSERRE Frédéric, *Passages et mers arctiques, Géopolitique d'une région en mutation*, Québec, Presse de l'Université du Québec, 2010, 490p.

RAHER Rémi, MARÉ Cyril, *op cit.*

106 CANOBBIO Eric, *op cit.*

107 RAHER Rémi, MARÉ Cyril, *op. cit.*

108 MOREAU DEFARGES Philippe, *La Gouvernance*, Paris, PUF, 2015, 128p.

109 ENGLISH John, *Ice and Water: Politics Peoples And The Arctic Council*, Londres, Allan Lane, 2013, 384p.

KOIVUROVA Timo (dir.), KESKITALO E. Carina H., BANKES Nigel (dir.), *Climate Governance in the Arctic*, New York, Springer, 2009, 452p.

NORD Douglas C., *The Arctic Council: Governance within the Far North*, Abingdon-on-Thames, Routledge, 2015, 139p.

-Proposition d'approche et interrogation-

« Au delà du cercle arctique, émerge un nouveau monde »¹¹⁰.

John Diefenbaker, premier ministre du Canada (1957-1963)

Malgré les travaux d'analystes reconnus comme l'Amiral Besnault¹¹¹ et Frédéric Lasserre¹¹², ou encore l'intégration de l'Arctique en 1960 puis 2010 dans les programmes français scolaires et de seconde, un large pan des relations internationales appelle toujours à l'exploration. Cet état des lieux s'explique notamment par le fait que l'Arctique n'ait jamais été une priorité pour le Pouvoir français, et cela jusqu'à très tardivement où l'ouverture politique de la région permit à la France de mobiliser ses acquis scientifiques en un *soft power* pour faire entendre sa voix et être acceptée parmi ces nouvelles institutions de gouvernance.

Bien qu'étudiés avec attention, sérieux, et parfois exhaustivité, les sujets d'études arctiques comportent encore des défis à relever, surtout quand il s'agit de voir au delà des mésententes inter-étatiques pour envisager l'existence d'une coopération propre à l'Arctique, très différente du concept de supra-nationalité car fortement dépendante de la bonne volonté des acteurs étatiques. C'est justement par cette dépendance aux puissances côtières que la perspective d'un cadre internationalisé est pour l'instant inconcevable. Nous parlons de la sorte de gouvernance par temps froid dans le sens où cette région qui a connu les conflits, se change progressivement en terrain d'affrontement diplomatique, tant les visions arctiques sont différentes. Les Etats ont beau déclarer leur préférence pour la coopération, ils demeurent très attachés à leur souveraineté et refusent l'idée d'une vraie organisation internationale arctique. A la place, un jeu de dupes s'est installé, où le souverainisme prend des allures d'écologie et de recherche scientifique pour mieux préparer des revendications territoriales ou des projets économiques.

Au vu des nombreux défis et enjeux évoqués plus tôt, il est certain que l'Arctique constitue actuellement une zone laboratoire, à la fois pour la maîtrise du territoire mais aussi pour les efforts de multilatéralisme. L'alerte lancée par les experts à propos de la fragilité de l'écosystème du pôle Nord résonne d'autant plus qu'il appartient à la gouvernance, incarnée par le Conseil de l'Arctique, de prouver qu'elle sera en mesure de proposer aux Etats les pratiques préventives adéquates ; car un

110Témoignage du Premier Ministre canadien Diefenbaker, 1961, rapporté par le Premier Ministre Stephen Harper dans la conclusion de *l'Enoncé de la politique étrangère du Canada pour l'Arctique*, 2010.

111BESNAULT, *op cit*, malgré ses 25 ans, cet ouvrage est encore aujourd'hui une référence indiscutable pour sa pluridisciplinarité et son analyse des dynamiques étatiques que rencontrait ce territoire au moment où la gestion commune de l'océan glacial émergeait des cendres de la Guerre froide.

112Au cours de nos recherches, le Professeur Lasserre, Université de Laval au Québec, s'est imposé comme l'un des chercheurs les plus actifs en terme de parution d'ouvrages et d'articles sur la question arctique, de son point de vue économique ou juridique.

désastre écologique correspondrait immédiatement à une dégradation diplomatique.

Notre objectif n'est donc pas de simplement détailler les apports du Conseil de l'Arctique, mais de lier cette structure aux entreprises des Etats et d'étudier les relations entretenues avec les entités qui le composent, dictent ou subissent sa conduite. Cela en évitant un écueil souvent rencontré parmi les études qui abordent le sujet¹¹³ : analyser la gouvernance comme une entité autonome et non pas interconnectée avec les acteurs étatiques et autres forces de la région. En effet, compte tenu de la diversité des logiques qui s'y rencontrent – Etat côtier à tendance souverainiste, association autochtone en quête de reconnaissance, membre observateur intéressé – il apparaît pertinent de se demander comment coexistent les intérêts étatiques et la gouvernance polaire, surtout à l'heure où s'accumulent les défis sécuritaires, sociétaux et écologiques.

Pour mener à bien notre travail, nous nous appuyerons sur plusieurs types de sources pour proposer une vision d'ensemble, pluridisciplinaire, de l'activité polaire. Affirmant avoir pris pleinement conscience des profonds changements à venir dans la région, les Etats ont mis à disposition leurs feuilles de routes, révélant ainsi leurs objectifs assumés. Ces doctrines seront donc prises en compte, tout comme certains des très nombreux rapports et travaux du Conseil de l'Arctique, mis à disposition dans une volonté de transparence et d'ouverture. Enfin, la contribution de la société civile ne sera pas oubliée grâce, entre autres, aux productions des associations autochtones et de la branche arctique de l'organisation non gouvernementale *World Wide Funding*.

Nous comprenons également l'importance de ne pas réduire notre étude à un catalogue de faits positifs ou négatifs vis à vis de la gouvernance, et tâcherons donc de garder comme fil directeur les mutations du Conseil de l'Arctique. Autrement dit, nous suivrons l'évolution d'une tribune, autrefois pensée comme un simple accessoire diplomatique, en un haut lieu d'influence et de monopole de la gouvernance arctique. Ainsi, dans un premier temps, nous nous demanderons comment le Conseil parvient à se déployer et s'impliquer autour de ce nouvel embrasement de la flamme souverainiste. Puis, nous examinerons la manière dont la gouvernance étend ses qualifications à d'autres domaines pour rester en accord avec son temps et les demandes des acteurs internationaux, intéressés par la région arctique. Enfin, dans une troisième partie, nous tâcherons de savoir si le Conseil a réussi à construire, tout en souplesse, une structure juridique appropriée et à lancer un phénomène d'attraction capable de l'imposer comme un acteur incontournable des affaires arctiques.

¹¹³L'ouvrage de RAHER Rémi, MARÉ Cyril, *Géopolitique de l'Arctique, La terre des ours face à l'appétit des nations*, Paris, L'Harmattan, 2014, 316p. propose une réflexion qui va dans notre sens, mais ne consacre malheureusement qu'une dizaine de pages au Conseil de l'Arctique, néanmoins, l'ouvrage s'illustre par le détail des différents traités qui composent la colonne vertébrale de la coopération arctique.

I- LE HAUT FORUM POLAIRE,

DE LA SUBORDINATION ÉTATIQUE AU DYNAMISME IMPRÉVU

La première ambition des partisans de la gouvernance était d'instaurer un lieu d'échange entre les gouvernements de la région. De cette manière, l'Arctique n'était plus seulement un carrefour géographique mais également politique où il devenait frappant que les Etats avaient plus à gagner par la coopération que par l'affrontement, chacun ayant son propre intérêt, souvent d'ordre économique. Bien sûr, il est difficile de comparer l'océan du pôle Nord à la Méditerranée, mais force est de constater qu'il y avait dans la mise au point de la *Stratégie pour la Protection de l'Environnement Arctique* la volonté d'instituer le concept d'une *mare nostrum* polaire où les Etats se réuniraient autour de la gestion environnementale pour contourner leurs différends. En d'autres termes : la gouvernance polaire avait été pensée à une échelle étatique restreinte avec très peu de capacité de décisions.

Et pourtant, en mai 2017, près de 60% de la population mondiale était représentée au Conseil de l'Arctique grâce au statut d'observateur accordé à 13 Etats non-arctiques, approuvés par les huit membres initiaux. Un tel succès n'était pas prévu et inquiète autant qu'il nourrit des espoirs d'investissement économique. Une telle singularité s'illustre dans le fait que le Conseil eut besoin de se court-circuiter lui-même pour statuer sur l'ordre juridique à appliquer en Arctique et sur les pratiques de pêche à autoriser. Le principe d'ouverture, cher à la gouvernance, se voit donc contrebalancé par le maintien des projets politiques des Etats. Pour ces derniers, le Conseil de l'Arctique ne doit absolument pas évoluer vers le modèle de l'Union européenne, il ne s'agit pas de constituer un ensemble étatique, ni supra-étatique, mais d'œuvrer pour un maintien du dialogue entre les acteurs régionaux ; l'expression même « forum de haut-niveau » n'implique pas une quelconque autorité mais la simple tenue de discussions très généralistes.

Aujourd'hui encore, les Etats fondateurs organisent les réunions du Conseil dans de « vraies » villes arctiques, comme Fairbanks pour celle de mai 2017¹¹⁴, or ce désir de l'entre-soi semble aller à l'encontre d'un dynamisme imprévu, provoqué par le soudain intérêt international pour le pôle Nord. Il nous reste alors à nous demander comment coexistent ces forces d'ouverture et de fermeture au sein de la gouvernance.

114Ce qui n'est pas forcément une bonne idée pour la logistique et les frais diplomatiques à couvrir.

-Le Conseil de l'Arctique, un fonctionnement volontairement imparfait-

« C'est la seule réunion internationale où je vais présenter mes respects à la direction, m'asseoir sur mon banc et écouter sagement sans prendre la parole. En 2010, j'ai écrit à son président une lettre qui a fait scandale, demandant l'élargissement des sujets traités. Sans succès. (...) Bref, le Conseil gère l'Arctique comme un syndic de propriété complice des copropriétaires ». ¹¹⁵

Michel Rocard

Initialement pensé comme une simple tribune, le Conseil de l'Arctique n'avait pas vocation à devenir un centre d'intérêt international. Comme mentionné plus tôt, cette instance n'a pas été créée à partir d'un traité international mais à partir d'une déclaration, celle d'Ottawa, où la personnalité juridique n'était pas accordée au Conseil. De ce fait, il ne peut être une organisation internationale, ce qui le rend totalement dépendant des Etats qui le composent et le prive de la possibilité d'articuler une parole propre. Par son statut de haut forum, le Conseil ne peut pas se lier par traité à d'autres acteurs internationaux, il n'est donc qu'un lieu de rencontre et de travail, où les Etats membres sont assurés d'y trouver leur intérêt puisque le consensus est obligatoire pour toute initiative. Grâce à ce fonctionnement, et couplé au fait que le Conseil ne peut qu'émettre des recommandations, les Etats fondateurs étaient certains de voir leur souveraineté respectée dans le sens où aucun sujet de discordance ne viendrait à être abordé en session de travail, lors de la réunion interministérielle biennale ou au cours des entrevues semestrielles entre représentants diplomatiques.

A ce titre, nous trouvons plusieurs signes dénonçant la volonté initiale des gouvernements quant au maintien du Conseil sous leur férule. Tout d'abord, en regardant de plus près la *Déclaration d'Ottawa*, nous relevons que le nombre de participants permanents (les associations internationales des peuples autochtones) ne peut excéder celui des huit membres fondateurs, que toute nouvelle adhésion est soumise à la décision unanime de ces mêmes membres, et que le terme de « peuple » n'implique aucunement les juridictions accordées par le Droit International. Ajoutons à cela le fait que les représentations des peuples ne sont absolument pas sur le même pied d'égalité que les Etats puisqu'ils ne disposent d'aucun droit de veto implicite. Alors que les Etats faisaient vœux de sauvegarder l'Arctique, ces derniers ont refusé d'accorder trop d'importance à ceux qui connaissent le mieux ce territoire, les faunes et les flores régionales, certainement par peur de voir la gouvernance polaire se tourner vers un modèle social en faveur de ces populations marginales.

¹¹⁵DENIS Anne, « Michel Rocard : « L'Arctique est géré comme un syndic de propriété » », *Libération*, 03/02/2013, consulté le 05/04/2017, www.liberation.fr/futurs/2013/02/03/michel-rocard-l-arctique-est-gere-comme-un-syndic-de-propriete_878996

De la sorte, les dirigeants se méfient des ressortissants de la société civile qui n'hésiteraient pas à pointer du doigt le comportement d'un Etat envers les minorités ou l'exploitation des ressources naturelles. Aujourd'hui, nous comptons six participants permanents : l'Association Aléoute Internationale (Alaska), le Conseil Athabaskan Arctique (Canada), le Conseil International Gwich'in (Canada), le Conseil Circumpolaire Inuit (Danemark, Canada, Etats-Unis, Russie), l'Association des Peuples Autochtones du Nord, de la Sibérie et de l'Extrême-Orient de la Fédération de Russie, et le Conseil Same (Suède, Finlande, Russie).

Au vu de la répartition transnationale de ces peuples, nous comprenons mieux la méfiance que les Etats entretiennent envers une trop grande représentation politique autochtone. Bien que la présence de représentants des peuples locaux soit une grande avancée pour leur reconnaissance politique, puisqu'ils peuvent comme les Etats membres proposer des sujets de recherches ainsi que d'autres projets communs, le Conseil ne leur permet pas non plus d'obtenir une quelconque autonomie face aux Etats. Au contraire, un regard pessimiste remarquerait que ces populations arctiques sont toujours conditionnées à la satisfaction des intérêts gouvernementaux quand ils participent aux travaux de recherche dès lors que rien ne force les membres fondateurs d'accepter leurs conclusions, ni de les intégrer dans leurs politiques. De plus, les délégations autochtones ne peuvent suivre le rythme des sessions de travail (pour des raisons financières essentiellement) sans la perfusion que représente le Secrétariat des Peuples Indigènes, fondé en 1994 à Copenhague pour faciliter la formation et le déplacement de délégations autochtones au sein de l'ancienne *Stratégie pour la Protection de l'Environnement Arctique*¹¹⁶. Sans cet organe dédié à la gestion d'un budget accordé par les membres du Conseil, il est certain que ce dernier serait très souvent dépourvu de participations indigènes.

Attirés dans l'espoir d'exploiter plus de savoirs arctiques, les membres observateurs du Conseil connaissent à peu près le même traitement que les autochtones, puisqu'ils n'étaient autorisés à participer qu'aux études des groupes de travail sans possibilité pour eux de prendre la parole¹¹⁷. Il en revient aux Etats membres de décider si un nouveau siège d'observateur sera accordé ou retiré. Le Conseil compte 38 observateurs à partir de mai 2017, dont 13 Etats non-arctiques (8 Européens, 5 asiatiques), et 25 acteurs non-étatiques, soit un résultat impressionnant car 60% de la population mondiale se voit représentée au Conseil de l'Arctique ; cela dépasse les attentes des fondateurs qui avaient refusé certaines candidatures, pour des raisons politiques mais aussi économiques.

¹¹⁶Le siège a été déplacé à Troms (Norvège) en janvier 2016, et bénéficie par conséquent d'une meilleure connexion avec le Secrétariat du Conseil de l'Arctique situé dans la même ville. cf. Arctic Council Indigenous People, consulté le 10/05/2017, <https://www.arcticpeoples.com/about/#bio>

¹¹⁷Sauf pour s'adresser à la Présidence ou communiquer des documents pertinents à la séance en cours.

Une autre faiblesse originelle du Conseil est son organisation pratique ainsi que son entretien. La *Déclaration d'Ottawa* annonçait que la question des financements n'était pas fixée et devait être renégociée périodiquement. Autrement dit, il n'y a pas de budget préalable, toute initiative doit être financée par le gouvernement qui la formule, c'est pourquoi il est très difficile de mener des entreprises de long terme étant donné que les États voient mal l'intérêt de sponsoriser des opérations qui n'auraient ensuite qu'une valeur de recommandation. Cela finit par instaurer une compétition entre les groupes de travail qui doivent batailler pour le financement de leurs projets.

Ainsi, le Conseil est démuné des outils qui lui permettraient de répondre à ses ambitions affichées, comme assurer le bien-être des populations ou faire de l'Arctique un lieu de débat à haut niveau. Ecarter de la sorte des peuples autochtones exclut l'opportunité d'accorder la prééminence de ceux qui connaissent le mieux le terrain arctique, ses particularités et le rapport optimal entre activité humaine et préservation environnementale. Ne pas avoir de budget fixe revient à travailler de manière précaire, surtout en l'absence d'un Secrétariat permanent entre 1996 et 2013, compliquant considérablement la tâche logistique, la conduite des réunions semestrielles et biennales, la rédaction des rapports, travaux, etc. A cause de l'opposition des États-Unis¹¹⁸, les membres du Conseil en sont arrivés au point de devoir le contourner pour l'améliorer : la Norvège, le Danemark et la Suède décidèrent d'un commun accord de conserver le même Secrétariat sept années de suite, à l'Institut polaire de Norvège, au cours de leurs présidences consécutives, de 2006 à 2013. L'efficacité d'une telle manœuvre ayant été reconnue, il fut décidé en 2011 de rendre le Secrétariat permanent et d'installer définitivement son siège à Tromsø quand les participants permanents y déplacèrent leur propre secrétariat.

En somme, nous voyons que par ses premières structures, le Conseil n'était en vérité dédié qu'à la mise en scène d'une estrade internationale où des problèmes communs pouvaient être soulevés et certaines solutions proposées. Un examen du Règlement intérieur du Conseil, mis au point en 1998 à Iqaluit lors de la première réunion interministérielle¹¹⁹, révèle que la prédominance des États s'illustre aussi dans le fait que le taux de participation nécessaire à la tenue d'une réunion biennale ou semestrielle est de 6 États membres, aucune mention n'est faite des participants permanents ni des observateurs. Ce sont également les États membres qui doivent approuver le mandat et la composition des six groupes de travail ou d'éventuels ateliers temporaires. Tout est donc fait pour que les acteurs étatiques régionaux gardent la main sur le Conseil de l'Arctique et

118RAHER Rémi, MARÉ Cyril, *op cit.*, p. 127

119*Arctic Council, Rules of Procedure*, 1998, 9p.

cela malgré leurs déclarations premières où s'exaltait une prise de conscience commune.

Par son fonctionnement, ce forum donne un aperçu de ce que désirent les Etats arctiques pour la région polaire, une simple baisse des tensions par des rencontres régulières qui n'engagent à rien. Or, l'environnement arctique a cela de particulier que sa dégradation concerne l'ensemble de la planète et que les ressources présentes attirent de plus en plus d'entités non-polaires à s'intéresser au sort de la région. Le Conseil de l'Arctique est devenu le protagoniste par excellence du Grand Nord, volontairement par ses grands principes, involontairement par ses découvertes scientifiques et l'évolution des relations internationales ; or un tel succès n'était pas prévu, à tel point que les Etats fondateurs ont dû marquer à plusieurs reprises l'importance qu'ils accordaient à leur souveraineté arctique ainsi que leur refus d'une éventuelle internationalisation de la région.

-Le coup d'Etat diplomatique : la Déclaration d'Ilulissat-

« -Un chercheur russe a proposé de confier la gestion de l'Arctique à la communauté internationale...
-Le con ! ». ¹²⁰

Réponse de Vladimir Poutine à un journaliste

Sous les rires et les applaudissements d'une salle où les officiers russes étaient en nombre, le président de la Fédération de Russie explicitait sa vision d'un Arctique maintenu sous l'autorité unique des Etats côtiers. Au nom d'une souveraineté « centenaire », l'administration de la région se doit d'être en accord avec la toute-puissance des Etats.

Alors que le Conseil de l'Arctique avait été pensé comme un club étatique, il faut tout de même remarquer à quel point l'*Arctic Climate Assessment Impact*¹²¹ publiée par le Programme de Contrôle et d'Evaluation de l'Arctique¹²² fut un appel aux intérêts des acteurs non-arctiques. Sur près de 150 pages, le rapport laissait transparaître en fil rouge la nécessité de comprendre sur quoi repose le danger global d'une perturbation profonde de l'environnement arctique. De cette manière, la présidence islandaise interpellait la scène internationale pour solliciter des réactions de fond qui viendraient converger vers le Conseil de l'Arctique. Comme nous le verrons, l'Islande est peut-être le pays arctique le plus intéressé dans l'implication de nouveaux acteurs auprès de l'Arctique ; et déjà en 2004, le Conseil entretenait son attractivité¹²³. Mais cette invitation à venir assister aux travaux polaires réside sûrement dans l'intérêt caché d'attirer plus de chercheurs en provenance d'autres Etats et de limiter les frais.

« Ainsi, le droit de la mer procure d'importants droits et obligations concernant la délimitation du plateau continental, la protection de l'environnement marin, y compris les zones recouvertes de glace, la liberté de navigation, la recherche scientifique maritime et d'autres pratiques de la mer. Nous restons attaché à ce cadre légal et au règlement pacifique de toute opposition en matière de revendication. (...) Par conséquent, nous ne voyons pas le besoin de développer un nouveau régime juridique international pour gouverner l'océan arctique ». ¹²⁴

Ainsi, le 28 mai 2008 à Ilulissat, au Groenland, les cinq Etats côtiers se réunirent en comité restreint, en dehors du Conseil de l'Arctique, pour mettre au clair deux points essentiels qui faisaient

¹²⁰RAKHMANOVA Tania, *op cit.*

¹²¹*Arctic Climate Impact Assessment (ACIA)*, ce travail est une étape très importante dans l'évolution du Conseil qui, pour la première fois, faisait paraître un ouvrage où sciences naturelles, sociales et économiques étaient liées. Plus de 250 scientifiques furent mobilisés et 6 associations de peuples autochtones y participèrent. Arctic Monitoring Assessment Programm, *Impact of a Warming Arctic : Arctic Climate Impact Assessment*, Cambridge, Cambridge University Press, 2004, 146p.

¹²²L'un des six groupes de travail, l'Arctic Monitoring Assessment Programm, chargé d'étudier les menaces environnementales et d'apporter un conseil scientifique.

¹²³Car bien entendu, plus d'observateurs revient à élargir les contacts diplomatiques et à sensibiliser de nouveaux investisseurs intéressés par les ressources arctiques ou le potentiel de certaines industries et entreprises locales.

¹²⁴Arctic five, *Déclaration d'Ilulissat*, 2008, 2p., p. 1-2

couler beaucoup d'encre :

-les Etats arctiques s'engageaient à respecter la Convention sur le Droit de la Mer pour régler leurs différents territoriaux et refusaient tout partage sauvage de l'océan arctique, le pôle Nord ne serait donc pas divisé à la manière d'une colonisation africaine.

-en conséquence de quoi, toute internationalisation de la région était à proscrire puisque les règles de répartition des Zones Economiques Exclusives étaient alors de mise.

C'est donc de manière tonitruante que le groupe fermé de l'*Arctic 5*, ou G5 arctique, se saisissait de manière exclusive de la question du Grand Nord, par le contournement complet du Conseil (et donc des peuples autochtones), pour écarter toute perspective d'une guerre sur glace ou de la mise en place d'un régime similaire à celui appliqué en Antarctique. Ce véritable choc diplomatique mettait fin à une théâtralisation du regain de tensions entre les Etats arctiques, pas seulement entre la Russie et ses voisins, mais entre des alliés occidentaux comme le Canada et le Danemark réduits à se disputer symboliquement l'îlot inhabité de Hans au large du Groenland. Ainsi, à la stupeur générale, la montée des tensions était, officiellement, stoppée net. Même les Etats-Unis de l'administration Bush affichaient le souhait de proposer à nouveau au Congrès américain de ratifier la Convention de Montego Bay sur le droit de la mer ; encore de nos jours, les Etats-Unis sont toujours engagés à faire respecter un texte international dont ils ne sont pas parties, divisant un peu plus la vision internationale de la Présidence et du Congrès.

Et pourtant, une telle entreprise montrait explicitement comment les Etats polaires reprenaient à leur compte les grands objectifs du Conseil de l'Arctique, soulignant que la position affichée à Ilulissat n'aurait peut-être pas été bien acceptée dans le cadre de la gouvernance. A ce titre, nous remarquons qu'une tel engagement revient à écarter de fait toutes les demandes émergentes d'une gestion plus ouverte de l'Arctique, qu'elles soient réelles ou souhaitées comme dans le cas de l'Union européenne et de la Chine. En effet, en octobre 2008, l'eurodéputé français Michel Rocard traduisait devant le Parlement européen une résolution visant à faire militer l'Union européenne pour « la rédaction et (...) l'adoption d'un traité international pour la protection de l'Arctique, comme il en existe un pour l'Antarctique »¹²⁵. Or, au mois de novembre de la même année, la Commission européenne communiquait une vision arctique uniquement appuyée sur le respect de la Déclaration d'Ilulissat¹²⁶.

Une autre remarque pertinente à propos des premières lignes de cette Déclaration serait de constater que le traditionnel appel à l'observation des effets du changement climatique sur la région

125ROCARD Michel, DE KEYSER Véronique, ROUCEK Libor, *Proposition de Résolution sur la gouvernance arctique*, 01/10/2008, 5p., p. 4

126Commission des Communautés Européennes, *Communication de la Commission au Conseil et au Parlement Européen, L'Union Européenne et la région arctique*, 20/11/2008, 15p.

polaire ne devient finalement qu'un outil diplomatique soigneusement manipulé pour inclure ou exclure la scène internationale. Effectivement, dans la diplomatie arctique, la référence aux situations écologiques semble servir à la fois comme une ode à la coopération mais aussi comme une justification de l'entre-soi arctique. En effet, le point commun entre l'*Arctic Climate Assessment Impact* évoquée plus tôt et la déclaration de la Commission européenne est la notion de répercussion mondiale des changements environnementaux arctiques, employée dans les deux cas pour solliciter le plus d'acteurs possible. En revanche, dans le cas de la *Déclaration d'Ilulissat*, les changements de grande ampleur rencontrés au pôle Nord ne font que légitimer la prise de décision en comité restreint, car seule la souveraineté des Etats polaires permettrait une action efficace¹²⁷. A ce stade de notre réflexion, nous ne pouvons que déduire que la situation environnementale, présentée comme une urgence, n'est qu'une source de légitimité diplomatique autorisant symboliquement l'intervention d'un groupe étatique intérieur ou extérieur à l'Arctique pour obtenir un meilleur accès aux affaires ou ressources locales.

Le coup d'Etat diplomatique que représente la réunion d'Ilulissat, doit donc être compris comme la dépossession du Conseil de l'Arctique d'une question polaire critique : celle de la répartition des frontières. Alors que le haut forum aurait pu de lui-même choisir de déléguer cette question à une autre forme de gouvernance, à savoir la Commission du plateau continental des Nations Unies, les cinq Etats ont choisi de faire machine arrière quant à la construction d'une pôle de décision arctique, par l'application de leur souveraineté. De cet événement, nous pouvons en retirer une leçon sur la pertinence de la gouvernance, car cette dernière, souvent qualifiée d'impuissante, n'est en réalité pas remise en question dans le sens où elle se voit contournée sinon sabotée par ses propres membres qui ne veulent pas la voir fonctionner. Comme pour le système des Nations Unies qui n'est pas impuissant mais simplement bloqué par ses propres membres. De cette manière, bien que les Etats aient engagé leur bonne foi à Ilulissat pour bannir le règlement violent des différends, ils rappellent également que dans le cadre de la coopération internationale, tout n'est qu'affaire de volonté politique, quitte à faire marche arrière et réinstaurer un monopole des « vrais » Etats arctiques.

¹²⁷« L'océan arctique est à un seuil de changements significatifs. Le changement climatique et la fonte des glaces ont un impact potentiel sur des écosystèmes vulnérables, le mode de vie des habitants locaux et des communautés indigènes, et la potentielle exploitation des ressources naturelles. En vertu de leur souveraineté, leurs droits souverains et juridiction sur de larges zones de l'océan arctique, les cinq Etats arctiques sont dans une position unique pour répondre à ces probabilités et défis ». Arctic five, *Déclaration d'Ilulissat*, 2008, 2p., p. 1

-Rester entre voisins, le monopole des Etats côtiers-

« A la réunion de Tromsø de 2009, les membres de droit du Conseil se sont ainsi offert le luxe de refuser trois candidatures : Chine, Italie et Union européenne. La décision est d'autant plus rude que l'UE est de loin le plus gros pourvoyeur de fonds publics pour la recherche en Arctique.

Ce camouflet est le fait du Canada en représailles des réglementations européennes sur les produits dérivés du phoque »¹²⁸.

-
Michel Rocard

Le club restreint de l'*Arctic 5* a beau avoir été présenté comme complémentaire du Conseil de l'Arctique, il en ressort surtout une interprétation de compétition entre une première entité totalement informelle, à la légitimité douteuse, et une seconde dont l'objectif était d'être la référence en matière de questions polaires. C'est là un processus qu'il ne faut pas négliger pour saisir le fonctionnement de la gouvernance arctique, partagée entre ouverture et fermeture.

De cette façon, la question des observateurs au sein du Conseil relève d'une concurrence entre le dessein de rendre les thématiques abordées accessibles à tout Etat tiers et celui d'influencer les lignes politiques divergentes (comme celle de l'Union avec le Canada). La « gouvernance » polaire ne parviendrait donc pas à mettre de côté les différends interétatiques et échouerait par conséquent à obéir à sa définition habituelle, où les mésententes sont écartées ?. Comme le rapportait Michel Rocard, alors ambassadeur pour les pôles, l'accord unanime des Etats fondateurs, nécessaire à toute nouvelle adhésion, peut vite se changer en règlement de compte, sinon en marchandage. Effectivement, en 2013, quelques jours avant la réunion interministérielle de Kiruna, le président de la Commission européenne José Manuel Barroso avait écrit une lettre au Premier ministre canadien Stephen Harper pour lui rappeler les apports de l'Union européenne en terme de recherche arctique. Il s'agissait par conséquent d'affirmer la politique étrangère de Bruxelles, déjà renforcée par le traité de Lisbonne entré en vigueur en 2009, et de permettre le rayonnement du continent sur l'Arctique, un sujet évoqué par le Parlement européen depuis les années 1980¹²⁹. Pour régler le célèbre conflit d'intérêts entre le Canada, désireux de faire prospérer ses communautés autochtones, et les lois européennes interdisant le commerce des produits dérivés de la chasse au phoque (une espèce animale menacée), le Président déclarait l'Union prête à accorder aux Inuits canadiens un statut avantageux qui leur permettrait de contourner les interdictions. Une réponse à moitié négative fut énoncée lors de la réunion : l'Union européenne n'obtenait pas le statut d'observateur mais pouvait tout de même siéger aux différentes réunions¹³⁰. Autrement dit, bien que trois pays fondateurs du

128DENIS Anne, *op cit.*

129WEBER Steffen, ROMANYSHYN Iulian, « Breaking the ice, the European Union and the Arctic », *International Journal*, 2011/4, n°66, pp.849-860

130La réponse, assez obscure, fut la suivante : « Le Conseil de l'Arctique reçoit de manière positive la candidature de

Conseil soit membre de l'Union, et que plusieurs pays européens soient membres observateurs, à l'image du Royaume-Uni, de l'Allemagne, de la France, de la Pologne et de l'Italie depuis 2013, la représentation même de la construction européenne n'est pas la bienvenue, autrefois à cause de l'opposition canadienne, aujourd'hui à cause des sanctions contre l'annexion de la Crimée par la Russie.

Déjà en 2009, lors de la réunion biennale de Tromsø, l'Union européenne ne se voyait accorder qu'un statut d'observateur *ad-hoc*, d'autres pays comme la Chine et la Corée du Sud recevaient en revanche une réponse purement négative¹³¹. Ce n'est pas un hasard si, lors de cette même conférence, le besoin d'énoncer des critères d'admission au poste d'observateur fut soulevé, il s'agissait à présent pour le Conseil de pouvoir gérer sur le long terme l'attractivité imprévue qu'il dégageait, mais également de repousser de manière légitime un postulant. Cette idée fut reprise lors de la 7e réunion biennale de 2011 où des critères d'évaluation furent élaborés et adoptés. Dès lors, le nouveau règlement intérieur de 2013 faisait état de ces modifications vis à vis des nouveaux observateurs mais aussi des anciens. Les conditions pour intégrer le Conseil, ajoutées dans une deuxième annexe, sont les suivantes :

- « a. accepter et soutenir les objectifs du Conseil de l'Arctique défini dans la Déclaration d'Ottawa ;
- b. reconnaître la souveraineté des Etats arctiques, leurs droits souverains et leur juridiction sur l'Arctique ;
- c. reconnaître qu'un cadre légal s'applique à l'océan arctique, soit le Droit de la Mer, et que ce cadre procure une fondation solide pour la gestion responsable de cet océan ;
- d. respecter les valeurs, intérêts, culture et traditions des peuples indigènes de l'Arctique et des autres habitants arctiques ;
- e. avoir démontré une volonté politique ainsi qu'une capacité financière de contribuer au travail des participants permanents et des autres peuples indigènes arctiques ;
- f. avoir démontré des intérêts et expertises arctiques adéquats au travail du Conseil de l'Arctique ;
- et
- g. avoir démontré une capacité et un intérêt concrets à soutenir le travail du Conseil de l'Arctique, y compris à travers les partenariats avec des Etats membres et des participants permanents portant les questions arctiques à une prise de décision globale »¹³².

Force est de remarquer qu'un tel corpus de règles est en réalité destiné à faire plier les politiques arctiques affichant une ligne différente, pour imposer la vision des Etats côtiers. Nous retrouvons bien sûr en filigrane la *Déclaration d'Ilulissat* qui sanctifiait la souveraineté étatique. Dès lors, comment ne pas évoquer l'idée que les points b. et c. ne sont pas adressés de manière presque explicite à l'Union européenne ? Ou encore à la Chine dont la Norvège appréciait peu la

l'UE au statut d'observateur, mais reporte la décision finale jusqu'à ce que les ministres du Conseil obtiennent un consensus sur le fait que les inquiétudes des membres du Conseil, soulignées par le Président de la Commission européenne dans sa lettre du 8 mai, soient dissoutes, dans le sens où l'UE pourra observer le fonctionnement du Conseil jusqu'à ce qu'il réponde à la proposition du précédent courrier ». Norden (Nordic Council of Minister), *The European Union and the Arctic, Developments and perspectives 2010–2014*, Copenhague, 2014, 66p., p.20

131 *Senior Arctic Official, Report to Ministers, Tromsø, Norway, April 2009*, 2009, 65p., p.35

132 *Arctic Council, Rules of Procedure*, 2013, 15p., p. 14

candidature, surtout après avoir accordé un prix Nobel à l'opposant politique Liu Xiabao¹³³. Cette révision du règlement intérieur est une nouvelle avancée majeure pour le Conseil de l'Arctique, car elle inclut discrètement les décisions de l'*Arctic 5* que nous évoquions plus tôt : alors qu'il était convenu de ne pas évoquer le sujet, le Conseil a bien tranché sur la répartition des frontières mais de manière savamment détournée. De plus, nous pouvons déduire de cette officialisation du tri des candidatures que le Conseil, conscient de son attrait soudain auprès des Etats non arctiques, a certainement pris peur face au nombre important de postulants. D'un point de vue réaliste, il est clair que les candidats étatiques drapent leurs discours de passions scientifiques et écologiques dans le seul objectif d'être admis au Conseil et pouvoir l'influencer de l'intérieur. A nouveau, l'appel au respect de l'environnement appartient plus à l'ordre de la *captatio benevolentiae* que d'un réel programme ; la motivation véritable des candidats repose dans l'internationalisation des enjeux arctiques, et les Etats membres en ont bien conscience. La révision du règlement répond également à l'inquiétude des fondateurs de voir les observateurs demander une réforme du Conseil et donc une gestion élargie de la région.

La seconde évolution notable qu'apporte la modernisation du règlement intérieur est l'évaluation des pays disposant déjà du statut d'observateur. En effet, la seconde annexe comprend également ces lignes :

« 4. Les observateurs sont priés de soumettre au Président du Conseil, au moins 120 jours avant une réunion interministérielle, de nouvelles informations pertinentes à propos de leurs activités et de leurs contributions au travail du Conseil de l'Arctique s'ils désirent continuer à occuper un siège d'observateur.

5. Tous les quatre ans, depuis la date où le statut d'observateur a été accordé, les observateurs devraient affirmer la continuité de leur intérêt dans ce statut. Au moins 120 jours avant une réunion interministérielle où les observateurs seront évalués, le Président du Conseil fera circuler aux Etats arctiques et aux participants permanents une liste des observateurs accrédités et un point informatif mis à jour sur leurs activités relatives au travail du Conseil de l'Arctique »¹³⁴.

Ainsi, le succès du Conseil a visiblement dépassé toutes les attentes, au point que les fondateurs se sont sentis obligés de sélectionner explicitement les candidatures venant de l'extérieur, et d'imposer un tri implicite des sièges déjà accordés, en cela, ils se renforcent par l'exclusion d'un observateur qui n'aurait pas donné satisfaction (bien que cette possibilité soit assez improbable et qu'aucune procédure de ce type n'ait été évoquée pour le moment).

Face à cette restructuration du rapport entretenu avec les Etats non arctiques, il faut indiquer la persévérance du groupe de l'*Arctic 5*, car ce club restreint d'Etats polaires ne s'est pas limité à la

¹³³La crainte de voir la Chine constituer un réseau parallèle de nations arctiques pour satisfaire ses intérêts économiques finit par prendre le pas et la Norvège retira son objection en 2013. DODDS Klaus, « Environment, resources and Sovereignty in the Arctic Region - the Arctic Council as regional body », *Georgetown Journal of International Affairs*, 2013/2, n°14, pp. 29-38

¹³⁴*Arctic Council, Rules of Procedure*, 2013, 15p., p. 13

réunion d'Ilulissat en 2008, loin de là. Comme nous l'avons vu, il s'agit d'une pratique qui a de quoi attirer l'antipathie des autres pays arctiques, et acteurs non-étatiques régionaux. Et pourtant nous aurions tort de considérer cela comme une trahison, tout d'abord car il était évident que les Etats côtiers désiraient rester entre eux, mais aussi parce que le règlement intérieur de 1998 comportait la phrase suivante : « Les chefs de délégation des Etats arctiques peuvent se rencontrer en privé à leur discrétion »¹³⁵. Quel était le besoin d'inscrire au sein du règlement une telle évidence ? Il va pourtant de soi que les corps diplomatiques peuvent se rencontrer en dehors des sessions, c'est probablement l'une des grandes forces du Conseil de l'Arctique que de permettre une zone de dialogue entre des (anciens) adversaires. Deux interprétations sont possibles : soit il s'agissait justement d'encourager un rapprochement entre les délégués (bien que la guerre froide fut finie depuis 6 ans) et aider à constituer un pôle Nord / pôle pacifique ; soit il était déjà question de rendre légitime une éventuelle entrevue parmi les Etats arctiques où les décisions vaudraient pour l'ensemble de la région.

La prédominance de l'*Arctic 5* finit par rencontrer une résistance, de la part des Etats non conviés bien sûr, mais surtout des « vrais » pays arctiques eux-mêmes. En mars 2010, le Canada hébergea à nouveau une séance restreinte à Chelsea, la troisième depuis la fameuse expédition sous-marine russe de 2007. Or cette fois-ci, l'évènement majeur ne fut pas une déclaration à l'image de celle d'Ilulissat mais un embarras diplomatique pour l'Etat hôte. Le gouvernement du Premier ministre de l'époque, Stephen Harper, dont la ligne souverainiste n'est plus à présenter, avait proposé de constituer un G5 arctique permanent, en plus du Conseil de l'Arctique ; soit d'officialiser cette pratique d'un monopole côtier, ce qui aurait renvoyé le Conseil à un statut d'arrière-salle purement consultative. Seule la Russie ne rejeta pas explicitement cette offre¹³⁶, en ce qui concerne les autres délégations, l'opération tourna au fiasco. Cette nouvelle réunion à huis clos avait déjà accumulé durant les semaines précédentes un certain nombre de déceptions, exprimées par les associations autochtones ainsi que les Etats d'Islande, de Suède, et de Finlande (le pays même qui avait dirigé la fondation de la *Stratégie pour la Protection de l'Environnement Arctique*). Et lorsque Lawrence Cannon, ministre canadien des affaires étrangères, proposa de pérenniser ce qui avait été présenté comme une complémentarité exceptionnelle du Conseil, la représentante des Etats-Unis Hillary Clinton commença par annoncer son regret de voir une liste d'invités si maigre et qu'elle ferait tout pour que la gouvernance s'élargisse. La secrétaire d'Etat refusa de participer à la conférence de presse qui devait suivre, et trois autres délégations s'abstinrent de la traditionnelle photo de fin de session ; Lawrence Cannon se retrouva seul à se défendre face aux accusations de

135. *Arctic Council, Rules of Procedure*, 1998, 9p., p.3

136. CANOBIO Eric, *op cit.*, p.15

mépris envers les peuples autochtones¹³⁷.

La légitimité du G5 arctique, ou *Arctic 5*, semble effectivement très discutable comparée à celle du Conseil de l'Arctique, néanmoins, nous pouvons retirer de cette pratique quelques points positifs pour la gouvernance. En effet, cette réunion de Chelsea fut une nouvelle occasion pour les Etats arctique d'affirmer leur attachement au Droit de la Mer, et sur ce sujet, il est certain que personne ne pourra empêcher les Etats de se réunir pour élaborer la manière dont ils limiteront leurs territoires. Du point de vue des juristes, il est bon que la méthode choisie soit pacifique, et que les Russes apprécient un peu plus chaque année la Convention de Montego Bay, comme s'il s'agissait d'un grand cru¹³⁸. A première vue, le concept de l'*Arctic 5*, même s'il ne dispose d'aucune structure administrative, représente un danger de dépossession pour le Conseil et surtout de relégation en arrière-plan des questions autochtones et écologiques, mais en y réfléchissant, il faut aussi apercevoir l'effet propulseur que peuvent avoir de telles réunions si elles sont bien menées. Nous dénombrons actuellement trois séances majeures¹³⁹, celles de 2008 et 2010, mais aussi celle de 2015, à Oslo, où un accord relatif à la pêche fut trouvé¹⁴⁰. Dans le cas d'Ilulissat et d'Oslo, de telles déclarations ne sont pas nécessairement contre-productives, au contraire, elles permettent une avancée considérable dans les négociations arctiques. Puisque nous savons que rien ne pourrait se faire sans l'appui des Etats, une discussion en nombre restreint devient par conséquent plus efficace, plus libre car non-limitée par les principes de la *Déclaration d'Ottawa*¹⁴¹. Ensuite, le Conseil, fort d'une administration stable, de grandes capacités rédactionnelles et d'un calendrier bien fourni, peut travailler sur une base solide, à partir d'un accord conclu entre les puissances maritimes. De plus, contrairement au Conseil, il y a peu d'intérêt à mettre en place un traité contraignant parmi les membres restreints de l'*Arctic 5*, car cela laisserait beaucoup trop d'acteurs arctiques non-concernés.

Somme toute, ce que nous révèle la gestion des observateurs et le phénomène du G5 arctique, est que la gouvernance polaire a rencontré ses premières crises identitaires comme toute jeune structure internationale. Parmi les nombreuses entités de proto-gouvernance arctique, il est normal de voir les Etats se perdre, privilégier d'autres méthodes, hésiter entre ce qui est le meilleur pour un gouvernement : le bilatéralisme, le multilatéralisme ou la gouvernance ?

137EXXNER-PIROT Heather, « The Arctic 5 meeting in Chelsea : disaster or just disappointment ? », *Eye on the Arctic*, 01/07/2010, consulté le 13/05/2017, <http://www.rcinet.ca/eye-on-the-arctic/2010/06/01/the-arctic-5-meeting-in-chelsea-disaster-or-just-disappointment/>

138Propos rapportés de l'ambassadeur danois présent à Chelsea. *Ibid.*

139En plus de l'accord de 1973 sur la conservation des ours polaires qui avait mobilisé les mêmes acteurs.

140Arctic five, *Declaration Concerning The Prevention Of Unregulated High Seas Fishing In The Central Arctic Ocean*, 2015, 2p.

141Les questions de souveraineté, frontières et sécurité, peuvent de la sorte être abordées sans complexe.

-Marquer son territoire, prouver son « arcticité »-

« Le Grand Nord est notre destinée [...]

Et ne pas embrasser sa promesse au moment même où naît son ascendance consisterait à tourner le dos à ce que signifie être Canadien. [...] Car, comme l'avait déclaré ici même le premier ministre Diefenbaker

[...] en 1961 :

« Un nouveau monde émerge au-delà du cercle arctique ».

C'est ce monde, un nouveau monde pour tous les peuples des régions arctiques que nous, au Canada, commençons à bâtir »¹⁴².

-

Stephen Harper

Le géographe québécois Louis-Edmond Hamelin avait mis au point au cours des années 1970 le concept de « nordicité » pour contre-balancer celui de « nordique » appliqué par les Européens, notamment avec la création du Conseil nordique¹⁴³. Fondé sur une dizaine de critères déterminant les aspects naturels et humains d'une région (latitude, températures, type de glace, végétation, développement économique, population, accessibilité, ...), un indice habilitait le classement de différents sites nordiques. Cette notion peut être considérée comme universitaire mais aussi politique puisqu'en 1999 la ville de Québec s'auto-proclama « capitale mondiale de la nordicité », c'est donc la problématique du rapport Etat-territoire qui est en jeu.

Nous avons vu que les gouvernements pouvaient se livrer à une certaine concurrence pour démontrer leur intérêt pour l'Arctique et ainsi rejoindre les bancs du Conseil ; or, la même rivalité peut se retrouver à l'échelle nationale puisque la « nordicité », ou « l'arcticité », sera un critère décisif lorsque la Commission des limites du plateau continental des Nations Unies rendra son verdict, purement consultatif, à propos de la légitimité de la Russie, du Danemark et du Canada à étendre leur territoire jusqu'au pôle Nord. Car les Etats devront un jour négocier. Entre temps, ces derniers ne cessent d'accroître leur présence sur un territoire qu'ils avaient autrefois délaissé, rendant la situation actuelle assez compliquée dans le sens où ils n'ont pas les capacités de réaliser leurs ambitions. La première source d'inquiétude est bien entendu d'ordre sécuritaire, outre le fait que pour assurer des passages arctiques sûrs, une industrie pétrolière florissante ou une pêche profitable il faille une façade maritime suffisamment développée, Michel Rocard estimait :

« En Arctique n'importe quelle marée noire est à au moins 7 ou 8 journées de mer de n'importe quel port, il n'y a que Mourmansk. De la Norvège, en fait, jusqu'au détroit de Béring, il y a 6000 km avec trois ports, trois ! C'est à dire un port tous les 2000 km en moyenne, c'est à dire qu'il faut 5 ou 6 jours en moyenne pour trouver un port. Il n'y a pas non plus de flotte d'observation pour aller voir s'il y a un accident déclaré,

142Propos de 2008. Canada, *Enoncé de la politique étrangère du Canada pour l'Arctique*, 2010, 29p., p. 29

143CHARTIER Daniel, DÉSY Jean, HAMELIN Louis-Edmond, *La Nordicité du Québec : entretiens avec Louis-Edmond Hamelin*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2014, 152p.

La situation évoquée par le diplomate nous pousse à rapprocher le contexte arctique à celui de l'ancienne *frontier* américaine, où progressivement, l'activité humaine avançait de la côte atlantique jusqu'au Pacifique, avec des espaces laissés à l'état sauvage. Nous observons alors une volonté de reconnexion avec le territoire et ses populations, en Russie depuis peu, et surtout au Canada où la dynamique est un peu plus ancienne. « Nous sommes déterminés à aider les résidents de la région à réaliser leur véritable potentiel » déclarait Stephen Harper¹⁴⁵. De la sorte, en 2008, le gouvernement du Canada présenta officiellement des excuses auprès des populations inuites concernées par les déportations des années 1950 pour créer des communautés bien plus au nord du territoire à Grise Fjord et Resolute. 10 millions de dollars furent versés aux survivants en guise de dédommagements, pour les avoir poussé sur des terres hostiles où ils durent s'adapter aux nuits plus longues, aux hivers plus difficiles et développer une activité de chasse de plus grande importance¹⁴⁶. Le phénomène a également pu être observé pendant les années 1950 et 1960 où des agents fédéraux décidèrent de l'abattage systématique des chiens de traîneau pour sédentariser les peuples du Nunavik et ainsi renforcer la souveraineté canadienne pendant la guerre froide¹⁴⁷. De la sorte, ce n'est pas un hasard si depuis, le gouvernement canadien soutient vigoureusement les chasseurs autochtones, puisqu'il s'agit du pilier économique de ces gardes-frontières que sont les Inuits. Enfin, nous pourrions citer la proposition symbolique du premier ministre Harper visant à accorder au Père Noël et à sa femme des passeports canadiens, manière déguisée d'annoncer la revendication de son pays sur le pôle Nord¹⁴⁸.

Le début du XXIème siècle se caractérise par le retour de l'Etat-nation dans le Grand Nord, et cela sur plusieurs plans. Les populations locales ne sont plus laissées à leur sort, à présent que les intérêts économiques de la région se dessinent, elles ne constituent plus une avant-garde pour occuper des régions difficiles. Cependant, ce retour du regard étatique ne se limite pas à un aspect social, il traite de la question sécuritaire ; les enjeux de défense se faisant de plus en plus pressants pour qui voudrait développer économiquement la région. Il convient alors de se demander si la fameuse militarisation de l'Arctique peut être un danger pour la gouvernance.

144RAKHMANOVA Tania, *op cit.*

145Propos de 2008. La doctrine arctique canadienne publiée en 2010 promettait aussi de décentraliser la gouvernance arctique pour une meilleure consultation des populations autochtones quant aux décisions économiques régionales. Canada, *op cit.*, p. 24

146MARION Rémy, BENHAMOU, Farid, *Géopolitique de l'ours polaire*, Saint-Claude de Diray, Hesse, 2015, 195p.

147CANOBBIO Eric, *op cit.*, p. 9

148BAMFORD James, *op cit.*

-Le double discours des Etats : sécuriser ou militariser ?-

« La Russie ne croit pas en la possibilité d'un conflit en Arctique. Le Droit international définit clairement les droits du littoral et procure une base solide pour la coopération en évoquant de nombreux sujets, dont certains assez sensibles comme la limite du plateau continental dans l'Océan arctique et la prévention de la pêche non-contrôlée en haute-mer (...)

Il en va de même pour l'Arctique.

Nous ne nous battons pas ni ne rivaliserons avec les Etats-Unis en Arctique.

Tout le monde sait que les dépenses américaines sont plus élevées que celles de tous les autres pays réunis »¹⁴⁹.

Vladimir Poutine

Quand il est demandé au Président russe comment l'affectent les dénonciations du nouveau secrétaire à la Défense James Mattis envers son « comportement agressif » en Arctique, le chef d'Etat répond que les activités militaires en question ne concerne que son territoire national et accuse à son tour les missiles installés en Alaska, dont l'aspect purement défensif est remis en question. A première vue, la déclaration du président Poutine ne semble pas bien différente de l'habituelle joute verbale échangée avec les Etats occidentaux. Cependant, depuis la fin de la compétition nucléaire que fut la guerre froide, la région arctique s'illustre encore aujourd'hui comme l'une des régions les plus stables de la planète, au point qu'il est possible de se demander si le Conseil de l'Arctique a instauré la paix ou si la paix a permis la prospérité du Conseil. En soit, la réponse ne relève pas d'une importance capitale, mais il est intéressant de noter que les inquiétudes des observateurs ont considérablement augmenté au vu d'un phénomène de militarisation de la région arctique qui semble totalement effacer le Conseil des analyses.

Par comparaison, le comportement russe en Arctique se révèle bien plus diplomatique que sur ses autres zones frontalières. Cette complaisance avec le jeu international n'est pas pour autant altruiste, car paradoxalement, si la Russie est l'une des premières nations à s'être réellement intéressée au potentiel arctique depuis la fin des années 1920¹⁵⁰, elle a parfaitement conscience que l'alliance atlantique dispose d'un réseau développé tout autour de l'océan arctique. Autrement dit : Moscou n'est pas encore en réelle position de force et a donc décidé de favoriser la coopération le temps de réaliser son potentiel. De ce fait, un traité a été signé en septembre 2010 avec la Norvège pour

149POUTINE Vladimir, NIINISTÖ Sauli, JOHANNESSON Gudni, *op cit*.

150Du temps soviétique, la Russie s'était démarquée par un processus de peuplement de la région par l'envoi massif de condamnés au goulag et prisonniers de guerre allemands. La découverte de gisements miniers fit émerger des villages puis des villes, à l'image de Norilsk entre 1939 et 1953. L'exploitation de l'Arctique par la Russie se démarque ainsi par un dynamique historique bien plus ancienne que chez les autres Etats circumpolaires qui ont attendu d'avoir pour priorité la quête de la rentabilité pour s'y engager réellement ; mais lorsque la guerre froide prit fin, cette idéologie de domination de la nature par la force du prolétariat s'écroula en même temps que les subventions d'Etat étaient retirées faute de moyens. MARCHAND Pascal, *op cit*.

régler de manière exemplaire un différend territorial initié en 1970. Aussi, un véritable rapprochement semble se profiler entre les deux voisins au moment où des exercices militaires communs sont réalisés¹⁵¹ (n'oublions pas que l'accès aux eaux norvégiennes est nécessaire à tout navire désireux d'emprunter le passage du nord-est jusqu'en Asie et vice-versa¹⁵²). La diplomatie d'Oslo se surprend même à dire que les opérations russes ne sont pas tant une militarisation qu'un retour « à la normale » depuis le démantèlement des années 1990¹⁵³. Le multilatéralisme est également de mise avec les Etats-Unis, car jusqu'en 2014, la compagnie pétrolière ExxonMobil, anciennement dirigée par l'actuel Secrétaire d'Etat Rex Tillerson, travaillait avec le géant des hydrocarbures russes Rosneft, en mer de Kara et en Sibérie¹⁵⁴. L'opposition entre les Etats ne se transposent pas toujours au niveau des partenariats économiques, surtout quand des ressources d'hydrocarbure sont en jeu.

Pour en finir avec la question d'un Arctique russe en voie de militarisation dangereuse, nous pouvons soulever deux points. En premier lieu, l'analyse faite par l'universitaire québécois Frédéric Lasserre nous révèle que les modernisations militaires ne parviennent pas à suivre le rythme du retrait des équipements vieillissant. Si de nouveaux ajouts sont réels, ils sont très lents. De plus, en observant le type de vaisseaux envoyés en mer : des frégates de patrouille, des sous-marins stratégique et des navires ASM (lutte anti-sous-marine)¹⁵⁵ il semblerait que la priorité soit donnée à au défensif. Pour le Professeur, l'idée d'une course à l'armement en Arctique n'est qu'exagération des discours politiques. Il a de la sorte relevé que d'une manière assez curieuse, les interprétations occidentales soulignaient le caractère agressif de la feuille de route arctique russe de 2008, où seulement une page sur six était consacrée à la sécurisation des Zones Economiques Exclusives, tandis que celle de 2001 n'avait suscité que peu d'angoisses, alors qu'il y était explicitement déclaré que toute affaire arctique était une affaire de sécurité et qu'il fallait concurrencer les opérations arctiques des voisins¹⁵⁶.

Ensuite, un examen plus attentionné de l'armement installé sur les nouvelles bases arctiques russes

151 RAKHMANOVA Tania, *op cit.*

152 Norvège, *Norway's Arctic Policy*, 2014, 23p., p. 4

153 Rappelons qu'entre 1989 et 1995, le nombre de soldats de la Marine russe baissa de 477 000 à 200 000. « Le lien Amérique du Nord- Europe étant vital pour l'Otan, la Flotte du Nord, basée à Mourmansk, fit l'objet d'efforts tout particuliers. A la fin de la période soviétique, elle rassemblait la moitié des croiseurs (12 sur 27), le tiers des destroyers (18 sur 63) et des frégates (17 sur 66), la moitié des sous-marins d'attaque (126 sur 267) ». Ajoutons à cela le fait que les deux tiers des sous-marins lanceurs d'engins y étaient également stationnés (38 sur 62).

MARCHAND Pascal, *op cit.*

154 Le président Donald Trump ayant décidé de ne pas lever les sanctions promulguées après l'implication russe dans la crise ukrainienne, les opérations n'ont toujours pas repris. « Exxon Mobil denied permission to resume Russian oil work », *BBC*, 21/04/2017, consulté le 02/05/2017, <http://www.bbc.com/news/business-39671851>

155 Entre 2008 et 2020, le nombre de croisettes devrait passer de 83 à 50, les destroyers de 19 à 6, les croiseurs de 7 à 5, et les sous-marin d'attaque de 35 à 17. LASSERRE Frédéric, *op cit.*

156 LASSERRE Frédéric, LE ROY Jérôme, GARON Richard, « Is there an arms race in the Arctic ? », *Journal of Military and Strategic Studies*, 2012/3-4, n°14

(ou les anciennes soviétiques en reconstruction) peut aussi nous éclairer quant aux projets de Moscou. La nouvelle station dite du « trèfle » sur l'île François-Joeseph, dont le chantier initié en 2014 s'est achevé début mai 2017, est la deuxième base à ouvrir après celle de l'île de Kotelny, inaugurée en 2015¹⁵⁷. Au total, selon le ministère de la Défense russe, une centaine d'infrastructures devraient s'articuler autour d'un ensemble de 6 bases d'ici fin 2017, créant de la sorte un chapelet défensif autour du passage du nord-est. Selon Andrew Holland, veilleur arctique pour le *think tank American Security Project*, ces nouvelles bases seraient équipées de matériels nécessaires à l'instauration d'une capacité de déni d'accès, soit une combinaison de missile sol-mer, sol-air ainsi que de radars pour la surveillance. Néanmoins, outre les signes d'une politique défensive, deux nouveaux sous-marins nucléaires ont été construits et sont stationnés à Mourmansk¹⁵⁸.

Ce que nous pouvons déduire de ces observations est que le potentiel militaire russe en Arctique se concentre avant tout sur les capacités locales et qu'elles sont adaptées à des tâches pluridisciplinaires. Car, certainement par faute de moyens, ces bases serviront à la fois à sécuriser la région de toute piraterie éventuelle (même si l'Arctique n'est pas comparable à la corne africaine), accueillir des équipes scientifiques en prospection, assurer le sauvetage en cas d'incident maritime et prêter main forte en cas de catastrophe industrielle de type marée noire. Mais surtout, ce que nous pouvons déduire du discours et des actes russes, est que Moscou a besoin de la coopération en Arctique, car elle a besoin d'accéder à de nouvelles ressources énergétiques et de les échanger. Sur le court et moyen terme, la menace du Kremlin semble donc exagérée au vu des avantages qu'apporte le multilatéralisme. De plus, aucun autre acteur régional ne voudrait sacrifier le peu de moyens militaire qu'il possède sur place alors que 95% des ressources se trouvent déjà dans les Zones Economiques Exclusives¹⁵⁹. Quant au Conseil de l'Arctique, ce dernier instaure un climat baroque mais utile à la paix dans le sens où l'adversaire d'aujourd'hui peut être le partenaire de demain, il y a donc un réel intérêt à maintenir la sérénité arctique.

Une grande inquiétude s'est emparée des observateurs quant à l'ombre que pourrait porter une hausse des capacités militaires arctiques sur l'équilibre régional. Après tout, il ressort clairement que le Conseil de l'Arctique est l'extrême opposé d'une alliance militaire puisque le sujet sécuritaire n'y est à première vue jamais soulevé. En 2006, 11 alliés de l'Organisation du Traité de l'Atlantique

157Celle du trèfle pourrait accueillir 150 personnes, celle de Kotelny, 250.

158HUMPERT Malte, « Russia lifts veil on new Arctic military base, but secrets remain », *High North News*, 05/05/2017, consulté le 05/05/2017, <http://www.highnorthnews.com/russia-lifts-veil-on-new-arctic-military-base-but-secrets-remain/> & KOPP Jason, « A new Cold War in the Arctic? Russia unveils virtual tour of new military base », *FoxNews*, 29/04/2017, consulté le 30/04/2017, <http://www.foxnews.com/world/2017/04/20/new-cold-war-in-arctic-russia-unveils-virtual-tour-new-military-base.html>

159LASSERRE Frédéric, « Enjeux géopolitiques et géoéconomiques contemporains en Arctique », *Géoéconomie*, 2013/2, n° 65, pp. 135-152

Nord envoyèrent en Norvège une dizaine de milliers de soldats dans le cadre de l'opération *Cold Response*, un grand exercice de formation au combat en milieu extrême. Cette même opération fut renouvelée en 2009, 2010, 2012 et 2016 avec près de 15 000 combattants issus de 14 nations. Le déroulement initial de cet exercice, en 2006 et mars 2007 fut-il une motivation pour les expéditions russe d'août 2007 ? Ce genre de question ne se pose plus quand on observe la mise en place de l'opération *Nanook* entre le 7 et 13 août 2007, la plus grande démonstration de force canadienne dans le nord du pays. L'exercice est depuis répété chaque année, avec pour mission principale d'assurer la sécurité du passage du nord-ouest ; réponse évidente au drapeau russe planté le même mois¹⁶⁰. L'escalade des tensions semble effectivement se présenter lorsqu'en juillet 2016, la Norvège rendait le service militaire obligatoire pour les femmes (fait unique en Europe)¹⁶¹ et qu'en mars 2017, la Suède annonçait qu'après une suspension de 7 ans, le service militaire était de nouveau de rigueur.

Parmi les nombreuses analyses évoquant un retour des tensions en Arctique¹⁶², celle du professeur océanographe californien Paul Arthur Berkman¹⁶³, publiée en 2013 sous forme de tribune dans le *New York Times*, se révèle assez représentative de la perception du Conseil de l'Arctique au sein des tensions et de l'inquiétude collective d'une nouvelle guerre froide¹⁶⁴. Pour lui, l'Arctique est un espace fragile car il ne dispose toujours pas d'une instance de coopération et de prévention des conflits, quant au phénomène de militarisation de la région, ce dernier s'opposerait totalement au principe de pacification. A nouveau, la crainte d'une course aux ressources est lancée : alors que les Etats-Unis se trouvent complètement bloqués à cause de leur non ratification à la Convention de Montego Bay, la Chine avance ses pions, et tout cela appuyé par une citation de l'ancien officier de l'OTAN et amiral de l'*US Navy*, James G. Stavridis, pour qui, en cas de désaccord en Arctique, la région deviendrait une zone de compétition, ou pire, de conflit. L'universitaire plaide donc pour que le Conseil de l'Arctique fasse évoluer ses débats, jusque là concentrés sur l'économie et l'environnement, pour qu'il puisse se saisir des questions de paix et de stabilité.

L'article soulève donc plusieurs points auxquels il est intéressant de répondre pour démontrer que la

160YENIKEYEFF Shamil M., KRYSIEK Timothy F., *op cit*.

161AFP, « Préoccupée par la Russie, la Suède rétablit le service militaire », *Libération*, 02/03/2017, consulté le 05/03/2017, http://www.liberation.fr/planete/2017/03/02/preoccupee-par-la-russie-la-suede-retablit-le-service-militaire_1552800 & DEVEAUX Jacques, « La Norvège féminise le service militaire obligatoire », *Géopolis*, 26/08/2016, consulté le 30/04/2017, <http://geopolis.francetvinfo.fr/la-norvege-feminise-le-service-militaire-obligatoire-116289>

162GARCIN Thierry, « Où en est la course à l'Arctique ? », *Revue internationale et stratégique*, 2014/3, n° 95, pp. 139-147 & LABÉVIÈRE Richard, THUAL François, *La bataille du Grand Nord a commencé*, Paris, Perrin, 2008, 252p.

163Egalement auteur de l'ouvrage *Environmental Security in the Arctic Ocean*, New York, Springer, 2013, 404p.

164BERKMAN Paul Arthur, « Preventing an Arctic Cold War », *The New York Times*, 12/03/2013, consulté le 08/05/2017, <http://www.nytimes.com/2013/03/13/opinion/preventing-an-arctic-cold-war.html>

gouvernance n'est pas étrangère ni impuissante vis-à-vis des questions sécuritaires. Ainsi, nous ne nous attarderons pas sur le fait qu'il soit logique de voir se doter des moyens de défense adéquats la Russie et le Canada, deux pays qui ont construit leur vision arctique sur la protection de ce qu'ils considèrent comme leurs eaux intérieures. A la place, nous rappellerons que la probabilité d'un conflit est presque nulle compte tenu de la fragilité de la région, des conditions extrêmes que l'on y rencontre, sans parler du fait qu'il y a bien plus à perdre qu'à gagner dans cette région. Si le Conseil de l'Arctique est effectivement limité en matière de sécurité, c'est avant tout pour assurer son maintien sur le temps long, qui voudrait que cette instance devienne un lieu de dispute où sont abordés les sujets qui fâchent ? La vision des fondateurs était toute autre : unir sur les enjeux qui rassemblent. En fin de compte, cette tribune montre bien à quel point le travail du Conseil peut être méconnu. Puisque l'économie est une préoccupation des membres de la gouvernance polaire, de même, la sûreté des investissements fait partie des sujets qui tiennent à cœur. C'est pourquoi le tout premier accord dit « contraignant »¹⁶⁵ du Conseil de l'Arctique, pensé dès la réunion de Tromsø en 2009 et adopté à celle de Nuuk en 2011, porta sur la coopération en matière de recherche et de sauvetage¹⁶⁶.

Sous l'angle de ce traité, nous comprenons de suite que la militarisation de la région, ou la construction d'infrastructures de surveillance, est assurément nécessaire pour contrôler les étendues territoriales russo-canadiennes, mais aussi essentielle pour secourir des rescapés d'une éventuelle catastrophe. La Convention dresse donc une liste des autorités et centres de coordination maritime/aéronautique chargés d'assurer les opérations de sauvetages et de se porter garant en cas d'incident détecté. Certes, le texte de loi stipule que les autorités nationales ont vocation à rester chez elle, chacun s'occupant de l'intérieur de ses frontières sauf en cas de permission explicite. Mais l'article 9 porte la coopération entre les Parties un peu plus loin puisqu'il les engage à échanger des renseignements pertinents comme l'emplacement des ports et aéroports adéquats, des lieux de formation d'officiers, ainsi qu'à réaliser des exercices communs. L'article 10, lui, fait que les Etats doivent se rencontrer pour échanger sur leurs expériences en la matière et les activités menées. En somme, tout semble fait pour pousser les gouvernements au dialogue, sauf à propos de la délicate question des finances où chacun est prié de payer pour ses opérations (ajoutons que l'application du traité est soumise aux ressources économiques des Etats). Un autre point pertinent est qu'à nouveau, la Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer est mentionnée, imposant de la sorte son

¹⁶⁵Contraignant dans le sens où tous les Etats membres ont ratifié le traité et accepté son contenu, mais aucune mention n'est faite d'éventuelles sanctions, les désaccords ne pouvant être réglés que par la négociation entre les Parties.

¹⁶⁶*Accord de coopération en matière de recherche et de sauvetage aérien et maritime dans l'Arctique*, 2011, 18p.

autorité sur la région arctique. Aussi, d'autres textes sont cités comme fondations du présent accord : l'*International Convention on Maritime Search and Rescue* de 1979 (dite « SAR Convention ») ou encore la *Convention Internationale sur l'Aviation Civile* de 1944 (dite « Convention de Chicago »). Ainsi, avec une grande discrétion, le Conseil de l'Arctique parvint à statuer sur des questions de sécurité maritime mais aussi de répartition des frontières en même temps que les zones de surveillance étaient attribuées. Ce que nous apprend le choix de rédiger un tel accord est que pour les Etats, le vrai danger sécuritaire provient d'un naufrage ou pire, d'une marée noire. De ce phénomène, le professeur Berkman pourrait en avoir conscience, mais il ne l'a pas évoqué, considérant peut être qu'il ne s'agissait pas d'une véritable saisie de la problématique militaire, pourtant, les officiers eux-mêmes ont déjà vu le potentiel de la gouvernance polaire.

Un bref rappel historique nous apprendrait tout d'abord que la diplomatie de défense arctique remonte aux années 1980 lorsque la Russie et la Norvège commencèrent le premier exercice annuel du POMOR, en mer de Barents, essentiellement dédié à la prévention anti-piraterie et au sauvetage. L'autre exercice répété chaque année depuis 1988, le FRUKUS, engage la Russie, la France, le Royaume-Uni et les Etats-Unis dans une opération commune. En 2010, Danemark et Canada publiait leur *Memorandum of Understanding on Arctic Defense, Security, and Operational Cooperation* malgré leur dispute à propos de l'îlot de Hans. Mieux, en octobre 2011, le général canadien Walt Natynczyk réunit à Whitehorse (Canada) une première assemblée pour discuter des tenants de la coopération en Arctique. Il s'agissait de la toute première table ronde réunissant des militaires venus des huit Etats fondateurs du Conseil de l'Arctique. Cet élan ne fut pas perdu et dès avril 2012, le même général invita à une base de Terre-Neuve des représentants et officiers américains, russes, danois, islandais, norvégiens, suédois ainsi que finnois pour élaborer un forum de discussion sur les capacités de recherche et sauvetage, dans le dessein d'améliorer les capacités de communication entre voisins. En septembre de la même année, eut lieu le premier exercice commun de recherche et sauvetage au Groenland¹⁶⁷, marquant ainsi l'engagement distant du Conseil dans le maintien d'une sécurisation pacifique de la région polaire.

167EXXNER-PIROT Heather, « Defense diplomacy in the Arctic », *Eye on the Arctic*, 12/04/2012, consulté le 08/05/2017, <http://www.rcinet.ca/eye-on-the-arctic/2012/04/19/defense-diplomacy-in-the-arctic/>

Somme toute, l'esprit de conquête en Arctique, phénomène très médiatisé, ne concerne pas réellement l'acquisition de nouveaux territoires mais plutôt la maîtrise de ses propres possessions et surtout la capacité d'intervenir pour sécuriser les activités humaines. Cela instaure donc une situation où la coopération peut apporter bien plus que l'affrontement, même si les discours à tendance nationaliste insistent sur les capacités militaires de leur Etat pour prouver à l'électorat le degré d'« arcticité » de la nation. Sur le long terme, il est envisageable que des points de tension apparaissent, mais il faudrait pour cela que les armées navales se soient adaptées aux conditions climatiques locales, ce qui entraînerait de grandes dépenses alors que les navires en questions ne seraient adéquats que pour une seule région. Pour le moment, la modernisation des infrastructures sécuritaires arctiques est la clef pour développer la région de manière responsable, et du point de vue du Conseil de l'Arctique, sans maîtrise du territoire, les ambitions de la gouvernance ne peuvent se réaliser. En fin de compte, le Conseil s'est bien adapté aux nouvelles dynamiques, d'une manière presque paradoxale, c'est parce que les Etats sont forts que le Conseil peut être puissant et proposer des traités de coopération.

Il est souvent dit que par la *Déclaration d'Ottawa* de 1996, le Conseil serait interdit de délibérer de de sécurité militaire, la faute à une note de bas de page¹⁶⁸. Nous venons de voir que subtilement, le Conseil s'était bien mêlé de cette question. Mais, après examen, le terme employé dans la version originale est « *should not* », alors qu'il existe quantité d'autres termes et expression pour désigner une interdiction. La souplesse accordée par ce choix lexical implique par conséquent que le Conseil de l'Arctique est en réalité ouvert à se voir accordé de nouvelles compétences. Cependant, il faut rappeler que le fonctionnement actuel en terme de sécurité pourrait déjà être optimal puisque nous voyons difficilement des négociations militaires brutes se tenir parmi une assemblée de diplomates dont chaque proposition doit acquérir le consensus au bout d'un longue procédure. Quoi qu'il en soit, la gouvernance arctique évolue bien vers l'extension de ses compétences, discrètement mais surement.

168« *The Arctic Council should not deal with matters related to military security* ».

II- LE CONSEIL DE L'ARCTIQUE EN MUTATION, NOUVEAUX INTÉRÊTS, NOUVELLES COMPÉTENCES

Nous l'avons vu, en Arctique, les Etats sont puissants, à la fois pour des raisons historiques mais aussi parce que la région ne comporte que 20% d'eaux internationales¹⁶⁹. De ce fait, la région donne souvent l'impression d'être gérée comme un pré carré jalousement gardé par les Etats polaires. Or il existe une forme de division sur ce point, comme nous l'évoquions en introduction, où les Etats situés en deçà de la ligne du cercle arctique (Islande, Suède et Finlande) confèrent une dynamique d'ouverture au Conseil, souvent dans une optique économique.

Nous savons aujourd'hui que certains pays comme le Canada et la Russie ne sont pas prêts d'abandonner leur souveraineté sur l'Arctique, or l'arrivée de nouveaux observateurs au Conseil risque d'internationaliser encore plus les enjeux. La complexité de la situation veut que dans le même temps, la Russie (et le Canada dans une moindre mesure) aient besoin d'attirer à eux de nouveaux partenaires et investisseurs pour développer leurs possessions arctiques. Le jeu diplomatique de ces gouvernements revient donc à trouver un équilibre entre le repli sur soi, mauvais pour les affaires, et l'accueil de nouveaux acteurs internationaux, envers qui il est prié de bien vouloir respecter la souveraineté étatique.

La révélation des richesses de l'Arctique provoqua par conséquent un afflux de candidatures au poste d'observateur vers la fin des années 2000. Cela dans une logique peut-être légèrement confuse, car penser que la gouvernance polaire se mêlait à l'époque d'économie revenait à entretenir une certaine incompréhension quant à ses réelles compétences. Pourquoi engager des frais diplomatiques pour rejoindre un Conseil qui se construisait jusque là comme un salon relativement fermé où une évolution majeure n'était pas prévue ? En effet, la question économique n'y avait été abordée que de manière indirecte.

Par conséquent, face à l'appétit des Etats et des entreprises, la gouvernance polaire partait désarmée. Il est alors de bon ton de se demander comment le Conseil de l'Arctique a su redessiner sa ligne diplomatique vis à vis de nouvelles problématiques internationales, à savoir, l'arrivée de la mondialisation et de ses champions.

¹⁶⁹FENGE Terry, FUNSTON Bernard, *The practice and promise of the Arctic Council*, 2015, 32p., p.7

-Demande de gouvernance, demande d'ingérence ?-

« Nous croyons que tous les pays ont le droit de travailler dans cette région. Nous avons seulement besoin d'y coordonner nos travaux et de nous mettre d'accord »¹⁷⁰.

Vladimir Poutine

Depuis la fondation du Conseil de l'Arctique en 1996, la gouvernance polaire a fini par attirer à elle les acteurs internationaux motivés par une médiatisation croissante des impacts du changement climatique. Nous avons vu que les rangs des observateurs avaient augmenté en nombre grâce à une politique d'ouverture, mais il faut à présent distinguer le simple accueil d'Etats non-arctiques de l'intérêt d'inviter de futurs partenaires économiques. Ce que déclarait le président Poutine, quand son avis lui était demandé à propos de l'aspect restreint du Conseil, nous apprend que le défi de mondialiser l'Arctique est bien présent, et que la Russie a décidé d'exploiter sa position relativement dominante.

« Comme nous l'avons dit, l'Arctique est un espace pour la coopération et le dialogue, et j'aimerais beaucoup que le travail d'équipe exemplaire s'étende là où nous pourrions résoudre nos problèmes grâce à l'expérience acquise par coopération arctique. Pour cette région, nous sommes certains que le futur de la Russie s'y trouve, tout comme celui de l'économie mondiale. Il s'agit d'une gigantesque réserve de ressources naturelles, située au croisement de bien d'intérêts internationaux »¹⁷¹.

Venant de la Russie de Vladimir Poutine, un tel enclin au multilatéralisme et à la coopération est assez exceptionnel pour être souligné. Ce genre d'expression publique nous fait comprendre que du point de vue russe, l'Arctique est un nouveau ticket d'entrée pour la mondialisation, alors que le pays s'est vu isolé de la scène internationale, et exclure du G8, entre autres pour ses implications en Ukraine et en Syrie. Or le projet d'intégrer l'Arctique à la mondialisation grâce à de nouveaux Etats observateurs et partenaires extérieurs ne vient pas obligatoirement seul. Dans le cas de l'Union européenne, commercialiser les passages arctiques devait aussi s'accompagner d'une internationalisation de la région et d'un accès plus libre aux ressources halieutiques. Sur ce dernier point, la construction européenne s'était déjà brouillée avec un province arctique, celle du Groenland, qui finit par sortir, à sa demande, de la Communauté en 1985. Or, avec le nouvel intérêt qu'a suscité l'Arctique en 2007, Bruxelles n'hésite plus à rappeler que Suède et Finlande l'ont rejoint en 1995, que la Norvège et l'Islande font partie de son Espace Economique Européen¹⁷², que ses dépenses vis à vis de la région participent au développement de nombreux projets régionaux et locaux. De la sorte, c'est près de 25 millions d'euros qui sont envoyés au Groenland pour encourager la formation professionnelle (le pays ne dispose que d'une seule université pour 57 000 habitants),

170POUTINE Vladimir, NIINISTÖ Sauli, JOHANNESON Gudni, *op cit*.

171*Ibid*.

172Soit l'intégration au libre-échange continental.

et 15,8 millions pour le secteur de la pêche ; financer les régions « ultranordiques » à faible densité de population est devenu un outil dans la diplomatie européenne. La fondation en 2000 de programmes comme *Interreg North Kolarctic* (réunissant Norvège et Russie) fait partie de la stratégie de soutien des initiatives économiques, sociales et culturelles¹⁷³. A priori, l'Union européenne et la gouvernance arctique devraient faire bon ménage étant donnée la proximité entre le financement d'entreprises, du Groenland jusqu'à Mourmansk, et les grands objectifs du Conseil. Or il n'en est rien puisqu'officiellement l'organisation interétatique ne dispose toujours pas de son siège d'observateur, et cela malgré le fait que l'Union ait soutenu des initiatives de recherches scientifiques arctiques par le versement d'environ 200 millions d'euros entre 2000 et 2010¹⁷⁴. Pour comprendre une telle exclusion, alors que des Etats de l'Union sont autorisés à siéger au Conseil¹⁷⁵, il faut se tourner vers la vision arctique entretenue par cette dernière. A la fois en faveur d'une internationalisation de la région et militant pour que des traités véritablement contraignants soient adoptés, l'Union européenne a de quoi susciter la méfiance sinon le rejet des Etats arctiques, gardiens d'un espace où les d'eaux internationales sont à départager sous les conseils de la Commission des Nations Unies¹⁷⁶.

Certes, les premiers liens existants entre la construction européenne et l'Arctique remontent aux années 1980, lorsque le Parlement européen commença à interroger la Commission sur l'état environnemental de l'Arctique. Les années 1990 furent marquées par l'ouverture d'une « fenêtre arctique » grâce à de nouveaux partenariats baltiques et russes, l'Arctique en lui-même étant un peu délaissé. Mais, avec le rapport *Arctic Climate Impact Assessment* de 2004 alertant sur les effets du changement climatique (soit une hausse probable des températures entre 5 et 10 degrés Celsius) ; avec l'année de 2007 où la banquise atteignit un palier de fonte inédit en 50 ans d'observations ; avec le trajet de deux cargos allemands depuis la Corée du Sud jusqu'à Mourmansk, il était temps pour l'administration européenne de se saisir de la question. En mars 2008, la Commission adressa au Conseil européen un rapport (dit « Solana ») sur le changement climatique et la sécurité internationale, où le sujet arctique était traité sous le plan des confrontations entre revendications territoriales¹⁷⁷. Peu après, le Parlement se pencha sur la question à travers deux propositions de résolution, la première en septembre 2008 par une initiative britannique, et la seconde en octobre de

173Entre 2000 et 2006, 161 projets furent approuvés pour 42,8 millions d'euros. CANOBBIO Eric, *op cit.*, p. 62-63

174WEBER Steffen, ROMANYSHYN Iulian, « Breaking the ice, the European Union and the Arctic », *International Journal*, 2011/4, n°66, pp.849-860

175Comme le Royaume-Uni, l'Allemagne, la Pologne, la France, l'Espagne ou encore l'Italie ; et même la Suisse, le *free-rider* européen, depuis mai 2017.

176BARTENSTEIN Kristin, « Planter des drapeaux : quelles règles pour répartir le plancher océanique de l'Arctique ? », *Études internationales*, 2008/4, n°39, pp537-561

177WEBER Steffen, ROMANYSHYN Iulian, *op cit.*

la même année sous une impulsion française¹⁷⁸. Dans les deux cas, il s'agissait de militer pour un modèle arctique similaire à celui de l'Antarctique, l'eurodéputé de l'époque Michel Rocard avait d'ailleurs participé à l'élaboration du protocole de Madrid de 1995 qui renforçait le traité de Washington signé en 1959 pour le gel des revendications territoriales sur le pôle Sud. Dans la première résolution, l'eurodéputée britannique Diana Wallis soulignait l'importance énergétique de l'Arctique et proposait de militer pour une nouvelle gouvernance, contournant de la sorte le Conseil et ce que les Etats régionaux avaient déjà construit. Une telle position ne plut pas à ces Etats à qui il était proposé d'abandonner une partie de leur territoire, et donc le laisser exploité par le géant économique européen. Or, la Commission européenne, certainement plus concernée par les intérêts étatiques, publia une communication en novembre 2008 où elle reconnaissait le choix de la Convention sur le Droit de la Mer à la réunion d'Ilulissat.

« Le Parlement européen a récemment souligné l'importance de la gouvernance arctique et a appelé à l'élaboration d'une politique arctique autonome de l'UE, invitant instamment la Commission à jouer un rôle dynamique dans l'Arctique. La dimension parlementaire de la coopération arctique est essentielle pour mieux faire comprendre ces questions et pour renforcer la contribution à la politique. Le Parlement européen a joué un rôle précieux à cet égard. (...)

Propositions d'action: (...) -Accroître la contribution de la Communauté au Conseil de l'Arctique conformément au rôle et aux possibilités de celle-ci. Dans un premier temps, la Commission demandera le statut d'observateur permanent au sein du Conseil de l'Arctique »¹⁷⁹.

Si le fond de la position du Parlement européen fut abandonné par la déclaration de la Commission pour adopter la logique du Conseil, la volonté d'ouvrir le jeu arctique à l'international ne fut pas oubliée pour autant ; cela lorsque l'on considère que l'acteur européen est champion commercial par son contrôle de 40% du transport mondial des biens, mais aussi pour son passé de premier client gazier de la Russie. Malgré cette prise de position de la Commission, le Parlement étudia à nouveau une proposition de résolution le 25 mars 2009 qui allait encore dans le sens d'un traité similaire à celui de l'Antarctique¹⁸⁰. Le Grand Nord était devenu un objet de sérieuses discussions au sein des institutions européennes, comme le démontrèrent les quatre débats parlementaires organisés entre 2008 et 2011, alors que le conflit gelé moldave, pourtant situé aux portes de l'Union, ne se vit accordé que trois séances de discussions¹⁸¹. Mais le revirement de la Commission sur les décisions parlementaires ne fut pas si tranché que nous pourrions le croire, car il est également possible de relever ce bref passage dans la déclaration de 2008, pertinent quant aux projets entretenus pour la

¹⁷⁸La seconde résolution fut d'ailleurs adoptée à 600 voix sur 660. ROCARD Michel, DE KEYSER Véronique, ROUCEK Libor, *Proposition de Résolution sur la gouvernance arctique*, 01/10/2008, 5p.

¹⁷⁹Commission des Communautés Européennes, *Communication de la Commission au Conseil et au Parlement Européen, L'Union Européenne et la région arctique*, 20/11/2008, 15p., p. 12-13

¹⁸⁰DE KEYSER Véronique, WIERSMA Jan Marinus, SWOBODA Hannes, *Motion for a resolution on the opening of international negotiations with a view to adopting an international treaty for the protection of the Arctic*, 25/03/2009, 3p.

¹⁸¹WEBER Steffen, ROMANYSHYN Iulian, *op cit*.

région polaire :

« L'UE devrait s'employer à soutenir l'élaboration future d'un système coopératif de gouvernance arctique s'appuyant sur la convention UNCLOS, qui garantirait :

- la sécurité et la stabilité
- une gestion stricte de l'environnement, incluant le respect du principe de précaution
- l'exploitation durable des ressources ainsi qu'un accès libre et équitable ».

La troisième priorité laisse bien entendre que cette idée de participer activement à l'exploitation de la région n'est pas abandonnée. Or, les Etats arctiques préféreraient garder l'Union européenne à l'écart et s'appuyer uniquement sur des partenariats pour acquérir de nouvelles techniques. La Norvège, l'Islande et la Finlande¹⁸² se posent en faveur de l'intégration de leurs partenaires européens, mais pas la Russie, ni le Canada ; ni le Danemark (pourtant membre des 27) à cause des mésententes avec le Groenland.

Après les élections européennes de juin 2009, la diplomatie arctique de l'Union changea de direction pour adopter une ligne plus proche de celle du Conseil et du respect des Etats régionaux, néanmoins, en décembre de l'année suivante, fut publié un rapport sur la politique de l'Union face au Grand Nord soulignant que l'Europe avait une responsabilité de protection environnementale mais aussi un intérêt particulier envers l'Arctique. Le meilleur exemple de cette nouvelle posture serait la feuille de route du gouvernement fédéral allemand de 2011, au titre explicite : « Assumer sa responsabilité, saisir les opportunités » où il est clairement indiqué que Berlin militera pour la liberté des passages du Nord-ouest, Nord-est et transpolaires, en même temps qu'elle fera la promotion de ses techniques et équipements maritimes ; cela tout en reconnaissant la primauté du Conseil comme « unique forum pan-arctique »¹⁸³.

La France s'est également démarquée par sa première feuille de route arctique publiée en 2015 où elle inclut, de manière inédite par rapport aux autres Etats non-arctiques, la perspective d'une intervention militaire du fait de son appartenance à l'Union, à l'OTAN ainsi qu'au vu de ses capacités de défense maritime¹⁸⁴. Enrichie d'une forte tradition de recherche polaire et d'universalité, et récemment du prestige de la menée de la COP 21, la France, représentée par le diplomate Michel Rocard (2009-2016), affichait clairement sa préférence pour un Arctique plus ouvert au multilatéralisme. Quant au thème de la gouvernance, la rhétorique française se démarque par la notion relativement floue de « gouvernance équilibrée », qu'il nous serait facile d'interpréter comme une demande implicite d'élargissement des participations internationales. A nouveau, les bouleversements environnementaux que rencontre la région sont prétextes à ce que des acteurs non

182Il est d'ailleurs inscrit dans la stratégie finlandaise de 2010 et 2013 que l'obtention d'un siège d'observateur permanent est un objectif officiel du pays. Finlande, *Finland's Strategy for the Arctic Region*, 2010, 94p., p. 43 & Finlande, *Finland's Strategy for the Arctic Region 2013*, 2013, 70p.

183Allemagne, *Germany's Arctic policy guidelines*, 2011, 22p.

184France, *Le grand défi de l'Arctique, Feuille de route nationale sur l'Arctique*, 2016, 68p.

arctiques s'immiscent dans les affaires polaires, comme le démontre la déclaration du président François Hollande à Reykjavik en octobre 2015 :

« La France ne considérera jamais que l'on puisse traiter l'océan Arctique comme un océan parmi d'autres, pour ce qui concerne le niveau de précaution environnementale. Nous appelons à la mise en place de normes de sécurité environnementale *sui generis* élevées dans la zone Arctique où des opérateurs français sont présents »¹⁸⁵.

Ce rapport européen à l'Arctique, parfois qualifié de néocolonial¹⁸⁶, rencontre par conséquent des difficultés à s'entendre avec les attentes purement économiques des Etats polaires, alors que les propositions de l'Union s'accompagnent aussi d'une solution politique. Une telle situation rend le dialogue épineux et pousse l'Europe dans ses contradictions : parfois explicite dans son choix internationaliste, parfois plus orientée vers les partenariats économiques. Cependant, il nous faut revenir sur l'insistance de la diplomatie de la Commission envers la gouvernance polaire, car demander une place d'observateur permanent reviendrait paradoxalement à reconnaître la souveraineté et les droits des Etats régionaux, et donc abandonner toute gestion internationalisée. Or il existe une parade à ce coup de force diplomatique, car le Canada s'appuie essentiellement sur l'article 234 de la Convention sur le Droit de la Mer¹⁸⁷, un article stipulant que les zones recouvertes par les glaces pouvaient être l'objet d'une réglementation spéciale. Avec la fonte des glaces et le retrait progressif de la banquise¹⁸⁸, il sera possible d'adresser au Canada la perte de son argument historique, celui qu'il avait demandé à intégrer à la Convention de 1982 pour imposer un contrôle strict sur ce qu'il considère comme ses eaux intérieures.

Par conséquent, au vu des intérêts croissants du continent européen envers les capacités commerciales et les ressources naturelles arctiques, se développe une demande de gouvernance renforcée, plus internationalisée, immédiatement interprétée comme une ingérence ou une dépossession par la Russie et le Canada. Les premières causes de la marginalisation de l'Union européenne seraient donc le Parlement et les Etats membres qui affichent leur désir d'internationaliser les enjeux arctiques¹⁸⁹. De la sorte, ces affrontements diplomatiques sur la nature de la gouvernance arctique révèlent une compétition d'envergure internationale que les Etats régionaux cherchent à réguler ou embrasser : celle de la mondialisation.

¹⁸⁵*Ibid.* p. 64

¹⁸⁶WEBER Steffen, ROMANYSHYN Iulian, *op cit.*

¹⁸⁷« Article 234 :Zones recouvertes par les glaces. Les Etats côtiers ont le droit d'adopter et de faire appliquer des lois et règlements non discriminatoires afin de prévenir, réduire et maîtriser la pollution du milieu marin par les navires dans les zones recouvertes par les glaces et comprises dans les limites de la zone économique exclusive (...) ».

¹⁸⁸Selon les estimations, l'étendue de la banquise aurait diminué de 20 depuis 1979 en période hivernale, contre plus de 40% en période estivale. Au total, le volume des glaces arctiques aurait diminué de 75% depuis 1980. France, *Le grand défi de l'Arctique, Feuille de route nationale sur l'Arctique*, 2016, 68p., p. 15

¹⁸⁹A ce titre, ce n'est pas pour rien si l'Organisation Non-Gouvernementale Greenpeace, favorable à la sanctuarisation, ne possède pas de siège d'observateur au Conseil, ce qui n'est pas le cas de l'organisation *World Wildlife Fund*.

-La mondialisation conquérante, la motivation première dévoilée-

« Ce n'est pas l'Arctique qui rentre dans un processus de mondialisation, ce sont les effets de la mondialisation qui modifient profondément les enjeux polaires »¹⁹⁰.

Laurent Mayet, co-fondateur de l'ONG Le Cercle Polaire

Les grands enjeux économiques impliqués par la croissance des échanges commerciaux finiraient donc par se tourner vers l'Arctique, vaste région aux ressources préservées. Jusqu'à présent, les recherches visant à estimer les quantités de ressources disponibles et à déterminer la viabilité de nouvelles « autoroutes polaires » se révèlent très couteuses et peu optimistes¹⁹¹. Les études démontrent qu'il existe bien un essor de l'activité maritime sur les façades canadiennes et russes, or cette dernière reste à une échelle nationale ; l'explosion du trafic maritime international en arctique n'est pas encore là et risque fort de ne pas se produire étant donné que les compagnies de transports ne sont pas encore attirées par ce raccourci polaire. Cependant, malgré ces difficultés, certains Etats polaires comme la Russie ne démordent pas de leur volonté de s'afficher comme puissance arctique, même lorsque la chute des prix des hydrocarbures est mise en évidence :

« Non, rien ne fera changer nos priorités dans cette région. Il y a plusieurs facteurs en jeu. D'abord, les compagnies qui oeuvrent dans cette région comptent pour 10% du PIB russe et cette part ne cesse de croître. (...) Aujourd'hui, 1,4 million de tonnes de produits sont transportées le long de la route du Nord-est. D'ici 2035, on parlera de 30 millions de tonnes. (...) Concernant Yamal SPG, un de nos grands projets, une preuve de plus démontrant que de tels programmes peuvent être menés à bien dans ces latitudes, une nouvelle usine flambant neuve a été construite. Elle est presque finalisée. Auparavant il était difficile d'imaginer de telles choses, mais elle sera terminée et entrera en fonction à la fin de l'année. (...) Elle produira 16,5 millions de tonnes de gaz liquide. Le volume des expéditions du passage du Nord-est quadruplera immédiatement. Fait important, la production pourra aller dans les deux sens : vers l'Europe et vers l'Asie »¹⁹².

De la part du chef du Kremlin, ce genre de déclaration s'apparente bien sûr à une promotion des activités russes, et surtout à une crédibilisation de leur potentiel économique. En effet, l'intérêt de la Russie est d'interpeler le plus d'acteurs autour des richesses qu'elle compte exploiter et exporter, quitte à exagérer. Par peur de perdre sur ses investissements, Moscou affiche une confiance en soi sans faille, à la fois pour entretenir la fierté nationale mais aussi pour solliciter l'attention internationale. Bien entendu, le président russe oublie de mentionner que la route du Nord-est est encore dépourvue d'une administration financière, ou d'une administration générale pouvant

190Témoignage rapporté d'une conférence sur la place de la France en Arctique. CANOBBIO Eric, *op cit.*, p. 3

191LASSERRE Frédéric, PELLETIER Sébastien, « Polar super seaways ? Maritime transport in the Arctic : an analysis of shipowners' intentions », *Journal of Transport Geography*, 2011, n°19, pp. 1465-1473

192POUTINE Vladimir, NIINISTÖ Sauli, JOHANNESSON Gudni, *op cit.*

regrouper toutes les activités régionales ; ce qui importe pour lui est de séduire les entreprises asiatiques pour qu'elles empruntent le passage polaire jusqu'en Europe¹⁹³.

Le port de Sabetta est également un exemple intéressant, car il s'agit du cas typique de « ville champignon », construite à une vitesse impressionnante pour devenir un nouveau point d'ancrage maritime sur la façade arctique¹⁹⁴. Au début des années 2010, la péninsule de Yamal ne pouvait réclamer qu'une activité humaine très faible ; en mars 2017, un colossal projet de liquéfaction de gaz est en pleine construction, 30 000 ouvriers (remplacés tous les mois grâce à un aéroport construit pour l'occasion) s'affairent à terminer les terminaux, à l'aide de projecteurs pendant les trois mois d'obscurité saisonnière. Ce projet – surveillé par le groupe de travail Préparation, Prévention et Intervention du Conseil de l'Arctique – représente très bien la coopération internationale mise en place pour l'exploitation des ressources arctiques, car la compagnie-mère chargée du dossier, Yamal LNG, est une entreprise commune réunissant Novatek (Russie), Total (France) et la China National Petroleum Corporation. Ce n'est pas tout, prenant compte des conditions de travail éreintantes de la région, une bonne partie des modules fut construite à l'étranger (surtout en Asie) par environ 55 000 ouvriers. Pendant ce temps, en Corée du Sud, une quinzaine de méthaniers et brise-glaces seraient en construction.

Au vu des évènements issus dans le Golfe du Mexique avec la perte de la plateforme *Deepwater Horizon* en avril 2010, l'exploitation pétrolière *offshore* a une très mauvaise réputation¹⁹⁵, d'autant plus que les Etats arctiques n'auraient pas les moyens techniques pour colmater une fuite comme cela fut fait dans le Golfe, au bout de six mois. Le naufrage en été 2010 de trois navires dans les eaux canadiennes – le *Mokami* (tanker, échoué au large du Nunavut), le *Clipper Adventurer* (navire de croisière, près de l'île de Baffin) et le *Nanny* (pétrolier, près de l'île du Prince William)¹⁹⁶ – a démontré qu'un accident pouvait toujours survenir dans la région. Ainsi, l'exploitation gazière est bien moins dangereuse que celle du pétrole et il est probable de voir cette activité prendre son essor en Arctique¹⁹⁷. Mais le type d'entreprises intéressées par la région est très varié et ne se limite pas à la transformation des hydrocarbures.

193Etant donné que les relations euro-russes ne se sont toujours pas remises depuis le conflit ukrainien. WWF, *The Circle : Arctic shipping - uncertain waters*, 2016/3, 24p., p. 12

194Le port en question est situé sur la péninsule de Yamal, face à la mer de Kara. BUIXADÉ FARRÉ Albert (dir.), « Commercial Arctic shipping through the Northeast Passage: routes, resources, governance, technology, and infrastructure », *Polar Geography*, 2014/4, n°37, pp. 298-324 & SAINT-PIERRE Raymond, « Voici le plus grand projet de liquéfaction de gaz de l'Arctique », *Radio-Canada*, 15/03/2017, consulté le 20/05/2017, <http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1021096/liquefaction-gaz-arctique-russie-sabetta-yamal>

195Le bilan de l'incident est lourd : 11 morts, 800 millions de litres de pétrole déversés, 6000 bateaux et 50 000 personnes mobilisés pour colmater la fuite, soit la plus importante catastrophe pétrolière de l'histoire des Etats-Unis. RAKHMANOVA Tania, *op cit*.

196LE CLAINCHE Mathilde, PESME Frédéric, *op cit*.

197Cela fait déjà trente ans que la compagnie Total s'occupe du gaz norvégien. BORGESON Scott G., *op cit*.

En 2013, la région arctique produisait 40% du palladium mondial, 20% des diamants mondiaux, 15% de platine, 11% de cobalt, 10% de nickel, 9% de tungstène et 8% de zinc. L'activité russe explique ces premiers chiffres mais il est certain que l'Alaska possède également l'une des plus grandes réserves de terres rares au monde¹⁹⁸. Les possibilités d'investissement sont très vastes en Arctique, et peuvent même se combiner, comme les centrales géothermiques alimentant les industries d'aluminium en Islande. En plus de ces sociétés minières, hydroélectriques¹⁹⁹, forestières, et toute autre compagnie d'exploitation de ressources naturelles, la traditionnelle relation à trois régionale, entreprise / pouvoir local / Etat²⁰⁰, doit compter sur d'autres acteurs économiques. La compagnie Facebook par exemple, ouvrit en 2013 un centre de données en Suède, à Lulea, près de la frontière finnoise avant d'être suivie par cinq autres compagnies, intéressées elles aussi par les températures locales permettant de réaliser de grandes économies en climatisation des serveurs informatiques.

Cependant, des limites se dressent face à l'*Eldorado* arctique, car les estimations de stocks de ressources restent dans le flou, les 90 milliards de barils de pétrole annoncés en 2008 ne pourrait être que 10 finalement²⁰¹. En 2012, la compagnie d'assurance britannique Lloyd's publiait un rapport sur les perspectives d'investissement en Arctique, où elle mettait en lumière les risques encourus par les entreprises qui voudraient y étendre leurs activités²⁰². C'était la première fois qu'une société commerciale lançait un tel avertissement.

Ainsi, tous ces enjeux économiques créent une grande pression sur la gouvernance polaire, animée par les Etats. Ne pas agir au niveau du Conseil, reviendrait à prendre le risque de laisser se constituer des réseaux parallèles qui pourraient contourner la gouvernance et de la sorte la déposséder des questions économiques, alors que l'objectif du développement de la région tenait à cœur aux Etats fondateurs.

198BORGESON Scott G., *ibid.*

199La ville de Nuuk par exemple est uniquement alimentée par un réseau hydroélectrique, une exception par rapport aux autres villes arctiques habituellement très dépendantes des énergies fossiles.

200Hiérarchie parfois contournée par la corruption.

201JACQUE Muryel, « Comment les frontières de l'exploration minière sont repoussées », *Les Echos*, 07/10/2016, consulté le 24/03/2017, https://www.lesechos.fr/07/10/2016/LesEchos/22293-128-ECH_comment-les-frontieres-de-l-exploration-miniere-sont-repoussees.htm

202Lloyd's, *Arctic opening : opportunity and risk in the Arctic*, 2012, 59p.

-Contournement et riposte du Conseil, le revirement économique-

« Nous nous rendons compte qu'il y a d'autres nations et entreprises en Asie et en Europe qui ont des préoccupations légitimes, et il est important de les inclure dans un effort de coopération »²⁰³.

-
Olafur Ragnar Grimsson, président islandais (1996-2016)

A la mi-avril 2013, le président islandais Olafur Ragnar Grimsson prononça un discours perçu comme une très cruelle critique du Conseil de l'Arctique. Par sa déclaration, le président enrichissait la mosaïque d'institutions polaires avec la création de l'*Arctic Circle*, une organisation à but non-lucratif destinée à devenir un forum encore plus ouvert que le Conseil de l'Arctique car dédié aux rencontres entre personnel politique et représentants de multinationales²⁰⁴. Une telle réalisation fut immédiatement perçue comme une menace pour le Conseil sinon une brutalisation diplomatique qui renvoyait la gouvernance polaire devant son retard quant à l'intégration économique et son indécision d'inclure les pays asiatiques, plus particulièrement la Chine, au rang des observateurs. L'image de l'Islande fut alors immédiatement associée à celle d'une cinquième colonne qui livrerait l'Arctique à l'appétit asiatique, lui aussi gourmand de nouvelles ressources halieutiques et énergétiques²⁰⁵ pour accompagner sa croissance. Ce sentiment fut renforcé alors que durant le même mois d'avril 2013, un traité de libre-échange était signé entre la Chine et l'Islande, faisant de ce pays la première nation européenne à conclure pareil accord.

La relation Chine-Islande avait déjà été médiatisée quand l'oligarque chinois Huang Nubo²⁰⁶ tenta en 2011 *via* sa compagnie *Beijing Zhongkun Investment Group* d'acheter pour 200 millions de dollars un terrain de 300km² en Islande et essuya un refus trois fois de suite. Officiellement prévu pour un complexe touristique, il était clair que cet emplacement aurait dû accueillir les futures élites économiques chinoises, très intéressées par la transformation du port de Reykjavik en un point d'ancrage pour la « route de la soie arctique »²⁰⁷. Les raisons d'un pareil rapprochement sont multiples. Du côté islandais, l'un des objectifs était de pouvoir tourner la page de la crise

203GOLDENBERG Suzanne, « China should have a say in future of Arctic – Iceland president », *The Guardian*, 12/04/2013, consulté le 08/05/2017, <https://www.theguardian.com/environment/2013/apr/16/china-future-arctic-iceland>

204DODDS Klaus, « Environment, resources and Sovereignty in the Arctic Region - the Arctic Council as regional body », *Georgetown Journal of International Affairs*, 2013/2, n°14, pp. 29-38

205ESCHARD Rémi *et alii*, « Les hydrocarbures dans le domaine arctique : perspectives économiques et enjeux environnementaux », *Annales des Mines - Responsabilité et environnement*, 2011/4, n° 64, pp. 24-32

206Ancien membre du Comité de propagande du Parti Communiste Chinois. RAHER Rémi, MARÉ Cyril, *op cit.*, p. 57 & GOLDENBERG Suzanne, *op cit.*

207Le brise-glace du Xue-Long y fut d'ailleurs stationné en 2012. A l'échelle internationale, il est intéressant de noter que la Chine renforce sa présence économique sur l'ensemble de ses axes commerciaux, comme lors du rachat à 67% de la société du port du Pirée par l'entreprise Cosco.

économique de 2008, qui avait durement touché son économie, grâce à l'exportation de ses techniques de géothermie²⁰⁸ ; il est d'ailleurs intéressant de noter que le pays avait été déçu par le manque d'entraide européenne face à ce désastre financier²⁰⁹. Par cette entente avec Pékin, le président entendait faire jouer la concurrence avec l'Union européenne auprès de qui l'Islande disposait déjà du libre-échange et y exportait 83% de ses produits : « Je vois cette entreprise comme une part de ma responsabilité à encourager le dialogue entre les peuples de l'Arctique et ceux qui veulent utiliser l'Arctique, pour parler franchement » disait-il²¹⁰. Néanmoins, pour comprendre comment a pu émerger le désir de doubler à son tour la gouvernance et d'attirer sur le sol national de nouveaux investisseurs, il suffit de penser à la réaction islandaise de 2008 quand devait se tenir la réunion de l'*Arctic five* à Ilulissat : une profonde vexation se faisait sentir quant à la non participation de trois Etats fondateurs du Conseil. Nous apercevons alors plus facilement pourquoi Reykjavik milita pour que le Conseil se dote d'un vrai Secrétariat, à Tromsø, et ainsi éviter de reproduire de nouveaux comités restreints. L'année 2013 fut très avantageuse pour l'Islande, car la première assemblée de l'*Arctic Circle* attira à Reykjavik plus de 1200 participants issus de 35 pays, et jeta la lumière sur l'arrivée de la Chine, de Singapour, de l'Inde et de la Corée du sud dans les affaires arctiques²¹¹. Le forum économique continue encore d'organiser ses assemblées, en 2016 près de 2000 participants s'y retrouvèrent et le président Grimsson en assure la direction depuis sa retraite politique, après 20 ans passés à la présidence.

Cette mise en concurrence du Conseil de l'Arctique par un forum tiers provoqua une réaction considérable auprès des Etats arctiques. Tout d'abord, 6 nouveaux Etats se virent accordé le statut d'observateur : la Chine, Singapour, l'Inde, la Corée du sud, le Japon et l'Italie. Le coup de force islandais avait donc réussi, car la grande opposition norvégienne à l'admission de la Chine finit par être retirée par peur de voir se renforcer un réseau parallèle chinois en Arctique. Aussi, pendant la présidence canadienne du Conseil (2013-2015), le pays hôte travailla avec l'Islande, la Russie et la Finlande dans un groupe de travail extraordinaire (les *task forces* du Conseil de l'Arctique initiées au temps de la *Stratégie pour la Protection de l'Environnement Arctique*) pour élaborer un *Arctic Economic Council*²¹². Le revirement économique du Conseil était donc engagé. Cette nouvelle instance dont la première session eut lieu en septembre 2014 se définit comme une « organisation

208Technique très prisée en Chine pour remplacer la consommation d'énergies fossiles dans certaines villes notamment Xianyang, cité chinoise la plus écologique.

209Et que les négociations pour l'entrée de l'Islande piétinaient depuis un moment, au point qu'elles furent même suspendues temporairement.

210GOLDENBERG Suzanne, *ibid.*

211GUSCHIN Arthur, « China, Iceland and the Arctic », *The Diplomat*, 20/05/2015, consulté le 12/05/2017, <http://thediplomat.com/2015/05/china-iceland-and-the-arctic/>

212Nous choisisons la formule anglophone pour éviter toute confusion avec le Conseil de l'Arctique.

indépendante qui facilite les activités *business-to-business*²¹³ et le développement économique responsable »²¹⁴. Même si le nouveau forum est déclaré comme indépendant, le lien avec le Conseil de l'Arctique reste avéré par des communications et par la nomination des membres. Initialement, cette instance devait représenter les petites et moyennes entreprises arctiques ainsi que les initiatives des autochtones, mais au vu des règles et critères d'admission, ce sont plutôt les grandes entreprises non-arctiques, spécialisées en hydrocarbures, qui en profitent pour y développer leur influence. Le forum est composé de 35 représentants, 21 sont nommés par les Etats arctiques, 14 par les Participants Permanents du CA, et seulement 3 sur 21 représentent des petites et moyennes entreprises arctiques.

Contre cette réorientation des travaux du Conseil de l'Arctique, une tribune cinglante parut dans le *Globe and Mail* où l'ancienne ministre des affaires étrangères du Canada (1996-2000), Lloyd Axworthy, attaquait la décision de la présidence canadienne vis à vis de la création de l'*Arctic Economic Council*²¹⁵. Grave conflit donc, entre l'une des forces fondatrices du Conseil et la nouvelle direction qu'il finit par prendre. L'ancienne ministre dénonçait précisément la prédominance des intérêts économiques sur les engagements premiers du Conseil, à l'image de la protection environnementale.

La fondation de l'*Arctic Circle* peut être vu de deux manières. Soit il s'agit là de la conclusion du long travail de la *task force* pour le développement durable de la *Stratégie pour la Protection de l'Environnement Arctique*, changée en un groupe de travail en 1998. Soit le nouveau forum risque de phagocyter le potentiel économique du précédent conseil, où la Chine pourrait s'épanouir en tant que force dirigeante grâce à ses promesses d'investissements. Dans le cas où l'*Arctic Circle* permettrait un contact direct entre les compagnies et les Etats, il y aurait bien un risque de réduire la pertinence diplomatique du Conseil de l'Arctique.

Le coup de pression appliqué par l'*Arctic Circle* eut donc des conséquences bien plus développées qu'à première vue, étant donné que le Conseil se voyait forcé de se saisir de la question économique (qu'il préféra déléguer certes mais affirma tout de même sa capacité de décision par cet acte), mais aussi d'accueillir de nouveaux représentants asiatiques suscitant de grandes inquiétudes auprès des acteurs occidentaux.

213Modèle marketing « entreprise à entreprise », ou « *B to B* ».

214Arctic Economic Council, <https://arcticeconomiccouncil.com/>

215AXWORTHY Lloyd, SIMON Mary, « Is Canada undermining the Arctic Council? », *The Globe and Mail*, 04/03/2015, consulté le 09/05/2017, <http://www.theglobeandmail.com/opinion/is-canada-undermining-the-arctic-council/article23273276/>

-L'arrivée asiatique, observation et commerce mondial-

« Le seul moyen de conduire la puissante Chine à respecter des règles internationales, c'est de l'y convier et de lui souhaiter la bienvenue. Il n'y a pas d'échappatoire. Pékin investit énormément en Islande, où il se verrait bien construire un port servant de hub pour ses marchandises. Il ne faut même pas chercher à l'en empêcher, ni prendre la Chine pour une nation irresponsable »²¹⁶.

Michel Rocard

Au XXIème siècle, l'arrivée de la Chine au sein d'affaires internationales est très souvent mal perçue, après les peurs de la montée d'une « Chinafrique », arriverait à présent l'inquiétude d'une « Chinarctique », remuant ainsi tous les vieux clichés du « péril jaune ». Dans un mélange de vrai et de faux, le Chine n'est plus vue comme un géant endormi mais comme un Goliath belliqueux. Pour battre en brèche les stéréotypes, il nous faut clarifier le fait que la Chine ne s'est pas imposée d'elle-même mais a été invitée à rejoindre le Conseil de l'Arctique, avant d'y siéger comme observateur *ad hoc* en 2007 et 2009²¹⁷. La présidence islandaise du Conseil (2002-2004) s'est illustrée par son dessein d'attirer l'attention internationale sur l'Arctique et sa gouvernance ; un pari réussi avec la publication de l'*Arctic Climate Impact Assessment* qui démontra la véracité des effets du changement climatique. La dynamique d'ouverture de l'Islande ainsi que sa relation particulière avec la Chine relève donc d'une logique de long-terme qui aboutit en 2007 avec la candidature chinoise, ainsi qu'en 2009 avec celles de l'Inde, du Japon et de la Corée du sud. L'opposition traditionnelle de la Russie et du Canada à l'arrivée de nouveaux membres (phénomène soutenu par les participants permanents ayant peur de se faire submerger par des intérêts étatiques) a donc fini par céder au vu des potentielles retombées économiques, mais certainement au prix du nouveau règlement intérieur évoqué plus tôt où les observateurs se devaient d'accepter la souveraineté des Etats arctiques.

En 2011, le chef de l'Administration Chinoise pour l'Arctique et l'Antarctique Chen Lianzeng déclarait que l'objectif des cinq années suivantes consistait à améliorer « le statut et l'influence » de son pays dans les affaires polaires, ainsi que de protéger ses « droits polaires »²¹⁸. En vérité, les intérêts chinois en Arctique relèvent d'une importance capitale pour répondre aux futurs besoins énergétiques et minéraux. Déterminée à nouer des alliances, la Chine a trouvé en

216DENIS Anne, *op cit*.

2172009 fut aussi la date de dépôt de candidature de l'Union européenne. Le Conseil était alors un peu bloqué diplomatiquement car il était impossible d'accepter l'une sans froisser l'autre. C'est l'inconvénient d'un forum où les décisions ne peuvent être que celles des Etats qui le composent et non pas d'une administration sur qui rejeter la faute. C'est pour cela que la candidature de l'Union ne fut pas refusée mais ajournée.

218WWF, *The Circle : Asia in the Arctic*, 2014/3, 24p., p. 8

Islande un hôte volontaire, très intéressé par la coopération économique, dont la position lui permet aussi de surveiller les exercices aériens de l'OTAN. Disposant actuellement de deux bases scientifiques en Arctique (une sur l'archipel du Svalbard, et une plus récente en Islande construite avec l'Institut de Recherche Polaire Chinois²¹⁹), le gouvernement de Pékin se présente sous la figure de la coopération car il sait que la diplomatie arctique repose sur trois piliers fondamentaux :

-le respect des souverainetés et des peuples ; sur ce point, la Chine a engagé sa bonne foi en acceptant le statut d'observateur du Conseil de l'Arctique, il est également intéressant de voir que la Chine doit également respecter les droits des peuples autochtones, ce qui contraste avec sa politique intérieure. Sur le plan pratique, la Chine ne pourrait pas simplement s'imposer par ses capacités d'investissement, comme l'a montré le cas islandais, il peut y avoir des blocages aux opérations économiques massives²²⁰ ; il lui faut donc accepter la diplomatie arctique pour faire reconnaître sa prétention à être un « Etat arctique proche », autrement dit, il faut montrer patte blanche avant d'être accepté au sein des pays polaires, accepter le régime juridique actuel et participer aux efforts de gouvernance.

-la coopération entre acteurs arctiques et non-arctiques ; depuis son arrivée au Conseil et à l'*Arctic Economic Council*, la Chine a multiplié les discours et les appels à la coopération, notamment sur un sujet où elle était peu attendue : l'environnement. Véritable laissez-passer diplomatique grâce à son apparente neutralité politique, la thématique environnementale permet de s'intégrer plus facilement auprès des Etats régionaux, et cela fut bien compris par la diplomatie chinoise qui désire étendre la coopération scientifique à la recherche sur le changement climatique.

-une ligne économique gagnante-gagnante (*win-win*) ; depuis son discours de Davos en janvier 2017, le président chinois Xi Jinping a officialisé la volonté chinoise d'endosser le rôle de moteur de la mondialisation et de devenir l'avant-garde de l'ouverture économique²²¹. Bien que la probabilité de voir se réaliser une telle prophétie soit douteuse, il faut reconnaître que la Chine a su tisser des liens avec les acteurs arctiques, ceux du Conseil de l'Arctique, ceux de l'*Economic Arctic Circle* ou encore les entrepreneurs locaux lorsqu'elle organisa à Pékin en 2014 le 5ème Congrès Mondial des Eleveurs de Rennes (*World Reindeer Herdeers Congress*)²²².

En somme, Pékin avance avec une grande prudence sur les glaces arctiques, et avec discrétion pour ne contrarier aucun partenaire potentiel. Parfaitement intégré dans l'agenda diplomatique chinois, et

219Contre 5 bases chinoises en Antarctique. LIU Nengye, « China's Emerging Arctic Policy », *The Diplomat*, 14/12/2016, consulté le 12/05/2017, <http://thediplomat.com/2016/12/chinas-emerging-arctic-policy/>

220La proposition d'achat puis de location d'un terrain de 300km² par Huang Nubo aurait été en 2011 la plus grande acquisition de terrain jamais faite par un non-islandais.

221KELLOGG Thomas E., « Xi's Davos Speech: Is China the New Champion for the Liberal International Order ? », *The Diplomat*, 24/01/2017, consulté le 12/05/2017, <http://thediplomat.com/2017/01/xis-davos-speech-is-china-the-new-champion-for-the-liberal-international-order/>

222LIU Nengye, *op cit.*

dans les discussions avec la Russie et le Canada, le projet arctique entretenu par la Chine doit être relié à la stratégie de la médiatique *One belt one road*, ou nouvelle route de la soie, qui vise depuis mars 2015 à développer le commerce mais aussi les infrastructures (routes, aéroports, oléoducs, ...) tout le long de ses voies commerciales²²³.

La Corée du sud entretient également beaucoup d'espoirs vis à vis de l'Arctique, après avoir rejoint en 2002 l'*International Arctic Science Committee*²²⁴, elle entend faire prospérer ses compagnies navales qui lui ont déjà fourni un brise-glace en 2002 et 2009, bâtiment très utile puisqu'elle s'intéresse au développement du passage du Nord-est. En revanche, la cité-Etat de Singapour ne peut réellement dire intéressée par les routes polaires, au contraire il s'agirait plutôt là d'une concurrence pour sa position stratégique sur le détroit de Malacca. Le pays annonça également de manière ouverte être dépourvu des moyens nécessaires pour explorer et exploiter les ressources arctiques qui par conséquent ne l'intéressent pas. Malgré sa position tropicale, Singapour s'investit dans les groupes de travail du Conseil dédié à la prévention et la lutte contre les déversements polluants. Quant à l'intérêt économique, il s'agit pour la cité marchande de vendre son savoir-faire en techniques navales, constructions et réparations de navires, en plus d'accéder à des recherches sur la montée des eaux qui menace son milieu urbain²²⁵. Malgré les 7300km de distance entre le pôle Nord et Singapour, c'est la compagnie *Keppel Sunmarine* qui fournit à l'industrie pétrolière russe *Lukoil* ses deux premiers brise-glaces, et qui travaille actuellement sur la construction de plateformes auto-élévatrices pour océans froids ainsi que sur des navires de sauvetage adaptés aux conditions extrêmes²²⁶. La participation à la gouvernance repose donc sur l'intérêt d'observer l'évolution de la route du Nord-est (qui ne représente pas un danger à court et moyen terme pour Singapour) et de participer aux questions d'adaptation en région polaire par son savoir-faire et plus tard, par ses ventes de matériels adéquats.

Avant tout intéressés par l'économie, l'arrivée de ces pays asiatiques peut nous apprendre plusieurs éléments pertinents vis à vis de l'évolution de la gouvernance. Pour commencer, il est probable que le fait d'intégrer la Chine, première émettrice de gaz à effets de serre, à un Conseil prônant le respect de l'environnement est à la fois paradoxal et encourageant, soit un moyen d'encourager la diminution des rejets polluants ; cela car des traces de pesticides utilisés sur des

223LASSERRE Frédéric, HUANG Linyan, *op cit.*

224L'IASC est une organisation non-gouvernementale créée en 2000 et essentiellement scientifique. WWF, *op cit.*, p. 15-16

225WWF, *ibid.*, p. 20-21

226MOTTET Éric, « Singapour et l'Arctique : entre opportunité économique et rivalité commerciale et maritime », *Monde chinois* 2015/3, n° 43, pp. 68-70

champs de coton asiatiques ont été retrouvées dans des graisses d'animaux polaires²²⁷. Mais cette vision optimiste est vite contredite par les observateurs non-gouvernementaux qui estiment que les pays asiatiques voient surtout le changement climatique comme une source d'opportunités et non pas comme un multiplicateur de menaces²²⁸. Les effets transnationaux de la pollution mêlés aux possibilités offertes par le processus de mondialisation montrent donc qu'il n'est pas nécessaire d'être proche de l'Arctique pour participer aux affaires polaires.

Ensuite, ce phénomène a montré à quel point la recherche scientifique et les intérêts commerciaux sont liés dans la région arctique où de grandes sommes ne sont que rarement engagées par simple amour de la science. Mais face à cet afflux de nouveaux observateurs, c'est une impression d'urgence qui nous frappe alors que la Chine n'a toujours pas publié sa feuille de route pour l'Arctique ; de plus, la pertinence des routes polaires est toujours à prouver sinon à relativiser dans le sens où les conditions de transport restent extrêmes et impraticables une partie de l'année. Enfin, d'un autre point de vue, cette arrivée asiatique est tout de même bonne nouvelle pour la gouvernance, car le Conseil de l'Arctique a pu réaliser son ambition de devenir le point de passage pour toute nouvelle approche dans la région. C'est à dire que l'appartenance au Conseil est devenue une condition préalable pour que des acteurs non-arctiques puissent s'intégrer.

Cependant, la véritable bonne nouvelle pour le Conseil est que son activité juridique pourra s'étendre à bien plus de gouvernements qu'auparavant. Car contrairement aux idées reçues, la gouvernance polaire est forte d'un très riche recueil de réglementations internationales, or sous prétexte de sa nature non-contraignante, ce dernier se voit bien trop souvent oublié, à tort.

227WWF, *ibid.*, p. 3

228WWF, *ibid.*, p. 22

-Le développement d'une coopération intergouvernementale non contraignante-

« L'approche utilisant le *soft law* est actuellement envisagée comme une première étape ; finalement, il sera nécessaire d'établir des institutions et des règles substantielles appropriées, règles, peut-être semblables à celles appliquées en Antarctique, pour s'assurer que les obligations contractées sont respectées et mises en oeuvre »²²⁹.

-
Philippe Sands (né en 1960)

En 1995, le professeur et juriste Philippe Sands estimait que l'adoption d'un système juridique non contraignant était une première étape nécessaire dans l'idée de parvenir un jour au modèle antarctique. Effectivement, le choix de la *soft law* en Arctique paraissait pertinent pour assurer la transition d'un monde en fin de guerre froide, aujourd'hui encore, le pôle Nord se trouve entre deux blocs de puissance souvent opposés entre eux et n'appréciant que très peu les accords contraignants, perçus comme des atteintes envers leur souveraineté. Il fut donc considéré plus sage d'attribuer à un milieu politique sensible un système juridique qui serait moins appliqué certes, mais plus riche au niveau de son contenu. A partir du moment où le Conseil n'est là que pour représenter les intérêts des Etats, par sa nature de simple forum, l'enjeu écologique ne peut être un engagement contraignant, surtout lorsque les gouvernements montrent leur refus de s'engager comme ils ont pu le faire en 2009 lors de la Conférence des Parties de Copenhague.

A présent, nous savons que le Conseil de l'Arctique ne se dirige pas vers un régime de traités internationaux, même si trois traités dits « contraignants » ont été signés entre 2011 et 2017, ces derniers ne sont pas vraiment là pour contraindre les Parties mais plutôt pour faciliter leurs progressions vers la coopération. A la place, la *soft law*, ou juridiction souple, est devenue la référence du droit arctique, au grand désespoir des observateurs environnementalistes qui déplorent par conséquent l'impuissance des règles édictées. De la juridiction souple, le juriste Jean Salmon estime qu'elle peut être définie comme un ensemble :

« de règles dont la valeur normative est limitée, soit parce que les instruments qui les contiennent ne sont pas juridiquement obligatoires, soit parce que les dispositions en cause, bien que figurant dans un instrument contraignant, ne créent pas d'obligations de droit positif ou ne créent que des obligations peu contraignantes »²³⁰.

Les experts Daillier, Forteau et Pellet vont un peu plus loin et affirment que la *soft law*, à défaut de ne pas pouvoir sanctionner les Etats qui ne suivraient pas les recommandations, va souvent de paire avec « une pression continue, en recourant à des mécanismes institutionnalisés de surveillance, d'incitation (souvent financière), de négociation continue (destinée à compléter et à préciser les

²²⁹Cité in MARÉ Cyril, RAHER Rémi, *op cit.*, p. 128-129

²³⁰SALMON J. (dir.), *Dictionnaire de droit international public*, Bruxelles, Bruylant, 2001, 1200p., p. 1039

règles applicables) et de coordination »²³¹. Cette remarque s'applique très bien au fonctionnement du Conseil de l'Arctique dont les Déclarations des réunions interministérielles font toujours « noter ; reconnaître ; accueillir ; réaffirmer » des instruments juridiques sans valeur contraignante. La même chose peut s'appliquer aux six groupes de travail qui produisent de manière continue des rapports et recommandation sur l'état du Grand Nord et comment adapter les activités humaines aux conditions environnementales.

Le droit arctique serait alors à deux vitesses, d'un côté quelques accords relativement contraignants sont énoncés, et de l'autre, les Etats approuvent les résultats des recherches scientifiques des groupes de travail tout en s'engageant par principe. La juridiction souple arctique se développe en majorité dans un cadre non conventionnel, celui des groupes de travail, mais aussi au sein d'instance moins spécifique au monde polaire comme l'Organisation Maritime Internationale, cette dernière étant surtout invoquée pour concrétiser des dispositions de traités internationaux.

Plusieurs exemples pourraient être donnés sur les recommandations qui constitue le travail juridique des groupes de travail. Pour commencer nous pouvons évoquer l'*Oil and Gas Assessment* fourni par le Programme de Contrôle et d'évaluation de l'Arctique (*Arctic Monitoring and Assessment Programm*, AMAP) en 2007. Bâti sur trois temps – un premier affichant les conclusions de l'étude et les recommandations appropriées, un second présentant dans le détail les recherches menées, et un troisième où sont soulevées des pistes pour initier de nouveaux travaux – le rapport destiné aux décideurs politiques expose plusieurs points juridiques à concrétiser. De la sorte, il est recommandé aux Etats de faire rembourser les coûts de nettoyages aux industries responsables de marée noire, d'instituer un organe d'évaluations régulières pour déterminer les effets positifs et négatifs des exploitations d'hydrocarbures, ou encore de mettre en place une estimation du degré compatibilité entre les pratiques des entreprises et les lois des Etats où elles veulent s'implanter. Ces conseils, doublés de propositions techniques, sont également accompagnés de suggestions quant à l'inclusion des peuples autochtones qu'il faudrait consulter avant d'accorder une nouvelle zone à exploiter, et dont les pertes ainsi que les bénéfices face à une activité d'extraction d'hydrocarbures devraient être comparés²³².

Il est important de rappeler que toutes ces recommandations ont été acceptées, à partir du moment où elles ont été présentées et publiées devant les représentants, leur contenu est considéré comme acceptable par les gouvernements, qui demeurent tout à fait libres de ne pas les inclure dans leur politique nationale. Or l'opportunité que présente la *soft law* est sa capacité à se changer en *hard*

231 DAILLIER Patrick, FORTEAU Mathias, PELLET Alain, *Droit international public*, 8e édition, Paris, LGDJ, 2009, 1709p., p. 1421

232 Arctic Monitoring Assessment Programm, *Oil and Gas Assessment*, 2007, 57p., p. 7-10

law, c'est bien pour cela que l'un des participants permanents, le Conseil Inuit Circumpolaire a appelé les Etats à respecter l'*Oil and Gas Assessment* et même à la considérer comme base de toute politique énergétique en Arctique²³³.

Le même genre de processus peut être retrouvé avec l'*Arctic Marine Shipping Assessment* produit par le plan de Protection des Milieux Marins de l'Arctique (*Protection of the Arctic Marine Environment*, PAME) en 2009. La réalisation de cette étude a mobilisé plus de 200 scientifiques, réunis sous la direction du Canada, de la Finlande et des Etats-Unis, pour élaborer 96 points-clés, répartis en trois grandes parties, et 17 recommandations majeures. A nouveau, les suggestions faites aux décideurs politiques se trouvent en tête du rapport et sont divisées en trois thèmes, un premier sur la sécurité maritime, un second sur la protection des populations et de l'environnement, et un troisième dédié à la construction d'infrastructures maritimes. Ce travail est très important pour quiconque désirerait comprendre d'où provient la coopération entre le Conseil de l'Arctique et l'Organisation Maritime Internationale, car il y est explicitement conseillé « de soutenir et coopérer avec les efforts de l'Organisation Maritime Internationale pour renforcer, harmoniser et régulièrement mettre à jour les standards internationaux pour les navires circulant en Arctique »²³⁴. Le même rapport indiquait aussi dans son volet sécuritaire que les Etats arctiques devraient soutenir le développement et la ratification d'un instrument juridique international portant sur la recherche et le sauvetage, au vu des capacités limitées des huit gouvernements polaires. Comment ne pas voir dans cette suggestion de 2009 le point de départ du premier accord contraignant de 2011 que nous abordions plus tôt ? Ou encore, lorsque cette même étude de 2009 recommandait aux Etats, dans sa section sur la prévention des marées noires, d'adopter un traité qui permettrait de se préparer au mieux, comment ne pas relier cette indication avec le second accord contraignant adopté en 2013 sous les auspices du plan de Préparation, Prévention et d'intervention lié aux situations d'Urgence (*Emergency Prevention, Preparedness and Response*, EPPR) et portant sur la Pollution Pétrolière Maritime (*Marine Oil Pollution Preparedness and Response Cooperation Agreement*) ?

Le signal envoyé à l'Organisation Maritime Internationale fut très bien reçu par cette instance des Nations Unies où les Etats sont plus actifs qu'au Conseil de l'Arctique. L'organisation comprit et approuva que la gouvernance polaire préférerait se tenir en retrait quant aux négociations juridiques. De cette coopération émergea alors le Code Polaire, entré en fonction le 1er janvier 2017²³⁵. Ce dernier appartient toujours au domaine de la *soft law*, mais son apport considérable de données techniques fait de lui un ouvrage incontournable pour les Etats et entreprises qui voudraient naviguer en Arctique en sécurité.

233Conseil Inuit Circumpolaire, *A circumpolar inuit declaration on resource development*, 2011, 1p.

234Protection of the Arctic Marine Environment, *Arctic Marine Shipping Assessment*, 2009, 196p., p. 10-11

235Organisation Maritime Internationale, *Code Polaire*, 2015, 62p.

D'ordinaire, l'absence de contrainte suscite immédiatement de la méfiance auprès du public car un fonctionnement juridique n'apparaît pas efficace quand il est dépourvu de moyens nécessaires pour appliquer des sanctions aux Parties qui s'écarteraient des lignes prédéfinies. Et pourtant, de manière générale, c'est parce que l'accord n'est pas contraignant que l'Etat encore dans le doute, sans réelle volonté politique, est plus enclin à rejoindre ces recommandations, car il n'a pas à choisir de définitivement entre s'engager sur le voie de la protection l'environnementale ou dans la défense de ses intérêts économiques. La *soft law* permet également de répondre de manière urgente à un problème environnemental que les Etats évitent d'aborder, tandis que le droit conventionnel ou coutumier ne va pas assez loin en matière d'environnement, la pertinence de la juridiction souple réside donc sa capacité à exister quoi qu'il arrive, et assurer une présence juridique à laquelle les acteurs internationaux peuvent se référer. Dans le même temps, une juridiction souple ne peut s'évaluer qu'en fonction de son influence sur les politiques des Etats visés. Or dans le cas du Conseil, ses recommandations les plus influentes sont indéniablement celles qui touchent de près ou de loin la question commerciale et l'exploitation des ressources arctiques.

Somme toute, la *soft law* constitue un socle juridique hétérogène qui a l'avantage de préparer un éventuel passage à des traités contraignants. Cette juridiction a le mérite d'être présente, d'assurer une aura d'influence pour le Conseil de l'Arctique, et prépare l'arrivée éventuelle d'une volonté politique des Etats, toujours nécessaire à tout progrès de législation. Alors que la protection environnementale n'apparaît pas comme une priorité, la multiplication des enjeux arctiques ne fera qu'accentuer l'importance du Conseil et de ses groupes de travail à travers la *soft law* qui leur permettra de statuer sur une variété de domaines encore plus grande.

La gouvernance arctique évolue donc en même temps que les intérêts des puissances intriguées par le Grand Nord. Elle se tient prête sur le plan écologique – bien que la protection des écosystèmes ne soit en fin de compte qu'un prétexte pour instituer une diplomatie stable – et évolue lentement, sinon se voit forcée d'évoluer, quand l'attrait économique prend le pas sur les manœuvres habituelles du dialogue arctique. Peut-être que l'électrochoc de l'*Arctic Circle* et la peur de le voir remplacer le Conseil de l'Arctique fut nécessaire pour éviter une sclérose de la gouvernance polaire ? Toujours est il que le Conseil a réussi à surmonter ce nouvel obstacle pour suivre l'évolution des enjeux arctiques et à devenir le lieu de rencontres pacifiques qu'il désirait être. Sa nouvelle popularité est inséparable de sa forme juridique souple, lui permettant d'afficher son prestige scientifique et de réunir les Etats.

III- VERS UNE GOUVERNANCE AFFIRMÉE ?

UN AVENIR D'INFLUENCE ET DE DÉFIS

Il est encore trop tôt pour savoir avec certitude si le Conseil de l'Arctique connaîtra une évolution institutionnelle majeure qui le pousserait vers le statut d'organisation internationale. A première vue la réponse serait plutôt négative puisque les puissances n'y verraient pas leur intérêt. En revanche, nous pouvons déjà étudier les moyens par lesquels le Conseil pourrait étendre son influence et renforcer par la même occasion la gouvernance polaire.

Au début des années 1990, la coopération scientifique fut choisie pour briser la glace, pour réunir les anciens ennemis et dialoguer. Du point de vue des Etats, il est clair que cette entreprise est une réussite. Mais que pouvons-nous dire du respect des principes de préservation de l'environnement ou de protection des peuples autochtones ? Nous savons que les Etats aiment très peu s'engager quand il s'agit de diminuer leurs perspectives économiques ou limiter leur souveraineté, c'est pour cela que le Conseil promeut la juridiction souple, pour intimer les gouvernements à agir. Or, il est difficile d'influencer des nations comme les EU, la Russie et le Canada, au vu de leur puissance mais aussi de leur nature fédérale où le gouvernement central ne peut pas forcément appliquer les recommandations qui lui sont adressées.

Cependant c'est là que réside la force première du Conseil, dans l'enquête de terrain et la formulation de suggestions pour les représentants politiques. C'est par un travail de recherches acharné que la gouvernance arctique évolue et traite les sujets que les Etats préfèrent ne pas trop aborder, comme celui de la condition des populations arctiques, piégées dans un dilemme de respect des traditions et de modernisation galopante dont les profits pourraient sortir les communautés de leur misère. Au fil du temps, les apports des groupes de travail ont fini par ériger la gouvernance polaire en un centre de savoirs, reconnu et respecté. A la fin de chaque présidence, c'est presque une dizaine d'études qui est accumulée. Le Conseil a donc gagné ses lettres de noblesse et institué une diplomatie propre que même l'administration de Donald Trump n'osa pas modifier quand elle présida la séance biennale de mai 2017.

Enfin, il convient de se demander comment la gouvernance arctique met à profit ses capacités de recherches et d'études pour instaurer son propre système d'influence.

-La *soft law*, socle d'un futur régime juridique contraignant ?-

« Il faut des règles qui soit si possible communes, or pour le moment on est dans le chacun chez soi, chacun fort chez lui (...) en refusant une loi collective qui n'existe pas. Donc rien. Et c'est terrifiant »²³⁶.

-
Michel Rocard

Un peu plus tôt, nous mettions en évidence le fait que les recommandations faites par le Conseil pouvaient facilement devenir un principe juridique contraignant, encore fallait-il que les Etats y voient un intérêt et manifestent une volonté politique. La fameuse note de bas de page de la *Déclaration d'Ottawa* de 1996 déclarant que le Conseil « ne devrait pas s'occuper de sujet liés à la sécurité militaire »²³⁷ avait facilement été contournée pour rédiger un premier accord contraignant en 2011 sur la recherche et le sauvetage, prouvant de la sorte que des ouvertures sont possibles. La protection environnementale arctique ne peut se contenter des traités actuels, manifestement insuffisants pour contraindre les gouvernements à préserver l'écosystème régional²³⁸, surtout dans une ambiance de revendications territoriales²³⁹. A la place, les gouvernements, acteurs privilégiés dans ce domaine, préfèrent détourner les rares dispositions pour étendre leur souveraineté. Si le droit conventionnel spécifique à la région arctique est assez faible, la *soft law* est bien mieux dotée grâce aux apports du Conseil, de l'Organisation Maritime Internationale et de la Commission OSPAR²⁴⁰. C'est pourquoi un texte non contraignant comme les lignes de conduites pour l'exploitation *offshore* d'hydrocarbures prévoit les futurs objectifs de lutte contre la pollution, et énonce des principes de long-terme comme celui du pollueur-payeur²⁴¹. Après avoir étudié les effets que pourrait provoquer une catastrophe pétrolière, l'évaluation propose les mesures que le groupe de travail estime utiles. Il s'agit donc là d'une véritable œuvre politique en puissance, accompagnée de recommandations techniques pour prévenir ou traiter une marée noire. La conscience d'une probable évolution du droit arctique est bien réelle. A ce propos, certains rapport comme l' *Arctic Marine Shipping Assessment* conseille explicitement d'adopter un traité contraignant pour lutter contre les pollutions des navires. Dans tous les cas, il faut garder à l'esprit qu'il existe une demande

236RAKHMANOVA Tania, *op cit.*

237Cf. p. 22

238SOHNLE Jochen, « Le droit international de l'environnement : 2010-2014 et le syndrome de la toile de Pénélope », *Revue juridique de l'environnement*, 2015/1, n°40, pp. 100-114 & ALEX Bastien, « Négociations climatiques internationales : l'impasse ou le sursaut » *Revue internationale et stratégique*, 2013/2, n° 90, pp. 16-27

239DUBREUIL Antoine, « Vers une redéfinition de la souveraineté en Arctique ? », *Les Cahiers de la Revue Défense Nationale*, 2011, n° spécial, pp. 7-14

240Convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est, entrée en vigueur en 1998, elle n'englobe qu'une partie de l'océan arctique, du Groenland jusqu'à la Norvège.

241Protection of the Arctic Marine Environment, *Arctic Offshore Oil and Gas Guidelines*, 2009, 98p.

internationale pour une meilleure couverture légale de la région, plus lisible, de la part des entreprises et des acteurs étatiques. Il est donc probable qu'un débat finisse par émerger sur la nécessité de corriger point par point les vides juridiques restants. Même un acteur non-étatique comme la *World Wildlife Fund* a estimé que la Convention sur le Droit de la Mer n'était pas suffisant²⁴². A moins que l'entretien de la confusion juridique ne soit une technique des gouvernements polaires, frileux à l'idée de voir arriver trop de changements dans leur système.

En 21 ans, le Conseil de l'Arctique ne peut présenter que trois accords contraignants. Le chiffre peut paraître faible, mais une relativisation s'impose. En effet, ces traités ont été adoptés en 2011, 2013 et 2017, soit une période finalement très courte, avec presque un accord réalisé à toutes les présidences biennales. Le premier accord permettait de répondre aux inquiétudes des entreprises et assurances qui, sans garantie, feraient monter bien trop haut leurs prestations. Quant au second accord, l'*Agreement on Cooperation on Marine Oil Pollution Preparedness and Response in the Arctic*²⁴³, il semble être la funèbre préparation d'une future catastrophe pétrolière en Arctique. A nouveau, dès son préambule, le texte « prend en compte les provisions pertinentes de la Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer de 1982 », cela toujours dans le dessein de prolonger la décision prise à Ilulissat en 2008. La suite du traité est difficilement assimilable à autre chose qu'une coquille vide dans le sens où il ne fait qu'affirmer la nécessité des Etats de prévenir et procéder au nettoyage de toute marée noire, mais uniquement sur leur territoire (eaux intérieures, territoriales, Zone Économique Exclusive et plateau continental, la dernière mention prévoit donc les résultats des demandes d'extension auprès de la Commission du plateau continental). A cela s'ajoute de vagues consignes quant à l'obtention d'un minimum d'équipement adéquat, de mettre en place une autorité disponible 24 heures sur 24 au cas où il n'y en aurait pas déjà une, et d'assurer une coordination des services nationaux. La coopération ne s'illustre pas comme le centre de la Convention, le « chacun chez soi » l'emporte à nouveau dans un esprit de respect de la souveraineté. Outre le système de notification commune en cas de catastrophe transnationale, le système de demande d'assistance interétatique (matérielle ou technique) se voit très vite réduit quand il est stipulé que chaque Parties doit régler ses propres frais, et que toute aide doit être remboursée. Il eut pourtant été ambitieux d'instaurer un fonds solidaire à solliciter en cas d'urgence, ou une vraie institution de secours partagée. Cependant, il y a une formule très intéressante à relever qui assure une potentielle évolution pour la coopération anti-pollution : la tenue de réunion entre les Parties après l'entrée en vigueur de leur accord, cela dans l'optique d'ajouter des annexes au présent traité et de partager leurs connaissances en la matière. Citons également la tenue d'exercices internationaux

242SCHOFIELD Clive, POTTS Tavis, « Accross the top of the World? Emerging Arctic Navigational opportunities and Arctic governance », *Carbon and Climate Law Review*, 2009/3, n°4, pp.472-482

243*Agreement on Cooperation on Marine Oil Pollution Preparedness and Response in the Arctic*, 2013, 11p.

qui auront le mérite d'accroître la coopération entre les services appropriés.

Le premier traité dit contraignant élaboré au sein du Conseil se démarquait déjà par un certain manque d'ambition bien qu'il constituait une étape importante dans le développement de la gouvernance polaire. Dans le cas du second accord, cette faiblesse est encore plus frappante, et nous démontre que ce genre de traité ne peut être qu'appauvri pour convenir à toutes les Parties dont la volonté de coopérer n'est pas véritablement présente. Si effectivement ces textes sont issus de la *soft law*, force est de constater le manque d'engagement qui dégage de ces arrangements, même si, encore une fois, ils ne pourraient aller plus loin au risque de se voir refusés.

En fin de compte, il est vrai que l'établissement d'un accord contraignant instaurant un nouveau régime juridique propre à l'Arctique serait une solution pour y voir plus clair dans la mosaïque de textes et principes qui font la loi souple ou conventionnelle polaire. Néanmoins, après la *Déclaration d'Ilulissat* de mai 2008, nous savons que les puissances polaires refuseront de franchir le pas. Les problèmes environnementaux seraient donc à régler de manière *ad hoc*, dans le conservatisme tranquille de la Convention sur le Droit de la Mer de 1982²⁴⁴, dans un *statu quo* juridique qui empêche toute intrusion trop environnementaliste et donc jugée dangereuse pour les enjeux économiques²⁴⁵. Un traité environnemental ambitieux n'est pas non plus à exclure compte tenu des progrès scientifiques en voie de réalisation sur les liens existant entre changement climatique et sécurité²⁴⁶ (avec éventuellement le soutien des opinions publiques de plus en plus averties). En outre, il ne faut pas croire que le Conseil parle d'une seule voix en ce sens, car de nombreuses propositions de réformes ont été soumises aux débats mais se confrontent toujours aux mauvaises volontés face aux perspectives de changement.

244Conformément à l'article 123 de la Convention sur le Droit de la Mer de 1982, des Etats côtiers peuvent se réunir pour statuer sur une mer fermée ou semi fermée. DOPAGNE Frédéric, « Remarques sur les aspects institutionnels de la gouvernance des régions polaires », *Annuaire français de droit international*, 2009, n°55, pp. 601-614

245KAUFMANN Sven G., *op cit.*

246Lien d'autant plus difficile que « la géographie des émissions ne correspond pas à la géographie des risques ». ALEX Bastien, *op cit.*

-Un Conseil difficile à réformer, ces erreurs du passé qui ne passent pas-

« Depuis novembre 2007, j'ai travaillé comme conseiller politique au sein de l'ONG Le Cercle Polaire sur un projet de traité international de protection de l'environnement arctique. Il en est sorti un beau travail qui ne doit pas rester lettre morte »²⁴⁷.

-
Michel Rocard

Sous la présidence de Nicolas Sarkozy, Michel Rocard obtint en 2009 le poste d'ambassadeur pour les pôles. Ce qui apparaissait comme un titre honorifique, taillé spécialement pour un diplomate à envoyer à la retraite, fut en vérité un défi de grande taille pour l'ancien Premier ministre. Malheureusement pour lui, l'Arctique ne pouvait être considéré comme un héritage commun de l'humanité, notamment à cause des Etats arctiques qui ne veulent toujours pas entendre parler d'une remise en question de leur souveraineté. De plus, les conditions nécessaires à ce genre de qualification ne sont pas réunies. En effet, les termes en questions paraissent plus appropriés pour désigner des lieux non habités depuis plusieurs siècles comme l'Antarctique. Pourtant, le modèle du pôle Sud pourrait être une source d'inspiration pour un futur régime arctique qui ne reprendrait pas forcément le concept d'internationalisation qui déplaît autant aux gouvernements de la région.

La juriste Camille Lamouille a de la sorte imaginé une transposition du traité de l'Antarctique de 1959 qui pourrait convenir aux Etats arctiques et circumpolaires²⁴⁸. En préambule, les droits côtiers des Etats seraient maintenus, cette idée est bien entendue essentielle compte tenu des présences russes et canadiennes. Puis, la recherche scientifique serait libre de toute contrainte et la coopération entre les équipes promue, soit une proposition qui pourrait séduire les Etats par la possibilité de chercher de nouvelles preuves pour appuyer leurs revendications, mais qui en échange, devrait partager les données récoltées aux autres Parties. Quant au Conseil de l'Arctique, ce dernier serait légèrement modifié pour lui accorder un meilleur fonctionnement, notamment par la révision de sa structure, une refonte administrative qui lui donnerait une vraie indépendance envers les gouvernements. Dans cet esprit, les six groupes de travail fusionneraient en une seule entité, ce qui empêcherait de nouvelles disputes internes pour l'octroi de ressources budgétaires. La mise en commun de ces équipes ferait place à une meilleure coordination. Aussi, ce gain de clarté permettrait aux Etats côtiers en différends de se diriger en premier lieu vers ce nouveau pôle scientifique pour éviter de porter leur mécontentement devant d'autres instances internationales.

²⁴⁷CANOBBIO Eric, *op cit.*, p. 61

²⁴⁸KOBTZEFF Oleg (dir), *op cit.*, p. 129-132

Dans sa globalité, le nouveau Conseil et ses productions resteraient dans un contexte de *soft law* pour éviter d'effrayer les Etats et de perdre la flexibilité que permet le fonctionnement actuel.

Cette initiative formulée par une chercheuse française n'est pas un cas isolé, outre le projet de traité rédigé par Michel Rocard et Le Cercle polaire, d'autres acteurs s'étaient penchés sur la question²⁴⁹ ; le Conseil de l'Arctique lui même avait reçu une proposition de réforme en 2007 par le participant permanent du Conseil athabaskan. Ce qui n'était qu'une suggestion de « discussion », impliquait de considérer sérieusement une modification du Conseil pour son dixième anniversaire²⁵⁰. Après tout, la *Déclaration Barrow* émise en 2000, lors de la deuxième réunion interministérielle du Conseil, soulignait déjà des pertes d'efficacité dues au chevauchement de certaines fonctions et institutions de la jeune entité de gouvernance²⁵¹. Le texte du groupe autochtone rappelait alors que d'anciennes critiques avaient déjà été adressées au Conseil pour enrayer son fonctionnement vertical partant des décideurs politiques vers le local, de mieux diviser le travail au sein des institutions polaires ou encore d'oeuvrer pour que le Conseil soit mieux connus des populations locales grâce à de meilleures communications sur le terrain²⁵². D'autres remarques pertinentes étaient formulées : assurer un meilleur détail du fonctionnement du Conseil et des institutions, entretenir la mémoire des travaux déjà réalisés, stabiliser les financements pour arrêter d'être dépendants des dons étatiques (et ainsi soumis à d'éventuelles interférences étatiques), mais aussi assurer une coordination avec d'autres acteurs arctiques. Les idées précédentes doivent encore attendre l'attention du Conseil mais certaines en revanche, ont été traitées : l'établissement d'un Secrétariat, une clarification de la place des observateurs, la réunions des investisseurs et des entreprises. Cette demande interne de changement nous apprend que le Conseil est divisé en son sein sur la direction à prendre. La Norvège, l'Islande, la Suède et les participants permanents sont indéniablement les forces progressistes de la gouvernance arctique (et dont l'entente commune est affirmée), ce n'est donc pas un hasard si les puissances conservatrices (Canada²⁵³ et Russie) s'étaient implicitement accordées en 2010 pour mettre en place un G5 arctique très discriminatoire mais dont l'idée fut très mal reçue ; un petit comité de puissants serait fort utile pour sanctifier leur souveraineté et assumer leur nature de cerbères arctiques.

249Projet de traité disponible sur le site du Cercle Polaire, <http://www.lecerclepolaire.com/fr/nos-actions/groupes-detudes/projet-de-traite-sur-larctique> & DOPAGNE Frédéric, *op cit*.

250Conseil Athabaskan Arctique, *Improving the Efficiency and the Effectiveness of the Arctic Council : A Discussion Paper*, 2007, 10p.

251*Barrow Declaration*, 2000, 8p.

252Beaucoup de ces critiques demeurent encore d'actualités. Sur le plan de la communication, le Conseil a fait un réel effort pour être présent et actif sur les réseaux sociaux (Facebook et Twitter), pour assurer des transmissions en direct des réunions interministérielles, mais au delà d'internet, peu d'initiatives ont été prises pour être en contact avec les habitants du Grand Nord.

253CHARRON Andrea, *op cit*.

Pour se moderniser et se développer, le Conseil a montré qu'il lui fallait un choc, certainement une faiblesse issue de sa nature de forum où les chefs politiques ne veulent pas changer ce qui n'est pas cassé ; et de toute façon, l'Arctique n'est jamais une première priorité nationale à part entière, un dossier d'avenir suivi de près dans le meilleur des cas. Comme l'ont prouvé le Conseil athabaskan et la fondation de l'*Arctic Circle* par le président islandais, une réforme profonde du Conseil ne peut venir que de ses périphéries. Le problème intrinsèque du Conseil est que son cœur canado-russe refuse d'assumer le concept de gouvernance ; si cette entité devait être fondée en 2017 et non pas en 1996, il n'est pas du tout certain que les peuples autochtones ou les trois Etats circumpolaires aient été autorisés à siéger. Aujourd'hui encore, le Conseil demeure difficile à appréhender, tout comme les affaires arctiques ; la référence la plus accessible et relativement complète reste la revue en ligne *Arctic Bulletin* de la *World Wildlife Fund* qui siège en tant qu'observateur auprès du Conseil. Il ne semble pas normal qu'un tel travail soit uniquement entrepris par un observateur issu de la société civile, alors que le Conseil pourrait avoir les moyens de faire aussi bien sinon mieux. Inutile de se méprendre, l'association protectrice de la vie sauvage réalise déjà un labeur considérable en terme d'exposition des doctrines étatiques (grâce à la participation de diplomates dans la rédaction des articles) ou encore des avancées scientifiques. Cela pour dire que le Conseil n'aurait que des avantages à se lier avec le grand public, pour casser son image de relations verticales avec les citoyens (*top-bottom*), au risque de perdre en visibilité alors que les institutions du Conseil réalisent un travail considérable jusqu'à devenir un cœur vivant de progrès scientifiques et de connaissances arctiques.

-Une gouvernance par la recherche, le pari réussi du *soft power* ?-

« Nous avons bien agi envers la région arctique au sein du Conseil de l'Arctique.

Nous avons des méthodes satisfaisantes pour régler les différends. Il est vrai qu'il nous arrive d'être en désaccord, surtout quand il s'agit de pêche. Et il y a des problèmes.

Pas en ce moment même, mais il y en a eu ces deux dernières semaines lors de rencontres entre représentants russes et islandais. Mais si nous abordons le problème d'une façon respectueuse, si nous entendons le point de vue de l'adversaire, et si nous croyons dans les preuves scientifiques, alors nous pouvons discuter de beaucoup de choses »²⁵⁴.

-
Gudni Johannesson, président d'Islande (depuis 2016)

Jusqu'à présent, nous avons vu que le Conseil de l'Arctique n'était pas en mesure de s'imposer par le droit ni par la contrainte. Pour comprendre la force de la gouvernance polaire qui lui permettrait d'influencer les doctrines étatiques, il faut regarder vers les piliers mêmes du Conseil, à savoir les groupes de travail dont les études l'ont progressivement imposé comme un centre incontournable en matière de savoir arctique et d'échange. Cette construction pourrait presque s'assimiler à un *think tank* inter-étatique, au vu de la considérable quantité de projets menés et adoptés par consensus auprès des représentants²⁵⁵. En plus des observations biologiques, terrestres, maritimes, atmosphériques, s'ajoute des études sociales et économiques. Ainsi, c'est à se demander si le Conseil ne chercherait pas à devenir l'institution dotée de la plus haute légitimité grâce à une impressionnante accumulation de savoirs. Or, le revers d'une telle médaille est que la question écologique est celle qui impacte le moins les politiques nationales, c'est là un nouveau paradoxe : le Conseil est peut-être l'instance la plus avertie des risques du changement climatique mais ne prend aucune mesure contraignante pour préserver l'environnement. L'impuissance serait donc le prix du savoir.

Très souvent, il est regretté que le système arctique soit si différent de celui appliqué en Antarctique. Toutefois, le principe même des groupes de travail évoque ce fameux régime où la coopération scientifique est placée au dessus de toute autre activité. Même si les affaires militaires et économiques ne sont pas bannies, il nous faut percevoir la mise en place d'une diplomatie scientifique animée par les échanges entre scientifiques nationaux. Si le Conseil est totalement dépendant des Etats et ne peut se tourner contre eux, les groupes de travail en revanche, osent

254POUTINE Vladimir, NIINISTÖ Sauli, JOHANNESSON Gudni, *op cit.*

255Tous sont disponibles sur les archives en ligne du Conseil de l'Arctique, effort supplémentaire pour se rapprocher du public et partager les résultats des recherches menées pour entretenir un débat global. <https://oarchive.arctic-council.org/>

affirmer que les politiques nationales devraient aller plus loin et engager des stratégies plus ambitieuses. Aussi, participer à ces comités projette sur les Etats participants un certain prestige et leur accorde un argument supplémentaire dans leur rhétorique arctique, dans le sens où ils peuvent prétendre contribuer à la recherche polaire et donc indirectement augmenter leur légitimité ainsi que leur intérêt apparent pour la cause environnementale. Grâce à ces groupes, le Conseil se démarque donc par trois grandes qualités qui l'entoure d'une aura prestigieuse :

-un très large éventail de champs d'études lui permet d'évaluer presque tous les aspects de la vie arctique, aussi bien du côté des activités humaines, du bien-être des populations, que de l'état de l'écosystème polaire, les évolutions environnementales, les impacts de la fonte des glaces.

-un nombre impressionnant de travaux lui accorde une bonne visibilité et attire à lui de nouveaux acteurs internationaux mais aussi des forces scientifiques.

-et enfin, la grande qualité de ses rapports, reconnue par plusieurs observateurs²⁵⁶, renforce d'autant plus les avantages soulignés précédemment.

Les groupes de travail font donc du Conseil un centre fédérateur où les Etats se retrouvent dans leur manque d'informations sur les subtilités de l'environnement et des peuples du Grand Nord. Se réunir sous l'égide d'une telle entité et y travailler ensemble est alors une bonne solution pour diminuer les coûts que représenteraient une recherche arctique réalisée en solitaire ; les résultats de ces mêmes études seront alors d'une grande utilité pour renforcer les revendications territoriales. Dès lors, nous pourrions dire que les Etats sont eux aussi dépendants des recherches polaires s'ils veulent réaliser leurs ambitions et satisfaire leurs intérêts.

Les six comités apparaissent alors bien plus productifs que le Conseil de l'Arctique, et surtout, chacun prend le soin de se doter d'une stratégie sur le long terme²⁵⁷ tandis que le Conseil manque cruellement de vision sur le temps long. Sans passer en revue l'ensemble des études réalisées par les groupes de travail, un bref aperçu s'impose.

En premier lieu, portons notre regard sur le Programme de Contrôle et d'Évaluation de l'Arctique (AMAP), et son étude sur la fonte des glaces parue en 2017²⁵⁸. Déjà connu pour avoir publié un

256FENGE Terry, FUNSTON Bernard, *op cit.*, p.23 & WWF, *The Circle : Ruling the waves or waving the rules ?*, 2016/2, 24p., p. 21

257*Actions for Arctic Biodiversity 2013-2021 : Implementing the recommendations of the Arctic Biodiversity Assessment* pour le groupe de Conservation de la Faune et de la Flore de l'Arctique ; ou encore *AMAP Strategic Framework 2010-2018* pour le Programme de Contrôle et d'Évaluation de l'Arctique.

258Arctic Monitoring Assessment Programm, *Snow, Ice, Water and Permafrost in the Arctic, Summary for Policy maker*, 2017, p.20 ; il existe deux versions de l'étude, une première destinée aux décideurs politiques et une seconde, plus longue, adressée à la communauté scientifique.

grand nombre de travaux²⁵⁹, dont les plus célèbres sont l'*Arctic Climate Assessment* de 2004 et l'*Arctic Oil and Gas Assessment* de 2009, ce comité a développé une réputation très appréciable à l'international car il est probablement le groupe de travail qui réfléchit le plus à échelle globale dans ses conseils aux dirigeants et ses remarques sur la pollution. Ici, il propose aux représentants politiques un condensé des recherches menées entre 2010 et 2016, une grande synthèse des défis à venir à cause de la fonte des glaces. Les découvertes s'annoncent alors capitales pour les Etats polaires puisqu'il y est affirmé que la région arctique sera libérée des glaces en période estivale d'ici la fin de la décennie 2030²⁶⁰ et que ce processus pourrait même avoir des répercussions sur la mousson sud-asiatique. En plus de faire l'état des lieux sur l'augmentation des températures (janvier 2016 était à 5° Celsius au dessus de la moyenne observée entre 1980 et 2010), le rapport confirme la condition particulière de la région arctique dont les températures devraient augmenter de 4 à 5° Celsius d'ici la fin du siècle, soit le double de l'augmentation prévue pour l'hémisphère nord. Néanmoins, une réduction nette et immédiate des émissions de gaz à effet de serre pourrait stabiliser ces chiffres vers l'horizon 2050-2060. Comme dans les autres outils de *soft law*, des suggestions sont bien entendues adressées aux lecteurs (entre deux photos de famille d'ours polaires, espèce menacée dont le mauvais sort est implicitement signalé par ces scènes touchantes). Un effort est également fait en terme d'accessibilité des phénomènes expliqués, les rédacteurs prenant soin de légèrement vulgariser leurs démonstrations. Enfin, alors qu'il n'est pas dans l'habitude des évaluations de pointer du doigt un Etat, ce texte clame ouvertement que beaucoup de données manquent pour évaluer correctement les régions russes et canadiennes.

Les efforts de sensibilisation à la cause écologique continuent avec le plan de Conservation de la Faune et de la Flore de l'Arctique (CAFF) dont l'expertise se concentre sur les évolutions des habitats naturels et parfois leur relations avec le développement des activités économiques. Un exemple typique de leur production serait l'*Arctic Biodiversity Assessment* de 2013, avec à nouveau une version pour les décideurs politiques²⁶¹ et une multitude de photographies arctiques, très esthétiques, soulignant discrètement à quel point il serait dommage de perdre de telles étendues et vies sauvages. Outre l'énonciation des différentes menaces qui pèsent sur les espèces animales et végétales, le rapport propose dans sa section recommandations d'inclure dans tous les travaux du Conseil de l'Arctique des objectifs relatifs à la biodiversité, y compris ceux sur les hydrocarbures, le

259State of the Arctic Environment Report (1998) / Arctic Climate Impact Assessment (2004) / Arctic Oil and Gas Assessment (2009) / Assessment of Radioactivity in the Arctic (2009) / Assessment of Mercury in the Arctic (2011) / Report on the Impact of Black Carbon on Arctic Climate (2011)

260Soit bien plus tôt que prévu, ce qui aura des conséquences sur le réchauffement du pergélisol, sur la diminution de la quantité d'eau potable, ...

261Conservation of Arctic Fauna and Flora, *Arctic Biodiversity Assessment, Report for policy makers*, 2013, 28p.

tourisme, le transport, le développement et la pêche. Une autre idée ambitieuse est la création de zones protégées, éventuellement entretenues par les populations autochtones, pour être certain qu'à terme, des réserves naturelles existent officiellement. L'éducation et la mise en avant de la protection environnementale auprès des populations font aussi partie des suggestions adressées aux Etats.

Cependant, il est apparu clair que les puissances préféreraient accorder leur attention aux rapports un peu plus proches de leurs intérêts, comme ceux avancés par le plan de Protection des Milieux Marins de l'Arctique (PAME)²⁶² qui traite des questions maritimes avec une démarche un plus juridique que les autres groupes de travail. La tâche principale de cette assemblée se compose surtout dans la rédaction de conseils pour améliorer la gouvernance maritime arctique. Ainsi, l'*Arctic Marine Strategic Plan 2015-2025*²⁶³ suggère de projeter sur une dizaine d'années une planification écologique grâce à sa collection de données. Indépendamment des constats et conseils habituels il est intéressant de noter le grand nombre de partenariats qui ont eu lieu avec le plan de Conservation de la Faune et de la Flore de l'Arctique (CAFF) ainsi qu'avec le Programme de Contrôle et d'Évaluation de l'Arctique (AMAP). En soi, une telle association n'a rien de problématique, mais puisque nous savons qu'il est fréquent de voir les groupes de travail s'affronter pour des questions budgétaires, il est fort probable qu'il existe un chevauchement des compétences avec le groupes chargé d'étudier la biodiversité. Alors que la question écologique ne semble pas réellement la priorité du plan de Protection des Milieux Marins de l'Arctique, une réforme des instances comme le proposait la juriste Camille Lamouille n'est peut-être pas une mauvaise idée pour éviter d'assister à la dépossession d'un groupe au profit d'un autre.

Réformant le cinquième groupe de travail fondé peu après la *Stratégie pour la Protection de l'Environnement Arctique* de 1991, le comité du Développement Durable (*Sustainable Development Working Group*, SDWG) se dota d'un triple objectif : les opportunités de développement, l'amélioration des économies et du bien-être des populations, ainsi que la défense des conditions de vie locale. Le fonctionnement de ce comité un peu particulier s'organise autour de projets financés par les Etats commanditaires et sont animés par de petits collectifs qui vont sur le terrain et produisent ensuite un rapport au plan de Développement Durable (autre fait notable, le groupe est co-présidé par un participant permanent, ce qui est suffisamment unique pour être souligné). Les

²⁶²Les plus célèbres d'entre eux ont déjà été étudiés, il s'agit bien sûr de l'*Arctic Marine Shipping Assessment* de 2009 et l'*Arctic Council Offshore Oil and Gas Guidelines* de la même année qui ont vu leurs recommandations faire l'objet de textes de loi. Protection of the Arctic Marine Environment, *Arctic Marine Shipping Assessment*, 2009, 196p. & Protection of the Arctic Marine Environment, *Arctic Offshore Oil and Gas Guidelines*, 2009, 98p.

²⁶³Protection of the Arctic Marine Environment, *Arctic Marine Strategic Plan 2015-2025*, 2015, 20p.

projets en question se déclinent sur plusieurs thématiques aussi variées que la promotion des cultures autochtones que la production de nourriture. En effet, la région arctique possède un formidable potentiel commercial agro-alimentaire selon le groupe ; en plus des ressources halieutiques, de la chasse et des algues, il ne faut pas oublier que nous parlons d'une région où l'ensoleillement peut durer 24 heures par jour, ce qui permet de faire pousser des légumes de taille impressionnante²⁶⁴.

Bien sûr, la recherche scientifique n'est pas uniquement du ressort du Conseil de l'Arctique, les instituts nationaux se sont saisis de la question depuis longtemps, et n'ont pas attendu la gouvernance pour organiser des coopérations à l'échelle de leur pays²⁶⁵. Et il en va de même pour les coopérations bilatérales. En même temps que mourait la guerre froide et naissait la gouvernance polaire, les chercheurs russes et américains initiaient leur propre rapprochement. Le vieux traité de recherche signé avec les Soviétiques en 1972 sur la coopération d'étude maritime (*Agreement on Cooperation in Studies of the World Ocean*) fut revigoré au début des années 2000, où un nouvel échange scientifique prit forme. La recherche arctique faisait partie de l'arrangement et en 2003 fut signé le *Russian-American Long-Term Census of the Arctic* (RUSSALCA). Dès la première réunion, à Moscou, une expédition en mer de Béring de des Tchoukches fut programmée pour 2004. Depuis plus de 10 ans, ces efforts scientifiques récoltent des données maritimes, biologiques, et chimiques, envoyés par la suite aux institutions nationales ainsi qu'au Conseil (notamment le plan de Conservation de la Faune et de la Flore de l'Arctique)²⁶⁶.

En fait, les limites imposées à la gouvernance arctique par le souverainisme des Etats ne doit pas nous faire oublier que derrière le Conseil se cache un lieu de réflexions et d'idées neuves, un cœur battant, en constante activité, mais dont l'activité presque lobbyiste n'est pas toujours écoutée avec attention. En plus de la *soft law*, le *soft power* de la gouvernance réussit indubitablement à marquer les esprits par sa présence et la qualité de ses productions.

264KOBTZEFF Oleg, *Géopolitique de l'Arctique*, 15/11/2016, Paris, Société d'Encouragement à l'Industrie Nationale

265MORAN Kathryn, FARRELL John W., « US Arctic Research Policy », *Oceanography*, 2011/3, n°24, pp. 18-25

266CRANE Kathleen, OSTROVSKIY Aleksey, « Russian-American Long-term Census of the Arctic RUSSALCA », *Oceanography*, 2015/3, n°28, pp. 18-23

-Une chance pour les peuples autochtones, une opportunité pour le Groenland ?-

« In the land of ice and snow
Don't call me Eskimo
Black people aren't negros (...)
It's all dirt here, there's no paved roads
This place really sucks if you have a skateboard (...)
The store is too expensive, can't buy a thing
If you want to buy something, you gotta have major bling,
Fifteen bucks a pack is making me broke
People don't say « Hi » they say « Got smoke ? » »²⁶⁷

-
Extrait de rap inuit

Parmi les défis qui attendent la participation active du Conseil, se trouvent la condition des peuples autochtones et la future indépendance du Groenland. En soi, les deux causes ont peu en commun, mis à part le fait que le Groenland soit peuplé de 50 000 indigènes (sur une population de 57 000 habitants), et que dans les deux situations, il s'agit de se préserver des influences étatiques. Dans les deux cas, les protagonistes sont fragilisés car en faible nombre, ils constituent des minorités, à l'échelle nationale ou internationale, très sensibles au changement climatique qui perturbe leur mode de vie et vulnérabilise leur culture. Dans les deux cas, il s'agit de trouver un équilibre entre le développement économique, l'influence des industriels, et la continuité des traditions²⁶⁸.

La *Déclaration des Nations-Unies sur les droits des peuples autochtones* du 13 septembre 2007 dont l'enjeu principal était la reconnaissance des libertés fondamentales de ces groupes, du droit de préserver leur culture, de maîtriser leur développement et être organisé politiquement²⁶⁹. La région arctique ne peut profiter pleinement de cette déclaration à cause du refus des Etats-Unis, du Canada et de l'abstention de la Russie, tous effrayés par le droit à l'autodétermination de ces peuples et leur implication croissante dans les décisions politiques, sociales et économiques, rendant impossible une éventuelle expulsion. Si une telle Déclaration²⁷⁰ avait été ralliée par l'ensemble des Etats polaires, il est certain que le fonctionnement du Conseil de l'Arctique aurait été modifié pour

267AnotherChrismc, *Don't call me Eskimo*, Youtube, <https://www.youtube.com/watch?v=tS8RZcKQwBA>

268THERRIEN Michèle, *Les Inuits*, Paris, Les Belles Lettres, 2012, 272p. & NUTALL Mark, WESSENDORF Kathrin, RODICK David, KULESZA Patrick, *Les impacts de l'exploitation du gaz et du pétrole sur les peuples autochtones de l'Arctique*, Paris, L'Harmattan, 2008, 170p.

269MARÉ Cyril, RAHER Rémi, *op cit.*, p. 163

270Soit un texte non contraignant comme la majorité des déclarations de l'Assemblée générale des Nations Unies, tout de même refusé pour son aspect « boîte de Pandore ».

accorder plus d'importance aux représentants permanents. En attendant, les associations autochtones disposent d'un rôle certes incomplet mais inédit au sein du Conseil où elles peuvent proposer des projets de recherches et participer aux groupes de travail²⁷¹, sans parler du fait que la *Déclaration d'Ottawa* reconnaît leur compréhension hors pair du monde arctique.

Depuis peu, la santé des populations est devenue un enjeu important pour les groupes de travail du Conseil, surtout au sein du programme de Développement Durable (comité le plus proche des civils) et du sixième groupe de travail fondé en 2006, le Programme d'Action contre les Contaminants Arctiques (*Arctic Contaminants Action Program*, ACAP). Ainsi, le Canada et les Etats-Unis proposèrent via le premier comité un système de télémédecine pour sortir certaines populations de leur isolement face aux services publics. Depuis, de nombreux problèmes ont été soulevés, à l'image de la marginalisation, la dépression, le suicide chez les jeunes, la sécurité alimentaire, l'eau impropre à la consommation, les inégalités sociales, et bien d'autres. Déjà en 2013, le *Biodiversity Report* signalait la situation critique des cultures polaires : sur les 21 langues arctiques répertoriées, 48% ont disparu de 1990²⁷². Mais l'année 2015 fut plus propice aux peuples autochtones car la présidence occupée par le Canada (dont le thème fut « Développement pour les Peuples du Nord ») finança deux études majeures, une première auprès du Secrétariat du Conseil de l'Arctique sur la promotion des cultures²⁷³, et une seconde auprès du Programme de Développement Durable sur la prévention du suicide²⁷⁴. Cette dernière problématique est vraiment capitale pour le peuple inuit dont le taux de suicide des jeunes de moins de 18 ans entre 1994 et 2008 était 30 fois supérieur aux moyennes générales, l'Alaska compte deux fois plus de suicidés que les autres Etats fédéraux, en Russie, le peuple Nénètse est le groupement humain le plus touché du pays. Au vu des autres données de ce genre, il nous semble important que la gouvernance se saisisse d'un phénomène trahissant les brusques changements sociaux et la perte des repères générationnels, provoqués par l'ouverture économique de la région. Le manque de développement est également responsable de ces chiffres : le chômage brouille les perspectives d'avenir, le manque de logement empêche les jeunes de quitter le foyer familial, le manque d'activités récréatives n'arrange rien, et la frustrante dichotomie entre le mode de vie réel et celui présenté à la télévision accentue encore plus le sentiment de misère. Tout ces facteurs nous font mieux comprendre les origines de cette profonde crise identitaire. En constatant que l'étude passe en revue les différents moyens de contrer la pente fatale sur laquelle de nombreux jeunes s'engagent, il en ressort que la gouvernance est parfaitement

271Même si nous avons vu que ces associations ainsi que le Secrétariat des Peuples Indigènes étaient en constante perfusion économique de la part des Etats.

272Conservation of Arctic Fauna and Flora, *Arctic Biodiversity Assessment, Report for policy makers*, 2013, 28p.

273Secrétariat du Conseil de l'Arctique, *Promotion des modes de vie traditionnels des peuples*, 2015, 71p.

274Sustainable Development Working Group, *Sharing Hope Circumpolar Perspectives on Promising Practices for Promoting Mental Wellness and Resilience*, 2015, 58p.

capable d'analyser un grave problème social et de proposer plusieurs types de solutions, certainement grâce à l'implication des participants permanents. Il est difficile d'analyser précisément les attitudes étatiques envers ces populations dont les pulsions nationalistes sont réprimés, mais dont les besoins sociaux ne sont pas toujours entendus. Et leur présence rend problématiques certaines exploitations (soit le groupe humain veut toucher une part des bénéfices, soit leurs considérations écologiques les dressent contre les progressions industrielles). Cependant, comme promis dans l'étude du plan de Développement Durable, la présidence américaine du Conseil (2015-2017) a donné un second souffle au projet *Rising Sun* pour lutter contre le mal-être arctique.

Enfin, la *Circumpolar Inuit Declaration on Sovereignty in the Arctic* émise en 2009²⁷⁵, fait entendre que le participant permanent s'oppose au renouveau du souverainisme étatique sur les régions arctiques partant du principe que les peuples autochtones sont bien plus anciens que les gouvernements contemporains. La Déclaration insiste donc sur trois points : l'Arctique est un foyer, les autochtones peuvent être des partenaires, un besoin de coopération internationale se fait sentir aussi bien vis à vis de l'environnement que de la santé.

Grâce à leur siège de participant permanent, les peuples autochtones ont la possibilité de faire du Conseil de l'Arctique une scène où leurs problèmes peuvent être entendus internationalement ; si leurs droits sociaux ne sont nécessairement respectés à l'échelle nationale, la gouvernance leur offre une reconnaissance politique considérable, que les Etats ne voudraient certainement pas voir se métamorphoser en stratégie du *naming and shaming*. Ce qui n'est pas le cas d'un pays inuit, le Groenland, dont l'indépendance prévue apportera son lot de modifications auprès du Conseil.

Géré comme une colonie de 1721 jusqu'à 1953, le Groenland s'est progressivement détaché du Danemark tout le long de la seconde moitié du XXème siècle. En novembre 2008, un référendum accorda une autogestion élargie à l'île, dont les dernières compétences manquantes sont actuellement la défense, la monnaie et la politique étrangère. Aujourd'hui, le gouvernement danois est encore dans le doute, essayant de ralentir l'indépendance pour s'imposer comme puissance arctique avant qu'il ne soit trop tard²⁷⁶. De fait, le Danemark ne pourrait plus faire partie des réunions informelles du G5 arctique et pourrait peut-être même perdre sa place de membre du Conseil s'il venait à se séparer des îles Féroé. Le Groenland indépendant devra gérer trois dynamiques, celle des Etats-Unis qui voudront conserver ce porte-avion insulaire (peut-être l'inviter dans l'OTAN), celle de l'Union européenne, toujours intéressée par les ressources locales, et celle de la Chine pour à peu près les mêmes raisons²⁷⁷. Pour ne rien arranger, il n'est pas sûr que

275Conseil Inuit Circumpolaire, *A Circumpolar Inuit Declaration on Sovereignty in the Arctic*, 2009, 1p.

276Danemark, *Strategy for the Arctic 2011-2020*, 2011, 58p.

277DEGEORGES Damien, *Terres rares : enjeu géopolitique du XXIe siècle*, Paris, L'Harmattan, 2012, 78p.

l'exploitation des richesses minérales puissent compenser la fin de l'aide danoise, même si les stocks d'uranium pourraient faire du Groenland le dixième exportateur mondial²⁷⁸, 90% des revenus du pays proviennent encore de la pêche. Si des territoires arctiques comme le Groenland ou le Nunavut canadien ne peuvent assurer leur autonomie financière, c'est parce que leur Etat respectif s'est précipité dans l'octroi de l'autonomie politique sans préparer l'autonomie budgétaire. De ce fait, le Groenland « coûte » plus de 450 millions d'euros par an au Danemark, soit 8 000 euros par habitants groenlandais²⁷⁹. Si le Groenland représente un poids pour l'Etat danois, dont la population se dit favorable à l'indépendance à 72%, ce dernier préfère pour l'instant conserver sa présence arctique. Nous imaginons facilement qu'une certaine crainte peut être ressentie face à cette indépendance (à Copenhague et au Conseil) puisqu'il s'agirait d'un rappel des vieilles oppressions sur les populations autochtones et de la situation politique où de larges et riches territoires non souverains existent encore, ce qui pourrait donner des idées. Néanmoins, le Groenland s'est dit prêt à assumer sa propre politique étrangère et a formulé le vœu d'obtenir un siège au Conseil de l'Arctique²⁸⁰. Le ministre des affaires étrangères groenlandais Vittus Qujaukitsoq a de la sorte prédit l'éviction du Danemark du Conseil (considérant le fait que le personnel envoyé au Conseil est déjà groenlandais) et demande à ce qu'avant même l'indépendance, son pays puisse y siéger. Par sa situation unique, le Groenland sera un laboratoire arctique sur le plan politique, social et économique²⁸¹, en plus d'être le premier pays en partie né du changement climatique. Il devra dès lors surmonter ses difficultés et désastres sociologiques provoqués par la croyance que le mode de vie occidental peut déjà être décliné dans une version arctique, alors que les capacités de production ne sont pas comparables. De toute évidence, le Grand Nord ne peut devenir le nouveau cœur de la mondialisation.

Somme toute, la gouvernance polaire se prépare à assumer un grand rôle, celui de porter au niveau étatique les bouleversements rencontrés sur le terrain, à cause de l'activité humaine ou du changement climatique. L'intérêt et les interventions sociales des groupes de travail montrent bien les inégalités qui commencent à se creuser au fur et à mesure que la région arctique accumule les enjeux économiques, s'imagine une riche production, tandis que les peuples autochtones sombrent dans la misère et les activités précaires à faibles revenus. La scène du Conseil de l'Arctique est par conséquent devenue une double façade, d'abord pour les Etats voulant montrer leur capacité de coopérer pour attirer de nouveaux entrepreneurs, puis pour la recherche scientifique dont la voix peut de la sorte atteindre l'échelle internationale, alerter et espérer être entendue.

278MARÉ Cyril, RAHER Rémi, *op cit.*, p. 97

279DUBREUIL Antoine, *op cit.*

280QVIST Niels Ole, « "Harder to argue" for Danish Arctic Council participation », 15/12/2016, consulté le 30/04/2017, <http://arcticjournal.com/politics/2760/harder-argue-danish-arctic-council-participation>

281CHAUVET Victor, *op cit.*

-Présidence américaine du Conseil, le curieux succès de la bipolarité-

« Les Etats-Unis sont, bien entendu, une nation arctique »²⁸².

Barack Obama, président des Etats-Unis (2009-2017)

Historiquement, les Etats-Unis ne se sont jamais réellement intéressés à la région polaire ni à leur possession en Alaska, pour preuve, Barack Obama fut le premier Président américain à être allé au delà du cercle arctique. Plusieurs événements expliquent la redirection de la ligne politique américaine vers l'Arctique, comme l'intégration du changement climatique dans le débat public ou encore la préparation de la présidence du Conseil. Cela permit à la nation américaine de redécouvrir les enjeux d'un espace délaissé politiquement ainsi que d'une gouvernance négligée diplomatiquement. Puis, en 2014, le Département de la Défense publia la *United States Navy Arctic Roadmap for 2014 to 2030* dans l'idée de compléter la stratégie de 2009 et surtout de renforcer la « stratégie nationale pour la région arctique » définie par la Maison-Blanche en 2013²⁸³. Trois objectifs étaient dessinés : sécuriser les mers froides, assurer la liberté du commerce, encourager le multilatéralisme. La diplomatie arctique états-unienne est donc bien récente et ce n'est que lors de ces dernières années que Washington cessa d'envoyer au Conseil de jeunes diplomates pour privilégier des représentants de hauts-rangs comme les Secrétaires d'Etat Hillary Clinton²⁸⁴ puis John Kerry. Ce changement mit fin à une ancienne interprétation où l'envoi de jeunes représentants est synonyme de désintérêt.

Le programme choisi par les Etats-Unis pour leur présidence porta le nom de *One Arctic: Shared Opportunities, Challenges and Responsibilities*, avec trois sous-thèmes, à savoir l'amélioration des conditions de vie des communautés ainsi que leurs opportunités économiques, la sécurité maritime, et la prévention face aux impacts du changement climatique. De ces trois missions, seules les deux dernières reçurent une attention singulière²⁸⁵. En première lieu, la fondation en octobre 2015 du *US Coast Guards Forum* permit un rapprochement entre les Etats-Unis et les autorités russes autour d'un principe de dialogue similaire à celui du Conseil de l'Arctique. Ensuite, la Maison-Blanche organisa son tout premier *Arctic Science Ministerial* en

282Discours du 31 août 2015 à Anchorage pour la *GLACIER Conference*, <https://obamawhitehouse.archives.gov/the-press-office/2015/09/01/remarks-president-glacier-conference-anchorage-ak>

283HANNE Hugo, « Les enjeux géopolitiques et géoéconomiques de l'Arctique pour l'US Navy », *Géoéconomie*, 2014/5, n° 72, pp. 151-163

284BERKMAN Paul Arthur, *op cit.*

285Même si la *task force* dédié au développement des télécoms, fondée en 2015 à la réunion d'Iqaluit, fit paraître en 2017 son évaluation *Telecommunications Infrastructure In The Arctic*, les Etats-Unis n'y prirent pas partie.

septembre 2016, ce qui officialisa son intérêt pour les modifications apportées par le changement climatique.

Beaucoup de doutes s'exprimèrent lorsque prit place l'administration du nouveau président élu fin 2016, car, outre le personnage de Donald Trump, se trouvait parmi elle la figure de Rex Tillerson, ancien dirigeant de la compagnie pétrolière ExxonMobil, pour qui le lien entre la consommation d'énergie fossiles et le changement climatique n'était pas certain²⁸⁶. Après tout, il eut été plus intéressant pour lui de délaissier le Conseil pour l'*Arctic Circle* où les intérêts économiques sont mieux représentés, ce que fit d'ailleurs l'ancienne présidence canadienne avant lui. Une grande frayeur s'empara des scientifiques américains lorsqu'ils comprirent que les documents, feuilles de routes, études et doctrines officielles allaient disparaître des sites internet du gouvernement ; tout comme avait fait le Premier ministre canadien Harper en 2014. Certains d'entre eux se mobilisèrent pour récupérer les données avant leur suppression, d'autres durent se livrer au piratage informatique²⁸⁷. Il s'agit bien sûr là d'un coup décisif à l'argumentaire favorable à la lutte contre le changement climatique, il s'agit là d'effacer les preuves. Au vu des critères actuels, seulement 1% des eaux arctiques américaines serait proprement cartographiées, la situation est si critique que certaines cartes remonteraient même à la Seconde guerre mondiale.

Ainsi, bien qu'il eut été difficile de modifier à la dernière minute la politique arctique soigneusement préparée par l'ancien président américain, la nouvelle administration aurait pu refuser le troisième accord contraignant élaboré par l'ancienne équipe états-unienne lors de l'assemblée interministérielle de mai 2017 et s'épargner de voir la recherche environnementale s'organiser un peu plus. En lieu et place, les Etats-Unis et la Russie affichèrent une grande satisfaction quand la séance se déroula sans accroc²⁸⁸, mise à part l'intervention de la représentante du Conseil Same (un participant permanent) qui fit implicitement entendre son mécontentement quant au manque de vision écologique du nouveau gouvernement américain, cela en remerciant la précédente équipe qui assurait la présidence états-unienne et en manifestant sa hâte de travailler avec la future direction finlandaise (2017-2019). Le Secrétaire d'Etat Tillerson resta sobre et diplomatique quand il aborda la question du changement climatique, affirmant que son administration était toujours en réflexion sur le sujet ; la suite de son discours consista en une succession de remerciements et de félicitations pour les travaux menés pendant les deux dernières

286BENNETT Mia, « The last few bipolar months of the U.S. Arctic Council chairmanship are ending », Cryopolitics, 10/05/2017, consulté le 20/05/2017, <https://cryopolitics.com/2017/05/10/the-last-few-bipolar-months-of-the-u-s-arctic-council-chairmanship-are-ending/>

287HERRMANN Victoria, « I am an Arctic researcher. Donald Trump is deleting my citations », *The Guardian*, 28/03/2017, consulté le 20/05/2017, <https://www.theguardian.com/commentisfree/2017/mar/28/arctic-researcher-donald-trump-deleting-my-citations>

288L'intégralité de la réunion fut transmise en direct sur le site du Secrétariat d'Etat et est à présent disponible aux archives vidéo de la Défense : <https://www.dvidshub.net/video/524196/arctic-council-ministerial-meeting>

années, son attachement au Conseil fut également rappelée. Cette intervention fut très vite mise de côté quand Christina Alexandra Freeland, la représentante canadienne, prit la parole, en plusieurs langues (anglais, russe et français), et tint le discours qu'aurait probablement prononcé une administration américaine pleinement consciente des effets du changement climatique, au point qu'il était difficile de ne pas croire à une nouvelle présidence canadienne consécutive (elle fut d'ailleurs plus applaudie que Tillerson).

La pièce maîtresse de cette présidence²⁸⁹ fut naturellement l'adoption de l'accord contraignant sur la coopération scientifique (*Agreement on Enhancing International Arctic Scientific Cooperation*²⁹⁰) dont le vice-président issu de la délégation russe, Vladimir Barbin, décrivait ainsi le processus de négociation préalable :

« La négociation de ce document fut unique en son genre, car une opportunité de contribution fut proposée aux participants permanents et aux observateurs quant à ce texte pan-arctique et intergouvernemental. Cela montre une nouvelle fois que tout les Etats arctiques sont dévoués à améliorer la coopération internationale en Arctique et accueille les contributions tierces »²⁹¹.

Un simple examen du traité relève très vite que sa structure est identique à celle de ses deux prédécesseurs : aucune contrainte en cas de non respect, aucun partage des ressources financières (chaque Etat règle sa part et reste donc maître des opérations et des données). Néanmoins, le texte officialise une vraie coopération scientifique par l'effort collectif de faciliter l'accès des chercheurs aux lieux qu'ils désirent visiter et infrastructures dont ils aimeraient se servir ; l'échange de données est également prévu. La mise en valeurs des savoirs locaux est aussi à relever ainsi que la tenue de nouvelles réunions comme pour l'accord sur la prévention pétrolière de 2013. L'intérêt de ce genre d'accord, même très pauvre dans les mesures qu'il avance, est sa capacité d'offrir une façade plus lisible auprès d'acteurs tiers qui voudraient devenir Partie, comme le prévoient les instruments. Nous devrions en déduire que ces accords font partie des essais d'ouverture de la gouvernance à la scène internationale, un pari réussi malgré la position américaine actuelle. En fin de compte, il est frappant que même à la tête du Conseil de l'Arctique, les Etats-Unis restent déconnectés de cette région ; tant que leurs décideurs continueront à se préoccuper d'avantage de la scène internationale que de leurs propres frontières, le Grand Nord sera toujours délaissé.

289 Outre l'accueil de 7 nouveaux observateurs, un nouvel Etat (la Suisse), quatre organisations intergouvernementales (le Conseil International pour l'Exploration de la Mer, la Commission OSPAR, l'Organisation Météorologique mondiale, le Conseil Nordique Occidental), et deux organisations non-gouvernementales (National Geographic Society, Oceana), <https://www.arctic-council.org/index.php/en/about-us/arctic-council/observers>

290 *Agreement on Enhancing International Arctic Scientific Cooperation*, 2017, 30p.

291 Témoignage rapporté de l'équipe scientifique sur le site du Conseil de l'Arctique, Task Force on Scientific Cooperation meets in Ottawa, 12/07/2016, consulté le 20/05/2017, <https://www.arctic-council.org/index.php/en/our-work/8-news-and-events/408-sctf-ottawa-july-2016>

-CONCLUSION-

« Il y a deux types de problèmes en Arctique : les imaginaires et les réels.
Des deux, les imaginaires sont les plus réels ;
car l'Homme trouve plus aisé de modifier la nature que sa propre pensée »²⁹².

Au cours de ces dernières décennies, l'Arctique est devenu un point chaud de notre planète, aussi bien sur le plan météorologique que politique, et du mélange de ces dynamiques résulte une situation unique où l'enjeu environnemental ne cesse de s'accroître alors que les Etats sont paradoxalement de plus en plus compétents pour réguler les activités humaines. En plus d'être le foyer d'espèces menacées, l'océan arctique est également devenu le refuge d'animaux marins fuyant les mers chaudes. Depuis la fin de la guerre froide, le pôle Nord est graduellement sorti de l'oubli, alors que la Russie retrouvait son potentiel de puissance maritime sur un océan qu'elle veut faire sien depuis l'époque soviétique. Plongé dans le désordre mondial actuel, la parole états-unienne, considérée comme gardienne des traités et garante de la stabilité internationale ne trouve presque aucun écho en Arctique où même son plus proche allié canadien réaffirme sa souveraineté. L'augmentation des demandes énergétiques et les crises du Moyen-Orient ont alors dirigé les regards vers une *terra nullius* où d'immenses richesses n'attendraient que la fonte des glaces pour être amassées. Cela en oubliant que la conquête de la *frontier* américaine s'était payée par un coût financier et une dangerosité invraisemblables. Mais contrairement à ce qui nous était annoncé, la fonte des glaces n'a pas donné lieu à un embrasement militaire, à la place, la coopération est devenue un mot d'ordre décliné en plusieurs variantes selon les rhétoriques et projets arctiques. La guerre arctique n'aura pas lieu car les ressources polaires ne valent rien si elles ne peuvent être échangées ou rendues accessibles par le partenariat.

Les bouleversements rencontrés dans le Grand Nord appellent à se poser de nouvelles questions et à élargir nos définitions prises pour acquies. Pouvons-nous toujours nous contenter d'une vision unitaire de la région arctique alors que l'Amiral Besnault considérait que l'Arctique n'était ni une zone climatique (plusieurs climats s'y côtoient), ni un seul bioclimat (la toundra et le polaire se frôlent), ni un écosystème à cause de la présence humaine²⁹³. Devrions-nous alors considérer qu'il existe plusieurs Arctiques ? Si oui, faut-il les approcher avec une démarche géopolitique ou géoéconomique ? Nous touchons peut-être l'une des plus grandes singularités diplomatiques de notre époque où chaque acteur étatique emprunte un discours environnementaliste alors que la cause écologique, ainsi que la vision climato-centrée, sont écartées au profit des affaires économiques. Car imaginer le sauvetage de l'environnement naturel arctique revient à évincer de sa réflexion que

292 STEFANSSON Wilhjalmur, *The Arctic in fact and table*, New York, Foreign Policy Association, 1945, 96p., p. 5

293 BESNAULT Amiral, *op cit*, p.143

l'océan arctique est cerné par deux voire trois puissances pétrolières très critiquables et critiquées dans leur conception de protection de l'environnement.

A ce stade, il ne s'agit plus de se demander si l'augmentation des activités humaines en Arctique est une bonne ou une mauvaise chose, au vu des appétits économiques, du développement industriel et de leur organisation par la gouvernance ; nous savons déjà que la région polaire n'aura très bientôt plus rien à voir avec celle que nous connaissions il y a 30 ans. En l'espace d'une génération, un espace géographique jusque là isolé s'est attiré une attention internationale hors du commun, ravivant le mythe de l'*Eldorado* des grandes découvertes, attisant les peurs d'une nouvelle guerre des ressources. Cette fascination pour le Grand Nord fait souvent l'objet d'un « orientalisme arctique »²⁹⁴ où le fantasme prend souvent le pas sur la réalité et la complexité de la vie arctique. Que ce soit envers les richesses potentielles de la région ou l'évolution des modes de vie autochtone, le Grand Nord relève toujours du paradoxe où l'on se plaît à imaginer une terre sauvage et à déplorer l'abandon des cultures indigènes après avoir tenté de les faire disparaître depuis plusieurs siècles au nom de l'Eglise, de la télévision et de la motoneige.

Curiosité diplomatique, structure internationale unique en son genre, le Conseil de l'Arctique est assimilé, parfois à tort, parfois à juste titre, à une gouvernance impuissante qui recommande beaucoup et impose peu. Au grand dam des environmentalistes et partisans d'un Arctique internationalisé, le haut forum ne se dirige pas vers le modèle de l'Union européenne où l'ancienne zone de conflit fut normalisée par des juridictions communes ; il se limite à un rôle de *think tank* et de discret centre juridique. Compte tenu de ses faiblesses internes, il est peu probable que le Conseil se réforme de fond en comble, son mode de fonctionnement a désormais la force de l'âge, maintenant qu'il entame sa 21ème année, et le système de présidence biennale empêche de planifier sur le long-terme. Pourtant, le Conseil est suffisamment souple pour adopter la direction qu'il veut, en ce sens, une communication sur l'avenir de la gouvernance polaire serait la bienvenue et renforcerait ses positions, laissant de côté cette flagrante faiblesse liée aux différents projets arctiques nationaux. Car le Conseil n'a pas été fondé pour l'environnement, ni pour la promulgation d'un droit arctique, mais pour la paix et le dialogue ; et tant que les gouvernements resteront accrochés à cette idée, les investigations des participants permanents et des groupes de travail ne resteront que suggestions. Comme le démontrent les thématiques de ces études fournies au Conseil, du moins les plus écoutées d'entre elles, il est à présent plus pertinent de se demander comment se déroulera l'intégration du pôle Nord à la mondialisation.

Pour saisir correctement la gouvernance polaire, force est de se souvenir qu'il ne s'agit pas d'une

²⁹⁴En référence au travail de déconstruction d'Edward Saïd. KOBTZEFF Oleg, *op cit.*, p. 59

force réactive comme le Conseil de Sécurité des Nations Unies, c'est un centre de réflexions et de dialogue qui fonctionne par cycle de deux ans. Il est alors difficile d'instaurer une véritable autorité arctique en ces conditions. Cependant, nous pouvons affirmer que la gouvernance polaire s'est bien adaptée aux obstacles qui se sont dressés face à elle. Les défis diplomatiques ont été relevés avec succès puisque les affaires non-arctiques n'ont aucune implication pendant les séances, et les enjeux économiques ont droit à leur propre forum.

Notre démarche en trois temps ne doit pas laisser entendre le Conseil se dirigerait au fil des années vers une autonomie vis à vis des Etats, il a effectivement connu de nombreuses évolutions mais se voit toujours limité. En vérité, le Conseil de l'Arctique joue encore sur les trois dynamiques évoquées : le monopole des Etats et leur souveraineté, les intérêts économiques internationaux appelant à plus d'ouverture, l'influence qu'essayent de développer les groupes de travail.

La progression est indéniable mais il est évident que le Conseil cherche encore son identité. Puisqu'il ne dispose pas de personnalité juridique, ses déclarations et accords sont plus l'oeuvre de huit Etats séparés que d'une seule entité polaire, comme si le Conseil n'était qu'un pupitre à signature. En fin de compte, la gouvernance arctique ne fait que ce pourquoi elle fut créée : influencer les politiques nationales, et non pas les créer. Quant aux traités dits contraignants, seulement un seul sur les trois n'aborde la question environnementale, sous l'angle de la guérison plutôt que de la prévention. Mais il y a des raisons de croire que le Conseil continuera à évoluer, c'est la promesse de la nouvelle présidence finlandaise dont le pays fut toujours une force motrice en terme de recherche et de coopération arctique. Plus précisément, la Finlande occupera la présidence tournante du Conseil entre 2017 et 2019, avec pour dessein de revenir aux sources écologiques de la gouvernance. Enfin, une déclaration quant aux objectifs de long terme de la gouvernance sera émise, cela sous les auspices de l'*Accord de Paris sur le Climat* et l'*Agenda de développement durable* des Nations Unies²⁹⁵, quitte à organiser un sommet arctique supplémentaire, en dehors des réunions traditionnelles²⁹⁶. Cette nouvelle direction sera donc peut-être celle qui aboutira à un premier pas explicite vers la préservation de l'environnement arctique, il sera alors très intéressant de voir si les Etats-Unis déclareront respecter l'*Accord de Paris* comme ils ont annoncé respecter la Convention sur le Droit de la Mer à Ilulissat en 2008.

Somme toute, il s'agirait là d'une belle preuve que le Conseil de l'Arctique dépasse les mésententes internationales et que ses éternelles limites ne l'empêchent pas d'être toujours plus ambitieux.

²⁹⁵Finlande, *Finland's Chairmanship Programm for the Arctic Council 2017-2019*, 2017, 64p., p. 7

²⁹⁶Prouvant une fois de plus que l'instance ne se réforme qu'en la contournant, grâce à la liberté qu'elle accorde à ses membres. Le Président Poutine a déjà accepté l'invitation mais à condition que les organisateurs aient « quelque chose à dire », autrement, il n'en voit pas l'utilité. POUTINE Vladimir, NIINISTÖ Sauli, JOHANNESSEN Gudni, *op cit.*

-Sources et Bibliographie-

-Sources primaires -

-Textes du Conseil de l'Arctique-

- Accord de coopération en matière de recherche et de sauvetage aéronautique et maritimes dans l'Arctique*, 2011, 18p.
- Agreement on Cooperation on Marine Oil Pollution Preparedness and Response in the Arctic*, 2013, 11p.
- Agreement on Enhancing International Arctic Scientific Cooperation*, 2017, 30p.
- Barrow Declaration*, 2000, 8p.
- Déclaration sur la création du Conseil de l'Arctique*, 1996, 3p.
- Déclaration d'Iqaluit*, 1998, 8p.
- Arctic Council, Rules of Procedure*, 1998, 9p.
- Arctic Council, Rules of Procedure*, 2013, 15p.
- Senior Arctic Official, Report to Ministers, Tromsø, Norway, April 2009*, 2009, 65p.

- Arctic Monitoring Assessment Programm, *Impact of a Warming Arctic : Arctic Climate Impact Assessment*, Cambridge, Cambridge University Press, 2004, 146p.
- Arctic Monitoring Assessment Programm, *Oil and Gas Assessment*, 2007, 57p.
- Arctic Monitoring Assessment Programm, *Snow, Ice, Water and Permafrost in the Arctic, Summary for Policy maker*, 2017, p.20
- Conservation of Arctic Fauna and Flora, *Arctic Biodiversity Assessment, Report for policy makers*, 2013, 28p.
- Protection of the Arctic Marine Environment, *Arctic Marine Shipping Assessment*, 2009, 196p.
- Protection of the Arctic Marine Environment, *Arctic Offshore Oil and Gas Guidelines*, 2009, 98p.
- Protection of the Arctic Marine Environment, *Arctic Marine Strategic Plan 2015-2025*, 2015, 20p.
- Secrétariat du Conseil de l'Arctique, *Promotion des modes de vie traditionnels des peuples*, 2015, 71p.
- Sustainable Development Working Group, *Sharing Hope Circumpolar Perspectives on Promising Practices for Promoting Mental Wellness and Resilience*, 2015, 58p.

Déclarations de participants permanents du Conseil de l'Arctique-

- Conseil Athabaskan Arctique, *Improving the Efficiency and the Effectiveness of the Arctic Council : A Discussion Paper*, 2007, 10p.
- Conseil Inuit Circumpolaire, *A circumpolar inuit declaration on Sovereignty in the Arctic*, 2009, 1p.
- Conseil Inuit Circumpolaire, *A circumpolar inuit declaration on resource development*, 2011, 1p.

-Traités internationaux-

- Etats du cercle arctique, *Stratégie de Protection Environnementale de l'Arctique*, 1991, 45p.
- Organisation Maritime Internationale, *Code Polaire*, 2015, 62p.
- Organisation des Nations Unies, *UN Stockholm Convention on persistent organic pollutants*, 43p.

-Doctrines étatiques-

- Allemagne, *Germany's Arctic policy guidelines*, 2011, 22p.
- Arctic five²⁹⁷, *Déclaration d'Ilulissat*, 2008, 2p.

²⁹⁷Comme mentionné en introduction, le terme « Arctic five / 5 » désigne les cinq Etats côtiers arctiques : Etats-Unis, Canada, Danemark, Norvège, Russie.

- Arctic five, *Declaration Concerning The Prevention Of Unregulated High Seas Fishing In The Central Arctic Ocean*, 2015, 2p.
- Canada, *Enoncé de la politique étrangère du Canada pour l'Arctique*, 2010, 29p.
- Danemark, *Strategy for the Arctic 2011-2020*, 2011, 58p.
- Etats-Unis, *US National Strategy for the Arctic region*, 2013, 13p.
- Etats-Unis, *US National Strategy for the Arctic Region Implementation Report*, 2015, 24p.
- Finlande, *Finland's Strategy for the Arctic Region*, 2010, 94p.
- Finlande, *Finland's Strategy for the Arctic Region 2013*, 2013, 70p.
- Finlande, *Finland's Chairmanship Programm for the Arctic Council 2017-2019*, 2017, 64p.
- France, *Le grand défi de l'Arctique, Feuille de route nationale sur l'Arctique*, 2016, 68p.
- Islande, *Iceland and the Arctic*, 2012, 28p.
- Norvège, *Norway's Arctic Policy*, 2014, 23p.
- Royaume-Uni, *Adapting to change, UK policy towards the Arctic*, 2013, 40p.
- Russie, *The fundamentals of state policy of the Russian Federation in the Arctic in the period up to 2020 and beyond*, 2009,

Textes de l'Union Européenne-

- DE KEYSER Véronique, WIERSMA Jan Marinus, SWOBODA Hannes, *Motion for a resolution on the opening of international negotiations with a view to adopting an international treaty for the protection of the Arctic*, 25/03/2009, 3p.
- ROCARD Michel, DE KEYSER Véronique, ROUCEK Libor, *Proposition de Résolution sur la gouvernance arctique*, 01/10/2008, 5p.
- Commission des Communautés Européennes, *Communication de la Commission au Conseil et au Parlement Européen, L'Union Européenne et la région arctique*, 20/11/2008, 15p.
- Union Européenne, *Communication conjointe au parlement européen et au conseil, Une politique arctique intégrée de l'Union européenne*, 2016, 19p.

Travaux d'Organisations Non-Gouvernementales et affiliés-

- GRID Arendal, UNEP, WWF, *Vital Arctic Graphics*, 2005, 48p.
- FENGE Terry, FUNSTON Bernard, *The practice and promise of the Arctic Council*, 2015, 32p.
- WWF, *The Circle : Asia in the Arctic*, 2014/3, 24p.
- WWF, *The Circle : Where will the USA take the Arctic Council?*, 2015/1, 24p.
- WWF, *The Circle : Ruling the waves or waving the rules ?*, 2016/2, 24p.
- WWF, *The Circle : Arctic shipping - uncertain waters*, 2016/3, 24p.
- WWF, *The Circle : The Blue economy*, 2016/4, 24p.

-Travaux d'organisation gouvernementales-

- National Wildlife Federation, *Changing Tides, How Sea-Level Rise Harms Wildlife And Recreation Economies Along The U.S. Eastern Seaboard*, Washington, 2016, 35p.
- Norden (Nordic Council of Minister), *The European Union and the Arctic, Developments and perspectives 2010–2014*, Copenhagen, 2014, 66p.

-Rapport d'entreprise privée-

- Lloyd's, *Arctic opening : opportunity and risk in the Arctic*, 2012, 59p.

-Bibliographie -

Dictionnaires, atlas et manuel-

- ATTAR Frank, *Dictionnaire des relations internationales de 1945 à nos jours*, Paris, Seuil, 2009, 1084p.
- BAILLY Anatole, *Dictionnaire grec-français, le Grand Bailly*, Paris, Hachette, 2000, 2230p.
- BRÉON François-Marie, *Atlas du climat, face aux défis du réchauffement*, Paris, Autrement, 2015, 96p.
- CANOBBIO Eric, *Atlas des pôles : Régions polaires, questions sur un avenir incertain*, Paris, Autrement, 2007, 80p.
- DAILLIER Patrick, FORTEAU Mathias, PELLET Alain, *Droit international public*, 8e édition, Paris, LGDJ, 2009, 1709p.
- DENHEZ Frédéric, *Atlas du changement climatique*, Paris, Autrement, 2012, 64p.
- LASSERRE Frédéric, *Arctique : climat et enjeux stratégiques*, Paris, Editions Atelier Henry Dougier, 2015, 32p.
- MONTÈS Christian, NÉDÉLEC Pascale, *Atlas des Etats-Unis, Un colosse aux pieds d'argile*, Paris, Autrement, 2016, 95p.
- MARCHAND Pascal, *Atlas géopolitique de la Russie, Le grand retour sur la scène internationale*, Paris, Autrement, 2015, 96p.
- ORTOLLAND Didier, PIRAT Jean-Pierre, *Atlas géopolitique des espaces maritimes, Frontières, énergie, pêche et environnement*, Paris, Technip, 2010, 333p.
- SALMON J. (dir.), *Dictionnaire de droit international public*, Bruxelles, Bruylant, 2001, 1200p.

I- Le changement climatique comme phénomène global

-Evolutions environnementales et enjeux sécuritaires-

Ouvrages imprimés-

- ABIS Sebastien, SADIKI Mohamed, *Agriculture et climat : du blé par tous les temps*, Paris, IRIS éditions, 157p.
- CLIMATE DIPLOMACY, FEDERAL FOREIGN OFFICE, *Insurgency, Terrorism and Organised Crime in a Warming Climate*, Berlin, Adelphi, 2016, 76p.
- ANDRÉ Marie-Françoise, CESA Yohann, COLLIGON Béatrice, EDOUARD Robert, *Le monde polaire, Mutations et transitions*, Paris, Ellipses, 2005, 187p.
- AUBERTIN Catherine, DOUNIAS Edmond, GUÉGAN Jean-François, LEBEL Thierry, *Changement climatique, Quels défis pour le Sud ?*, Marseille, IRD Editions, 2015, 286p.
- BEDFORD Daniel, COOK John, *Climate Change, Examining the Facts*, Santa Barbara, ABC-CLIO, 2016, 214p.
- GODARD Alain, ANDRÉ Maris-Françoise, *Les Milieux Polaires*, Paris, Armand Colin, 460p.
- MASSON-DELMOTTE Valérie, GAUTHIER Émilie, GRÉMILLET David, HUCTIN Jean-Michel, SWINGEDOUW Didier, *Groenland, Climat, écologie, société*, Paris, CNRS Editions, 2016, 336p.
- PRZYBYLAK Rajmund, *The Climate of the Arctic*, Cham, Springer, 2016 (édition originale : 2003), 287p.
- SERREZE Mark C., BARRY Roger G., *The Arctic Climate System*, Cambridge, Cambridge University Press, 2015 (édition originale : 2009), 415p.
- WADHAMS Peter, DOWDESWELL J. A., SCHOFIELD A.M., *The Arctic and environmental change*, Boca Raton, CRC Press, 1997, 208p.

Articles scientifiques-

- DESGEORGES Damien, « L'Arctique : entre changement climatique, développements

économiques et enjeux sécuritaires », *Géoéconomie*, 2016/3, n° 80, pp. 85-96

-ESCHARD Rémi *et alii*, « Les hydrocarbures dans le domaine arctique : perspectives économiques et enjeux environnementaux », *Annales des Mines - Responsabilité et environnement*, 2011/4, n° 64, pp. 24-32

-KERGOMARD Claude, « L'Arctique face au changement climatique », *Annales de géographie*, 2007/1, n° 653, pp. 3-22

-MONDON Sylvain, « Développement durable et innovation. Le changement climatique comme levier d'innovation sociale », *Prospective et stratégie*, 2016/1, n°7, pp.141-155

-PAILLARD Christophe-Alexandre, « Le réchauffement climatique et la sécurité militaire », *Géoéconomie*, 2015/5, n° 77, pp. 73-87

-PILENKO Thierry, « La production des hydrocarbures en offshore profond », *Annales des Mines - Responsabilité et environnement*, 2011/4, n° 64, pp. 17-23

-SIMÉONI Patricia, BALLU Valérie, « Le mythe des premiers réfugiés climatiques : mouvements de populations et changements environnementaux aux îles Torrès (Vanouatou, Mélanésie) », *Annales de géographie*, 2012/3, n° 685, pp. 219-241

Ressources en ligne – articles de presse-

-« Climate change, The Arctic as it is known today is almost certainly gone », *The Economist*, 29/03/2017, consulté le 29/03/2017, <http://www.economist.com/news/leaders/21721379-current-trends-arctic-will-be-ice-free-summer-2040-arctic-it-known-today>

-AFP, « Le coût du réchauffement climatique estimé à 2000 milliards de dollars par an », *Le Figaro*, 02/05/2016, consulté le 09/05/2017, <http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2016/05/02/20002-20160502ARTFIG00071-le-cout-du-rechauffement-climatique-estime-a-2000-milliards-de-dollars-par-an.php>

-GOODELL Jeff, « The Pentagon & Climate Change : how deniers put national security at risk », *Rolling stone*, 12/02/2015, consulté le 10/05/2017, <http://www.rollingstone.com/politics/news/the-pentagon-climate-change-how-climate-deniers-put-national-security-at-risk-20150212>

-FOX-SKELLY Jasmin, « There are diseases hidden in ice and they are waking up », *BBC*, 04/05/2017, consulté le 05/05/2017, <http://www.bbc.com/earth/story/20170504-there-are-diseases-hidden-in-ice-and-they-are-waking-up>

-HERRMANN Victoria, « I am an Arctic researcher. Donald Trump is deleting my citations », *The Guardian*, 28/03/2017, consulté le 20/05/2017, <https://www.theguardian.com/commentisfree/2017/mar/28/arctic-researcher-donald-trump-deleting-my-citations>

-MCKENZIE Funk, « The wreck of the Kulluk », *The New York Times*, 30/12/2014, consulté le 10/05/2017, https://www.nytimes.com/2015/01/04/magazine/the-wreck-of-the-kulluk.html?_r=0

-RUGGERI Amanda, « Miami's fight against rising seas », *BBC*, 04/04/2017, <http://www.bbc.com/future/story/20170403-miamis-fight-against-sea-level-rise>

Ressources en ligne- Autres

-BELMAR ENGINEERING, « Platform information, Cook Inlet Information, Alaska », *circac.org*, 2000, 86p., consulté le 12/05/2017, <https://www.circac.org/wp-content/uploads/Platform-Information-Cook-Inletpdf.pdf>

-DIGGES Charles, « Russia's Bilibino nuclear station shutting down reactors to make way for floating nuclear plant », *bellona.org*, 09/05/2016, consulté le 03/03/2017, <http://bellona.org/news/nuclear-issues/2016-05-russias-bilibin-nuclear-station-shutting-down-reactors-to-make-way-for-floating-nuclear-plant>

-KI-MOON Ban, « Secretary-General's address to the Arctic Circle Assembly », *un.org*, 2016, consulté le 12/05/2017, <https://www.un.org/sg/en/content/sg/statement/2016-10-08/secretary-general's-address-arctic-circle-assembly-prepared-delivery>

-NATIONAL DEVELOPMENT AND REFORM COMMISSION, « China's Policies and Actions

for Addressing Climate Change (2016) », *ccchina.gov*, 2016, 77p., consulté le 23/03/2017, [http://cdm.ccchina.gov.cn/archiver/cdmcn/UpFile/Files/ccer/China's%20Policies%20and%20Actions%20on%20Climate%20Change%20\(2016\).pdf](http://cdm.ccchina.gov.cn/archiver/cdmcn/UpFile/Files/ccer/China's%20Policies%20and%20Actions%20on%20Climate%20Change%20(2016).pdf)

-SWARTZ Peter, RANDALL Doug, « An Abrupt Climate Change Scenario and Its Implications for United States National Security », *stephenschneider.stanford.edu*, 2004, 22p., consulté le 10/05/2017, https://stephenschneider.stanford.edu/Publications/PDF_Papers/SchwartzRandall2004.pdf

-US GEOLOGICAL SURVEY *Circum-Arctic Resource Appraisal: Estimates of Undiscovered Oil and Gas North of the Arctic Circle*, 2008, 4p., consulté le 10/05/2017, <https://pubs.usgs.gov/fs/2008/3049/fs2008-3049.pdf>

-UNEP.ORG, *UNEP Report : cost of adapting to climate change could hit \$500B per year by 2050*, 10/05/2016, consulté le 09/05/2017, <http://www.un.org/sustainabledevelopment/blog/2016/05/unep-report-cost-of-adapting-to-climate-change-could-hit-500b-per-year-by-2050/>

Thèses et travaux de recherche-

-KURBIEL Janusz, *Influence du climat sur la navigation dans le passage du Nord-Ouest*, Paris IV, 1996

-Peuples et territoires, une exploration perpétuelle-

Ouvrages imprimés-

-CHARTIER Daniel, DÉSY Jean, HAMELIN Louis-Edmond, *La Nordicité du Québec : entretiens avec Louis-Edmond Hamelin*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2014, 152p.

-BOBBÉ Sophie, *Banquises, Les Inuits et l'infini arctique*, Paris, Autrement, 2009, 183p.

-DUGAST Stéphane, VICTOR Daphné, *Paul-Emile Victor*, Paris, Robert Laffont, 2015, 480p.

-KAHN Serge, *Jean-Baptiste Charcot, Pionnier des mers polaires*, Grenoble, Glénat, 2008, 319p.

-MALAURIE Jean, *Arctica, Ecosystème arctique en haute latitude*, Paris, CNRS Editions, 2016, 450p.

-MALLAURIE Jean, *Les derniers rois de Thulé*, Paris, Pocket, 2001, 864p.

-MICHEL Nathalie, NIVEAU Stéphane, *Cap au Nord : Navigation dans les glaces de l'Arctique*, Paris, Gallimard, 2015, 160p.

-NUTALL Mark, WESSENDORF Kathrin, RODICK David, KULESZA Patrick, *Les impacts de l'exploitation du gaz et du pétrole sur les peuples autochtones de l'Arctique*, Paris, L'Harmattan, 2008, 170p.

-PETIT Jacques-Guy, BONNIER-VIGER Yv, AATAMI Pita, ISERHOFF Ashley (dir.), *Les Inuits et les cris du Nord du Québec, Territoire, Gouvernance, Société et Culture*, Rennes, PUR, 2010, 432p.

-STEFANSSON Wilhjalmur, *The Arctic in fact and table*, New York, Foreign Policy Association, 1945, 96p.

-STRUZIK Edward, *Field Notes from a World on the Edge*, Island Press, 2015, 216p.

-TERRIEN Michèle, *Le corps Inuit*, Bordeaux, Presses Universitaires de Bordeaux, 1995, 199p.

-TERRIEN Michèle, *Les Inuits*, Paris, Les Belles Lettres, 2012, 272p.

-WEINSTEIN Charles, *Arctique extrême, Les Tchouktches du détroit de Béring*, Paris, Autrement, 2000, 192p.

Articles scientifiques-

-CRANE Kathleen, OSTROVSKIY Aleksey, « Russian-American Long-term Census of the Arctic RUSSALCA », *Oceanography*, 2015/3, n°28, pp. 18-23

-BILLION Didier, MORIN Maeva, « Sauver la banquise, c'est sauver notre équilibre climatique. Entretien avec Jean- Louis Étienne », *Revue internationale et stratégique*, 2010/2, n° 78, pp. 9-17

-MORAN Kathryn, FARRELL John W., « US Arctic Research Policy », *Oceanography*, 2011/3, n°24, pp. 18-25

Ressources en ligne – articles de presse-

- « Exxon Mobil denied permission to resume Russian oil work », *BBC* , 21/04/2017, consulté le 02/05/2017, <http://www.bbc.com/news/business-39671851>
- AFP, « Polar bears eat dolphins as Arctic warms », *The Guardian*, 12/06/2015, consulté le 08/05/2017, <https://www.theguardian.com/environment/2015/jun/12/polar-bears-eat-dolphins-as-arctic-warms>
- SAINT-PIERRE Raymond, « Voici le plus grand projet de liquéfaction de gaz de l'Arctique », *Radio-Canada*, 15/03/2017, consulté le 20/05/2017, <http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1021096/liquefaction-gaz-arctique-russie-sabetta-yamal>

II- Du retour des intérêts étatiques à un nouveau souverainisme

Ouvrages imprimés-

- BESNAULT Amiral, *Géostratégie de l'Arctique*, Paris, Economica, 1992, 434p.
- CANOBBIO Eric, *Mondes arctiques, miroirs de la mondialisation*, Paris, La Documentation Française, 2011, 64p.
- CHATURVEDI Sanjay, *The Polar Regions: A Political Geography*, New York, Wiley, 1996, 330p.
- DEGEORGES Damien, *Terres rares : enjeu géopolitique du XXIe siècle*, Paris, L'Harmattan, 2012, 78p.
- FRANCKX Erik, *Maritime Claims in the Arctic. Canadian and Russian perspectives*, Dordrecht, Martinus Nijhoff, 1993, 360p.
- FOUCHER Michel (dir), *L'Arctique, la nouvelle frontière*, Paris, CNRS, 2014, 178p.
- GARCIN Thierry, *Géopolitique de l'Arctique*, Paris, Economica, 2013, 192p.
- HØNNELAND Geir, *Russia and the Arctic: Environment, Identity and Foreign Policy*, Londres et New York, I.B.Tauris, 2016, 224p.
- LABÉVIÈRE Richard, THUAL François, *La bataille du Grand Nord a commencé*, Paris, Perrin, 2008, 252p.
- LASSERRE Frédéric, *Passages et mers arctiques, Géopolitique d'une région en mutation*, Québec, Presse de l'Université du Québec, 2010, 490p.
- MARION Rémy, BENHAMOU, Farid, *Géopolitique de l'ours polaire*, Saint-Claude de Diray, Hesse, 2015, 195p.
- RAHER Rémi, MARÉ Cyril, *Géopolitique de l'Arctique, La terre des ours face à l'appétit des nations*, Paris, L'Harmattan, 2014, 316p.
- ROYER Pierre, *Géopolitique des mers et des océans*, Paris, PUF, 2014 (1ère édition 2012), 224p.

Revue scientifique-

- KOBTZEFF Oleg (dir.), « Quest of the Arctic », *The Geostrategic Review*, Paris, L'Harmattan, 2016, n°7, 187p.

Articles scientifiques-

- ALEXEEVA Olga V., *et alii*, « Vers l'affirmation d'une stratégie chinoise agressive en Arctique ? », *Revue internationale et stratégique*, 2015/2, n° 98, pp. 38-47
- BORGESON Scott G., « The coming Arctic boom », *Foreign Affairs*, 2013/4, n°92
- DODDS Klaus, « Environment, resources and Sovereignty in the Arctic Region - the Arctic Council as regional body », *Georgetown Journal of International Affairs*, 2013/2, n°14, pp. 29-38
- DUBREUIL Antoine, « Vers une redéfinition de la souveraineté en Arctique ? », *Les Cahiers de la Revue Défense Nationale*, 2011, n° spécial, pp. 7-14
- DUBREUIL Antoine, « La construction de territoires identitaires régionaux et locaux en

- Arctique », *Prospective et stratégie*, 2014/1, n°4-5, pp. 157-174
- HANNE Hugo, « Les enjeux géopolitiques et géoéconomiques de l'Arctique pour l'US Navy », *Géoéconomie*, 2014/5, n° 72, pp. 151-163
- GARCIN Thierry, « Où en est la course à l'Arctique ? », *Revue internationale et stratégique*, 2014/3, n° 95, pp. 139-147
- KOVTUN Marina, BERG Eugène, « Mourmansk, carrefour géostratégique », *Géoéconomie*, 2013/2, n° 65, pp. 67-84
- LABÉVIÈRE Richard, « Grand Nord : le réchauffement armé », *Revue internationale et stratégique*, 2011/4, n° 84, pp. 115-123
- LASSERRE Frédéric, « Le passage du Nord-Ouest : une route maritime en devenir ? » *Revue internationale et stratégique*, 2001/2, n° 42, pp. 143-160
- LASSERRE Frédéric, « Enjeux géopolitiques et géoéconomiques contemporains en Arctique », *Géoéconomie*, 2013/2, n° 65, pp. 135-152
- LASSERRE Frédéric, ALEXEEVA Olga V., HUANG Linyan, « La stratégie de la Chine en Arctique : agressive ou opportuniste ? », *Noroi*, 2015/3, n°236, pp. 7-23
- LASSERRE Frédéric, HUANG Linyan, « La Chine regarde-t-elle vraiment vers l'Arctique ? », *Monde chinois*, 2015/4, n° 44, pp. 85-89
- LASSERRE Frédéric, PELLETIER Sébastien, « Polar super seaways ? Maritime transport in the Arctic : an analysis of shipowners' intentions », *Journal of Transport Geography*, 2011, n°19, pp. 1465-1473
- LASSERRE Frédéric, LE ROY Jérôme, GARON Richard, « Is there an arms race in the Arctic ? », *Journal of Military and Strategic Studies*, 2012/3-4, n°14
- LE CLAINCHE Mathilde, PESME Frédéric, « Arctique : une traversée stratégique », *Politique étrangère*, 2010/4, pp. 857-870
- MARCHAND Pascal, « La Russie et l'Arctique. Enjeux géostratégiques pour une grande puissance », *Le Courrier des pays de l'Est*, 2008/2, n° 1066, pp. 6-19
- MOTTET Éric, « Singapour et l'Arctique : entre opportunité économique et rivalité commerciale et maritime », *Monde chinois* 2015/3, n° 43, pp. 68-70
- PELLETIER Sébastien, LASSERRE Frédéric, « Intérêt de la Chine pour l'Arctique : analyse de l'incident entourant le passage du brise-glace *Xue Long* en 1999 à Tuktoyaktuk, Territoires du Nord-Ouest », *Monde chinois*, 2015/1, n° 41, pp. 109-129
- THOREZ Pierre, « La Route maritime du Nord. Les promesses d'une seconde vie », *Le Courrier des pays de l'Est*, 2008/2, n° 1066, pp. 48-59
- YENIKEYEFF Shamil M., KRYSIEK Timothy F., « The Battle for the Next Energy Frontier : The Russian Polar Expedition and the Future of Arctic Hydrocarbons », *Oxford Energy Comment*, 2007

Ressources en ligne – articles scientifiques-

- COLLIN Jean-Marie, « Arctique, la France prend position », *Diploweb*, 26/09/2010, consulté le 30/01/2017, <http://www.diploweb.com/Arctique-la-France-prend-position.html>
- DENIS Anne, « Michel Rocard : « L'Arctique est géré comme un syndic de propriété » », *Libération*, 03/02/2013, consulté le 05/04/2017, www.liberation.fr/futurs/2013/02/03/michel-rocard-l-arctique-est-gere-comme-un-syndic-de-propriete_878996
- EXXNER-PIROT Heather, « Defense diplomacy in the Arctic », *Eye on the Arctic*, 12/04/2012, consulté le 08/05/2017, <http://www.rcinet.ca/eye-on-the-arctic/2012/04/19/defense-diplomacy-in-the-arctic/>
- GARCIN Thierry, « Arctique : la géopolitique est de retour », *Diploweb*, 28/06/2013, consulté le 30/01/2017, URL: <http://www.diploweb.com/Arctique-la-geopolitique-est-de.html>
- LASSERRE Frédéric, ALEXEEVA Olga V., « La Chine en Arctique », *Diploweb*, 03/10/2013, consulté le 15/01/2017, <http://www.diploweb.com/La-Chine-en-Arctique.html>
- ROYER Pierre, « Etats-Unis, thalassocrator mais pas thalassocratie », *Diploweb*, 26/10/2012,

Ressources en ligne – articles de presse-

-« Outsiders in the Arctic, The roar of ice cracking », *The Economist*, 02/02/2013, consulté le 03/04/2017, <http://www.economist.com/news/international/21571127-will-asian-countries-consolidate-or-disrupt-arctic-stability-roar-ice-cracking>

-« World's top oil producers », *CNN Money*, 22/07/2016, consulté le 11/05/2017, <http://money.cnn.com/interactive/news/economy/worlds-biggest-oil-producers/>

-« Trump executive order aims to allow Arctic drilling », *BBC News*, 28/04/2017, consulté le 29/04/2017, <http://www.bbc.com/news/world-us-canada-39753223>

-AFP, « Préoccupée par la Russie, la Suède rétablit le service militaire », *Libération*, 02/03/2017, consulté le 05/03/2017, http://www.liberation.fr/planete/2017/03/02/preoccupee-par-la-russie-la-suede-retablit-le-service-militaire_1552800

-BAMFORD James, « Frozen assets : inside the spy cold war for the Arctic », *Foreign policy*, consulté le 24/03/2017, <http://foreignpolicy.com/2015/05/11/frozen-assets-arctic-espionage-spying-new-cold-war-russia-canada/>

-BERKMAN Paul Arthur, « Preventing an Arctic Cold War », *The New York Times*, 12/03/2013, consulté le 08/05/2017, <http://www.nytimes.com/2013/03/13/opinion/preventing-an-arctic-cold-war.html>

-CARRINGTON Damian, « Activists plant signed flag on north pole seabed in Arctic protection campaign », *The Guardian*, 15/04/2013, consulté le 08/05/2017, <https://www.theguardian.com/environment/2013/apr/15/activists-plant-flag-north-pole-arctic>

-CHASE Steven, « Myth versus reality in Stephen Harper's northern strategy », *The Globe and Mail*, 17/01/2014, consulté le 04/02/2017, <http://www.theglobeandmail.com/news/national/the-north/myth-versus-reality-in-stephen-harpers-northern-strategy/article16397458/?page=all>

-DEVEAUX Jacques, « La Norvège féminise le service militaire obligatoire », *Géopolis*, 26/08/2016, consulté le 30/04/2017, <http://geopolis.francetvinfo.fr/la-norvege-feminise-le-service-militaire-obligatoire-116289>

-GOLDENBERG Suzanne, « China should have a say in future of Arctic – Iceland president », *The Guardian*, 12/04/2013, consulté le 08/05/2017, <https://www.theguardian.com/environment/2013/apr/16/china-future-arctic-iceland>

-GUILLOU Marion, « Arctique : la France à l'assaut du Grand Nord », *Le Point*, 12/07/2014, consulté le 29/04/2017, http://www.lepoint.fr/economie/arctique-la-france-a-l-assaut-du-grand-nord-12-07-2014-1845604_28.php

-GRAMER Robbie, « Here's what Russia's military build-up in the Arctic looks like », *Foreign Policy*, 25/01/2017, consulté le 04/02/2017, <http://foreignpolicy.com/2017/01/25/heres-what-russias-military-build-up-in-the-arctic-looks-like-trump-oil-military-high-north-infographic-map/>

-GUSCHIN Arthur, « China, Iceland and the Arctic », *The Diplomat*, 20/05/2015, consulté le 12/05/2017, <http://thediplomat.com/2015/05/china-iceland-and-the-arctic/>

-HUMPERT Malte, « Russia lifts veil on new Arctic military base, but secrets remain », *High North News*, 05/05/2017, consulté le 05/05/2017, <http://www.highnorthnews.com/russia-lifts-veil-on-new-arctic-military-base-but-secrets-remain/>

-JACQUE Muryel, « Comment les frontières de l'exploration minière sont repoussées », *Les Echos*, 07/10/2016, consulté le 24/03/2017, https://www.lesechos.fr/07/10/2016/LesEchos/22293-128-ECH_comment-les-frontieres-de-l-exploration-miniere-sont-repoussees.htm

-KING Byron, « Alaska: "The Most Important Strategic Place in the World," Part II », *The Reckoning*, 14/02/2008, consulté le 01/03/2017, <https://dailyreckoning.com/alaska-the-most-important-strategic-place-in-the-world-part-ii/>

-KOPP Jason, « A new Cold War in the Arctic? Russia unveils virtual tour of new military base », *FoxNews*, 29/04/2017, consulté le 30/04/2017, <http://www.foxnews.com/world/2017/04/20/new->

-LIU Nengye, « China's Emerging Arctic Policy », *The Diplomat*, 14/12/2016, consulté le 12/05/2017, <http://thediplomat.com/2016/12/chinas-emerging-arctic-policy/>

Thèses et travaux de recherche-

- BOULANGER Marine, *Les négociations américano-canadiennes en mer de Beaufort : analyse des raisons de la pérennisation du désaccord sur la délimitation maritime*, Université Laval, 2016
- DEGEORGES Damien, *Le rôle du Groenland dans les enjeux de l'Arctique*, Paris V, 2011

III- La gouvernance : impuissance, hésitations, progrès

Ouvrages imprimés-

- CHAUVET Victor, *La Triangulaire diplomatique, Danemark-Groenland-Union européenne*, Paris, l'Harmattan, 2014, 175p.
- ENGLISH John, *Ice and Water: Politics Peoples And The Arctic Council*, Londres, Allan Lane, 2013, 384p.
- KOIVUROVA Timo (dir.), KESKITALO E. Carina H., BANKES Nigel (dir.), *Climate Governance in the Arctic*, New York, Springer, 2009, 452p.
- MOREAU DEFARGES Philippe, *La Gouvernance*, Paris, PUF, 2015, 128p.
- NORD Douglas C., *The Arctic Council: Governance within the Far North*, Abingdon-on-Thames, Routledge, 2015, 139p.
- NORD Douglas C., *The Changing Arctic: Consensus Building and Governance in the Arctic Council*, New York, Palgrave Mcmillan, 2016, 186p.

Articles scientifiques-

- ALEX Bastien, « Négociations climatiques internationales : l'impasse ou le sursaut » *Revue internationale et stratégique*, 2013/2, n° 90, pp. 16-27
- BARTENSTEIN Kristin, « Planter des drapeaux : quelles règles pour répartir le plancher océanique de l'Arctique ? », *Études internationales*, 2008/4, n°39, pp.537-561
- BERKMAN Paul Arthur, YOUNG Oran R., « Governance and climate change in the Arctic ocean », *Science*, 2009, n°324, pp.339-340
- BUIXADÉ FARRÉ Albert (dir.), « Commercial Arctic shipping through the Northeast Passage: routes, resources, governance, technology, and infrastructure », *Polar Geography*, 2014/4, n°37, pp. 298-324
- BUKHARIN Oleg, HANDLER Joshua, « Russian Nuclear-Submarine Decommissioning », *Science & Global Security*, 1995, n°5, pp.245-271
- CHARRON Andrea, « Canada and the Arctic Council », *International Journal*, 2012/3, n°67, pp. 765-783
- DAHAN Amy, « La gouvernance du climat : entre climatization du monde et schisme de réalité », *L'Homme et la société*, 2016/1, n° 199, pp. 79-90
- DOPAGNE Frédéric, « Remarques sur les aspects institutionnels de la gouvernance des régions polaires », *Annuaire français de droit international*, 2009, n°55, pp. 601-614
- HAWKES David C., « Les peuples autochtones : autonomie et relations intergouvernementales », *Revue internationale des sciences sociales*, 2001/1, n°167, pp. 167-176
- KAUFMANN Sven G., « L'océan Arctique et la coopération intergouvernementale non contraignante. Un défi pour la protection internationale de l'environnement », *Revue juridique de l'environnement*, 2010/4, n°35, pp. 627-641
- SCHOFIELD Clive, POTTS Tavis, « Accross the top of the World? Emerging Arctic Navigational opportunities and Arctic governance », *Carbon and Climate Law Review*, 2009/3, n°4, pp.472-482
- SOHNLE Jochen, « Le droit international de l'environnement : 2010-2014 et le syndrome de la

- toile de Pénélope », *Revue juridique de l'environnement*, 2015/1, n°40, pp. 100-114
- SPURK Jan, « La gouvernance ou le règne de la raison instrumentale », *L'Homme et la société*, 2016/1, n° 199, pp. 21-46
- TIMTCHENKO Leonid, « The Russian Arctic Sectoral Concept : Past and Present » , *Arctic*, 1997/1, n°50, pp. 39-35
- THIELE Torsten, « Sauver l'océan, protéger la haute mer », *Géoéconomie*, 2015/4, n° 76, pp. 61-77
- WEBER Steffen, ROMANYSHYN Iulian, « Breaking the ice, the European Union and the Arctic », *International Journal*, 2011/4, n°66, pp.849-860

Ressources en ligne – articles scientifiques-

- BENNETT Mia, « The last few bipolar months of the U.S. Arctic Council chairmanship are ending », *Cryopolitics*, 10/05/2017, consulté le 20/05/2017, <https://cryopolitics.com/2017/05/10/the-last-few-bipolar-months-of-the-u-s-arctic-council-chairmanship-are-ending/>
- EXXNER-PIROT Heather, « The Arctic 5 meeting in Chelsea : disaster or just disappointment ? », *Eye on the Arctic*, 01/07/2010, consulté le 13/05/2017, <http://www.rcinet.ca/eye-on-the-arctic/2010/06/01/the-arctic-5-meeting-in-chelsea-disaster-or-just-disappointment/>
- LASSERRE Frédéric, « Frontières maritimes dans l'Arctique : le droit de la mer est-il un cadre applicable ? », *CERISCOPE Frontières*, 2011, consulté le 15/01/2017, <http://ceriscope.sciences-po.fr/content/part2/frontieres-maritimes-dans-larctique>

Ressources en ligne – articles de presse-

- AXWORTHY Lloyd, SIMON Mary, « Is Canada undermining the Arctic Council? », *The Globe and Mail*, 04/03/2015, consulté le 09/05/2017, <http://www.theglobeandmail.com/opinion/is-canada-undermining-the-arctic-council/article23273276/>
- KELLOGG Thomas E., « Xi's Davos Speech: Is China the New Champion for the Liberal International Order? » , *The Diplomat*, 24/01/2017, consulté le 12/05/2017, <http://thediplomat.com/2017/01/xis-davos-speech-is-china-the-new-champion-for-the-liberal-international-order/>
- QVIST Niels Ole, « “Harder to argue” for Danish Arctic Council participation », 15/12/2016, consulté le 30/04/2017, <http://arcticjournal.com/politics/2760/harder-argue-danish-arctic-council-participation>

Sitographie :

- Arctic Economic Council, <https://arcticeconomiccouncil.com/>
- Conseil de l'Arctique, <http://www.arctic-council.org/index.php/en/>
- Center for climate & security, <https://climateandsecurity.org>
- Eye on the Arctic, <http://www.rcinet.ca/eye-on-the-arctic/>
- Inuit Circumpolar Council Canada, <http://www.inuitcircumpolar.com/>
- US Department of State, Ocean and Polar Affairs, <https://www.state.gov/e/oes/ocns/opa/arc/>

Conférences -

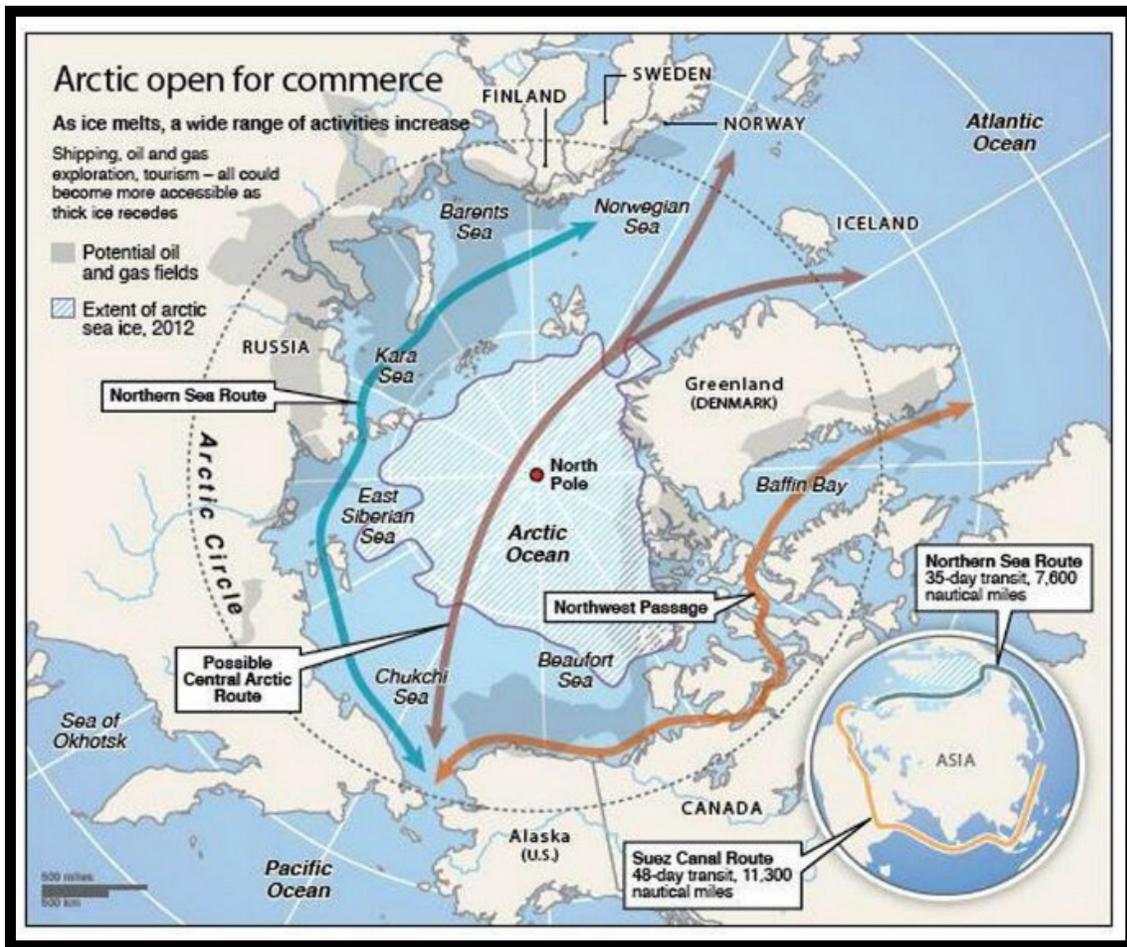
- KOBTZEFF Oleg, *Géopolitique de l'Arctique*, 15/11/2016, Paris, Société d'Encouragement à l'Industrie Nationale
- POUTINE Vladimir, NIINISTÖ Sauli, JOHANNESSEN Gudni, *Arctic, territory of dialogue*, 30/03/2017, Arkhangelsk, [en ligne], consultée le 06/05/2017, disponible ici : <http://en.kremlin.ru/events/president/news/54149>

Entretiens -

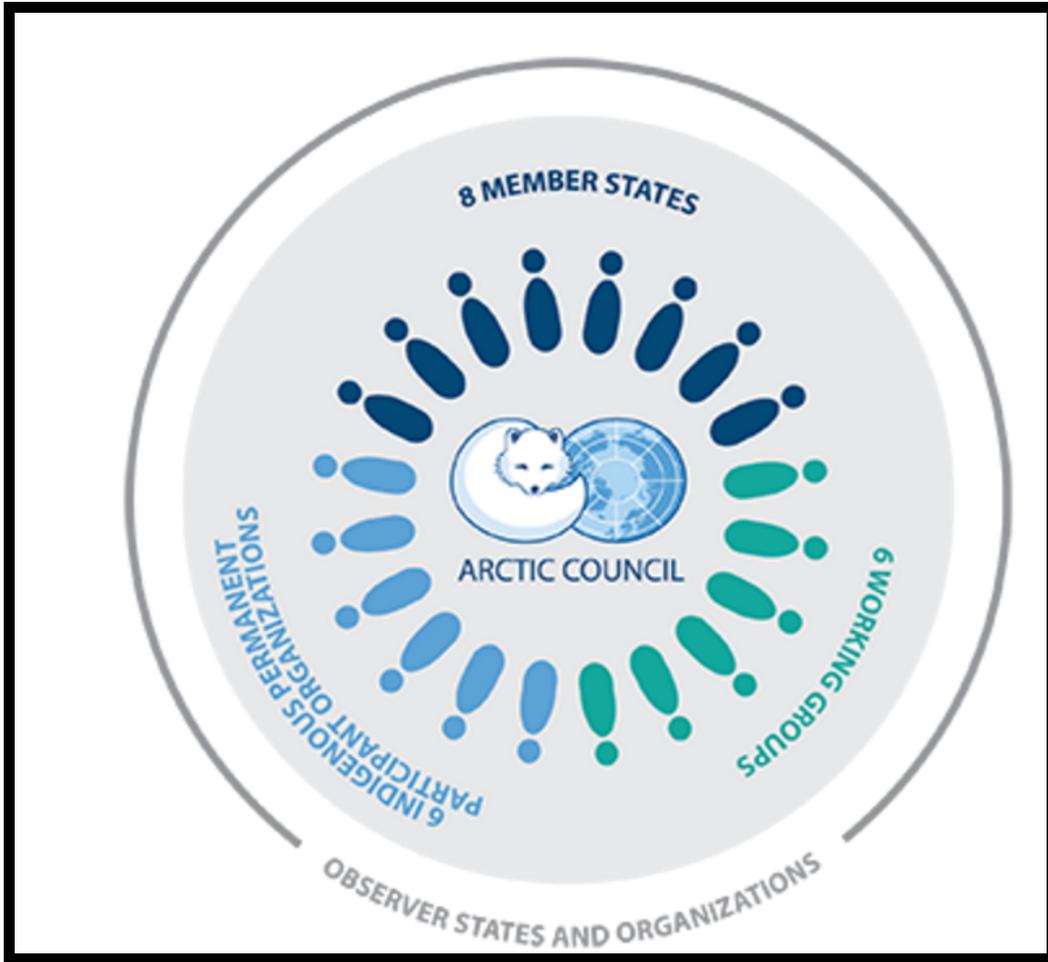
- Oleg Kobtzeff, Paris, 10/03/2017



Annexe 1 : La région arctique vue de haut, CIA World Factbook, https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Arctic_circle.svg



Annexe 2 : Routes et passages arctiques,
<https://eurasiangeopolitics.com/arctic-maps/>



Annexe 3 : Composition du Conseil de l'Arctique, Arctic Council,
<https://public.wmo.int/en/media/news/wmo-gains-observer-status-arctic-council>